

LE DROIT DE VIVRE

LE PLUS ANCIEN JOURNAL ANTIRACISTE DU MONDE



licra

672 | MAI 2018
PRIX DE VENTE : 8 €

Vive la laïcité !



**Multiculturalisme
et laïcité**

P.12

Chanel

"The Show must go on!"

P.35

**"Nous sommes en train de
vivre un basculement"**

Entretien avec Lionel Duroy / P.38



QUAND LE DÉPARTEMENT
S'ENGAGE, C'EST
LA PROVENCE
QUI GAGNE

PLUS D'INFORMATIONS
SUR DEPARTEMENT13.FR   



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Mario-Pierre Stasi / Président de la Licra



GUILLAUME KREBS

La laïcité, socle de la République

LICRA **DDV**

n°672 / mai 2018

• Fondateur : Bernard Lecache
 • Directeur de la publication : Mario-Pierre Stasi
 • Rédacteur en chef : Antoine Spire
 • Comité de rédaction : Ader P., Barbanel A., Colomès M., David A., Demarigny A., Dupuy G., Kersimon I., Lacroix A., Lemaire M., Lewkowicz A., Mattioli J., Nivet S., Ollier M., Quivy M., Rachline F., Rotfus M., Roze R., Sayad O., Selles-Fischer E., Siri M.
 • Éditeur photo : Guillaume Krebs
 • Couverture : Erich Lessing / Art Resource, NY / Artres
 • Abonnements : Geneviève Chevalier
 • Maquette et réalisation : Denfert Consultants
 • Société éditrice : Le Droit de vivre
 42, rue du Louvre,
 75001 Paris
 Tél. : 01 45 08 08 08
 E-mail : ddv@licra.org
 • Imprimeur : Le Colibri Imprimeur
 17 rue de l'Oseraie
 35510 Cesson-Sévigné
 • Régie publicitaire : Micro 5 Lyon
 327-355, rue des Mercières
 69140 Rillieux-la-Pape
 Tél. : 04 37 85 11 22
 Port. : 06 25 23 65 66
 Les propos tenus dans les tribunes et interviews ne sauraient engager la responsabilité du *Droit de vivre* et de la Licra.
 Tous droits de reproduction réservés
 ISSN 09992774
 CPPAP : 1115G83868

La laïcité est trop souvent présentée comme une réalité figée en 1905 dans la loi française et dans l'esprit commun limitée à la seule séparation des Églises et de l'État. La laïcité est pourtant le fruit d'un travail séculaire. Celui des Lumières qui a permis, enfin, de proclamer en France la liberté absolue de conscience, trop souvent réduite à la liberté religieuse.

La laïcité n'est pas une religion parmi d'autres et sujette au relativisme ambiant qui la verrait bien réduite au rang de culte réservé aux athées, aux agnostiques et à tous ceux qui ne croient ni à dieu, ni à diable. La laïcité n'est pas non plus cette forme larvée d'œcuménisme où nos élus et nos responsables publics seraient transformés en camerlingues du dialogue interreligieux. La laïcité est encore moins cette arme de destruction massive des religions que d'aucuns brandissent d'ailleurs pour mieux justifier les exemptions et les accommodements à la loi.

La laïcité est un principe qui s'impose à tous les autres et qui garantit la paix civile. Elle repose sur une idée aussi simple que forte : la liberté. La liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté de changer de religion, la liberté de se convertir à une religion, la liberté de quitter sa religion pour n'en avoir aucune. C'est là que réside la force émancipatrice de la laïcité. Personne ne peut imposer une religion ou l'irreligion aux autres. Tout, dans le dogme religieux, est exposé au libre exercice

critique de la raison. Rien, en revanche, ne saurait peser sur le croyant parce qu'il croit. La loi protège les individus mais pas les dogmes.

Au sein de cet édifice, des sanctuaires ont été établis en neutralité, afin de conserver à l'État une forme séparée des religions : le service public et l'école. Cet édifice est fragile. Aujourd'hui, l'islam politique instrumentalise la loi de 1905 en détournant son sens réel et en développant l'idée qu'elle serait une loi anti-religieuse, voire « islamophobe ». L'extrême droite, faisant mine d'être convertie à la laïcité, a fait d'elle, en la dévoyant, l'instrument de sa croisade raciste contre les musulmans.

La loi de 1905 appartient à ces grandes lois « qu'il ne faut toucher que d'une main tremblante » pour reprendre la formule célèbre de Montesquieu. Elle établit un équilibre précieux. Pourtant, elle a besoin de défenseurs. Notre République ne pourra pas tenir sa promesse en persistant dans les renoncements qui, depuis des années, ont vu mettre au placard les propositions de ceux qui avaient pourtant compris, avant les autres, les enjeux qui désormais nous pressent : Bernard Stasi, dont la commission éponyme avait proposé, en vain, une réforme des fêtes religieuses ; Jean-Pierre Obin, dont les préconisations sont restées lettre morte, notamment en matière de mixité scolaire et de formation des enseignants ; Jean-Louis Debré, dont le rapport issu d'une mission parlementaire proposait, sans être suivi, d'intégrer pleinement la laïcité dans les pratiques et les enseignements de l'Éducation nationale.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS / 4 à 7

• Un an avec sursis pour Stéphane Poussier / p.4
 • La France suivra-t-elle le modèle allemand ? / p.5
 • Après deux ans d'accalmie, les actes antisémites repartent à la hausse / p.6
 • Une petite histoire de journée particulière / p.7

DOSSIER / 8 à 25 – Vive la laïcité !

• La laïcité à toutes les sauces ? / p.8
 • La laïcité c'est d'abord du droit ! / pp.9-10
 • Loi 1901 : apothéose républicaine / p.11
 • Multiculturalisme et laïcité / pp.12-13
 • Collectivités locales et laïcité / p.14
 • Religion et spiritualité / p.15
 • La laïcité à l'Assemblée / p.16
 • Vue de l'étranger, notre laïcité est un « ovni »... parfois envié / p.17
 • « Oh my god ! » / p.18
 • La Licra et la « gestion de la diversité » en entreprise / p.19
 • Laïcité : jamais sans les femmes / p.20
 • Les écoles et la laïcité / p.21
 • Les vestales de la séparation / p.22
 • « Rien ne s'oppose à la laïcité dans le Coran » / p.23
 • « Pas de société française sans laïcité » / p.24
 • « Pour une place importante des religions dans la société française » / p.25

CHRONIQUE / 26

L'assassinat de Mireille Knoll, un non-événement ?

INTERNATIONAL / 27 à 29

• Juifs de Pologne : la nuit continue / p.27
 • Italie : casse-tête démocratique / p.28
 • Kurdistan : Afrin n'était pas seule / p.29

JUSTICE / 36

Faurisson : encore !

SOCIÉTÉ / 30 à 35

• Musulmans et « Justes » / p.30
 • Sarajevo : des musulmans ont sauvé des juifs / p.31
 • Migrants : la mobilisation se structure / p.32
 • L'armée des ombres numériques / p.34
 • Chanel / p.35

SPORT / 37

Prolongations contre les discriminations

CULTURE / 38 à 47

• Lionel Duroy : « Nous sommes en train de vivre un basculement » / pp.38-39
 • Les Transitaires / p.39
 • Tsiganes et clichés / p.40
 • August Sander, photographe documentaire / p.40
 • L'amour après les camps / p.41
 • Jürgen Habermas : une vie et une œuvre pour aujourd'hui / p.42
 • Nuit persane / p.43
 • Histoire secrète du djihad / p.43
 • Laïcité, point ! / p.44
 • Succès des Mémoires de Le Pen : légende urbaine ? / p.44
 • Adieu Monsieur Haffmann / p.45
 • White dog / p.46
 • Un démocrate / p.46
 • Francine Mayran, l'art de la transmission de la mémoire / p.47

VIE DES SECTIONS / 48 à 53

• Limoges / p.48
 • Besançon / p.49
 • Une semaine de mobilisation / p.50
 • Les copains d'abord / p.51
 • Enrayer la radicalisation / p.52
 • Leçons de Shoah / p.53

RETOUR SUR / 54

• Jean d'Arc et « Cheddar Man »
 • Pascal Boniface

COURRIER / 55

APOLOGIE DU TERRORISME

Un an avec sursis pour Stéphane Poussier

Retour sur l'affaire Stéphane Poussier, ex-candidat de la France Insoumise, auteur de tweets sans équivoque à la suite de la mort du colonel Arnaud Beltrame.

Max Romanin

À l'annonce de la mort du colonel Arnaud Beltrame, chacun était en droit d'attendre l'unanimité de la nation devant un geste sacrificiel envers lequel notre dette est infinie. Un ancien candidat de la France Insoumise pour les élections législatives, Stéphane Poussier, a rédigé plusieurs tweets qui, avec le recul, invitent à remercier les électeurs de ne pas l'avoir choisi comme député : « À chaque fois qu'un gendarme se fait buter, et c'est pas tous les jours, je pense à mon ami Rémi Fraisse... Là, c'est un colonel, quel pied ! Accessoirement, encore un électeur de Macron en moins. »

La première leçon à retenir de cet épisode est celle qui concerne l'usage des réseaux sociaux. Avant Twitter, de tels propos n'auraient pas franchi la porte du bar-tabac sur le comptoir desquels ils avaient été prononcés et Stéphane Poussier n'aurait pas été poursuivi.

LES DÉLITS LIÉS AU RACISME ET À L'ANTISÉMITISME DANS LE CODE PÉNAL

Désormais, les réseaux sociaux donnent une exposition particulière aux discours de haine. Stéphane Poussier a tweeté le dimanche, été placé en garde à vue le lundi et condamné définitivement pour apologie du terrorisme le mardi à un an de prison avec sursis. La répression a fonctionné impeccablement. Si une telle affaire a été aussi promptement jugée, c'est que le délit en question ne figurait pas dans la loi de 1881 sur la presse mais dans le code pénal depuis la réforme de 2015. S'il avait tweeté « mort aux Juifs » ou « Musulmans dehors », il aurait attendu paisiblement de recevoir une citation à comparaître devant la 17^e chambre correctionnelle de Paris. Il aurait pu faire citer tous

les témoins du monde, y compris les pires, et ce, des heures durant avant d'être jugé dans un an, et condamné définitivement dans deux, au mieux.

Cet exemple montre la perversion du système actuel qui offre aux racistes et aux antisémites le luxe de se prévaloir des protections de la loi de 1881 sur la presse et d'en user presque indéfiniment. S'il y a une morale à

tirer de l'affaire Poussier, c'est bien que le moment est venu de traiter les délits liés au racisme et à l'antisémitisme de la même manière que le sont ceux liés à l'apologie du terrorisme en les inscrivant dans le code pénal.

STÉPHANE POUSSIER ET LA FRANCE INSOUMISE

La seconde leçon concerne la France Insoumise. Alexis

Corbière et Jean-Luc Mélenchon ont immédiatement condamné les propos de Stéphane Poussier, sans aucune forme d'ambiguïté et les mots forts et puissants prononcés par le leader de la France Insoumise à l'Assemblée nationale pour rendre hommage au gendarme assassiné ont été unanimement et à juste titre applaudis, à l'exception d'un Front national qui peine toujours à masquer son ressentiment lorsque la République sert les coudes.

Pourtant, on ne résiste pas à une interrogation : celle de savoir comment un individu tel que Stéphane Poussier, animé par des sentiments qui ne se forgent pas en une seconde, a pu échapper à la vigilance des instances de ce parti et bénéficier de l'investiture, c'est-à-dire, de la confiance de la France Insoumise. Imaginons la responsabilité de cette formation politique si Poussier avait été élu et avait bénéficié dans la minute de l'immunité et de l'irresponsabilité parlementaires.

L'accueil qui fut réservé à Jean-Luc Mélenchon et aux parlementaires insoumis lors de la manifestation en mémoire de Mireille Knoll n'a pas été digne des circonstances qui exigeaient de mettre au vestiaire les querelles. Pourtant, la France Insoumise n'échappera pas à la nécessité de sortir des ambiguïtés qui attirent à elle, sans que cela ne dérange personne, des candidats comme Stéphane Poussier. ●



CHRISTOPHE ENA/AP/SIPA

◀ Des soldats portent le cercueil du colonel Arnaud Beltrame, mercredi 28 mars 2018 dans la cour de l'Hôtel des Invalides après une cérémonie nationale à Paris.

HAINE NUMÉRIQUE

La France suivra-t-elle le modèle allemand ?

Le gouvernement souhaite la suppression « immédiate » des contenus racistes et antisémites sur Internet. Outre-Rhin, la procédure fonctionne mais est-elle applicable dans le cadre juridique hexagonal ?

Raphaël Roze



▲ Édouard Philippe en discussion avec Latifa Ibn Ziaten, mère du parachutiste français Imad Ibn Ziaten tué par Mohammed Merah en 2012, après avoir présenté un plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, à Paris le 19 mars 2018.

En présentant le nouveau plan gouvernemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le 19 mars, le Premier ministre Édouard Philippe a confirmé ce que le président Macron avait déjà annoncé lors du dîner du Crif, au début du mois. En l'occurrence, il faudrait parler plutôt d'intentions que d'annonces. Rien n'était vraiment acté. L'exécutif attendait les conclusions de la mission *ad hoc* confiée par l'Élysée à l'écrivain franco-algérien Karim Amellal, à la députée La République en marche Laetitia Avia et au vice-président du Crif Gil Taieb. Édouard Philippe a assuré surtout que la législation serait modifiée afin de « renforcer le signalement, la suppression et la prévention des contenus numériques illicites » et haineux.

Le ministre de la Justice lui-même...

En Allemagne, la pression est d'autant plus forte contre les mesures radicales « anti-haine numérique » que le ministre de la Justice (social-démocrate) lui-même, Heiko Maas, à l'origine de la législation... en a été victime. Un tweet où il traitait un adversaire politique de « crétin » a été censuré par l'opérateur.

Paris devrait se battre à l'échelon européen pour des avancées face aux géants du Net, afin de les contraindre à la censure nécessaire des messages injurieux, complotistes et discriminatoires. Mais on est loin d'un accord à Bruxelles.

Entre-temps, le gouvernement souhaite s'inspirer, au plan intérieur, des mesures drastiques entrées en vigueur en Allemagne le 1^{er} janvier dernier. « On ne me fera pas croire que les réseaux sociaux sont des espaces hors-sols, a lancé le locataire de Matignon. Tout ce qui est publié et diffusé en France doit répondre aux lois de la République (...). De nos jours, il semble plus facile de retirer la vidéo pirate d'un match de football que des propos antisémites ! »

L'idée principale serait de permettre à chacun de qualifier lui-même le mobile raciste ou antijuif de son agression, comme outre-Rhin. « Nous voulons que les victimes portent plainte. Sans plainte, pas d'enquête, pas de responsable, pas de sanction. Dès la fin du semestre en cours, nous rendrons opérationnel un système de

pré-plainte en ligne pour ce genre d'infractions », a promis Édouard Philippe.

Mais est-ce possible dans le cadre juridique français ? Le Conseil constitutionnel ne risque-t-il pas de retoquer l'exécutif sur ce point ? Emmanuel Macron lui-même en doutait lorsqu'il s'est adressé aux invités du Crif.

EN ALLEMAGNE, LA JUSTICE N'INTERVIENT QU'À POSTERIORI

De quoi s'agit-il ? Désormais, un appareil procédural sans pitié interdit en Allemagne aux plateformes d'échanges numériques telles que YouTube, Facebook ou Twitter de diffuser des messages haineux ou véhiculant de fausses informations. Dès l'alerte enclenchée (la plainte d'un seul individu suffit), l'opérateur dispose de vingt-quatre heures pour supprimer le texte incriminé et de sept jours si le cas est litigieux ou complexe. La sanction peut s'élever à... cinquante millions d'euros ! Le résultat est là : dès la promulgation de la loi, un tweet anti-migrants de la députée de l'AFD (extrême droite) Beatrix von Storch a été effacé.

Explication : les affaires sont censées se plaider *a posteriori*. Quand la plainte est déposée en ligne, l'entreprise du web doit réagir illico. Si elle ne supprime pas le contenu indésirable, elle s'expose à une forte amende par la suite. Par prudence économique, les opérateurs – pour l'essentiel américains – sont donc intraitables et plusieurs responsables publics s'insurgent déjà contre une « dérive » d'autant plus « liberticide » que la censure émane de fait de sociétés privées, qui décident dans un premier temps en lieu et place de la justice. Le cabinet d'Angela Merkel promet une « évaluation » au début de l'été. En attendant, la haine sur Internet a reculé de façon spectaculaire outre-Rhin. ●

Après deux ans d'accalmie, les actes antisémites repartent à la hausse

Si les Français sont de plus en plus tolérants à l'égard des minorités, y compris musulmanes, le premier trimestre 2018 a été marqué par une cascade d'attaques antijuives, dont le meurtre épouvantable d'une rescapée de la Shoah.

Raphaël Roze



▲ Des fleurs et des affiches sont exposées devant l'appartement de Mireille Knoll lors d'une marche silencieuse à Paris le mercredi 28 mars 2018.

Le rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a confirmé, fin mars, la tolérance croissante des Français vis-à-vis des minorités. Les musulmans eux-mêmes sont mieux considérés que par le passé : 81 % des personnes interrogées les qualifient de citoyens « comme les autres ». Par ailleurs, avec une moyenne de 750 plaintes mensuelles, la baisse des actes racistes et antisémites s'est poursuivie en 2017. Cela dit, de nombreuses incivilités ne donnent lieu à aucun signalement. Le complotisme prolifère sur Internet. Et la CNCDH a observé une hausse inquiétante

(+ 7,5 %) des crimes et délits haineux les plus violents – incendies, dégradations... La Commission remarque en outre que si le racisme décroît, l'islam est perçu comme une religion « menaçante » pour l'identité du pays par 44 % des sondés.

2018 a mal commencé à cet égard, avec les attaques de l'Aude qui ont coûté la vie à quatre personnes le 23 mars. Une quinzaine ont été blessées par Radouane Lakdim, jeune radicalisé déclarant agir au nom de Daesh. La course macabre de ce fiché S, connu... mais non suivi pour sa dangerosité potentielle par les services de police, s'est terminée par une prise d'otages dans un supermarché de Trèbes, ressemblant à celle d'Amedy Coulibaly qui avait assassiné en janvier 2015 une policière de Montrouge puis quatre clients de l'Hypercacher, porte de Vincennes.

Cette énième affaire de djihadisme sur le sol hexagonal a réveillé la polémique sur la prétendue impuissance de l'État. L'ex-Premier ministre Manuel Valls a demandé « l'interdiction du salafisme » et « la rétention

administrative » des fichés S les plus redoutables. Le leader des Républicains, Laurent Wauquiez, a abondé en ce sens.

UNE AFFAIRE SARAH HALIMI BIS

C'est aussi le 23 mars qu'a été commis un nouvel assassinat barbare dont le caractère antisémite a été presque aussitôt retenu par le parquet. Mireille Knoll, rescapée de la Shoah de 85 ans, a été lardée de coups de couteau et brûlée dans son appartement parisien.

Une émotion considérable s'est emparée alors du judaïsme français – puis au-delà – car ce meurtre terrible, lourdement chargé symboliquement, est intervenu un an seulement après la défenestration de Sarah Halimi dans le même XI^e arrondissement. Cette juive pratiquante avait été torturée et tuée par Kobili Traoré, un voisin qui avait récité des sourates du Coran au moment de perpétrer son crime.

Globalement, après deux années d'accalmie consécutive aux mesures sécuritaires prises à l'issue des massacres de novembre 2015 (notamment le dispositif Sentinelle protégeant les synagogues et écoles juives), les actes antisémites se sont multipliés depuis janvier. Une adolescente rentrant d'un lycée ultra-orthodoxe et un enfant portant la kippa ont été battus tour à tour à Sarcelles au début de l'hiver. Le président du Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA), Sammy Ghoslan, indique que les violences ont changé de nature : « On ne peut plus attaquer les bâtiments communautaires. Du coup, les juifs sont agressés à domicile et sur la voie publique, dit-il. Dans ce contexte, les départs pour Israël qui ont chuté de moitié – 3 500 en 2017 contre 7 000 en 2015 – vont inmanquablement repartir à la hausse. » ●

Le Pen et Mélenchon exfiltrés de la marche blanche parisienne

Les marches blanches du 28 mars en mémoire de Mireille Knoll ont rassemblé des milliers de personnes à Paris et en province, à l'appel de plusieurs associations dont la Licra. Dans la capitale, des élus de tous bords étaient présents, y compris Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon, exfiltrés après avoir été injuriés. Le Crif les avait déclarés indésirables, contrairement à la famille de la victime et à d'autres organisations juives. On peut regretter ces polémiques inutiles pour une manifestation de deuil qui aurait dû accueillir tout le monde dans la dignité.

FOULE DÉTERMINÉE

Une petite histoire de journée particulière

Il pleut beaucoup à Paris, aujourd'hui, et Mireille Knoll est là dès le matin dans la glace de la salle de bain. On se regarde, et c'est son visage qui se superpose, celui d'une mère, d'une grand-mère, d'une parisienne, d'une Française assassinée parce que Juive.

Marie-Pia Garnier

Direction la place de la Nation en fin de journée où la station de métro est bondée mais silencieuse. Les pas y résonnent étrangement alors qu'une foule dense sort de terre. On se tient les portes battantes au lieu de se les lâcher au nez, la marche blanche vient de commencer. À saute pied entre les flaques, ça se faufile sans bousculade dans le cortège qui s'ébranle et chacun se met à l'unisson du cœur battant de la foule. Quelques fanions de la Licra flottent aux vents dans une vague de pancartes blanches qui oscillent haut au rythme de la marche.

ON CONTINUE À AVANCER

Il y a des personnes âgées, mais aussi des jeunes, beaucoup de jeunes, vêtus de noir et arborant fièrement des pin's à l'effigie d'une Mireille souriante qui a le regard bien planté dans le vôtre. Elle était belle cette Mireille ! Ça a dû être un joli brin de jeune fille, de celles qui depuis que Paris est Paris, font chavirer le cœur de ses Titis. Et de penser à sa jeunesse, à sa fuite au Portugal, in extremis, en 1942 et à cet homme aussi, rescapé d'Auschwitz qui était son époux et qui fabriquait des imperméables contre le mauvais temps mais pas contre les temps mauvais malheureusement.

De cette lente marche de la place de la Nation au perron de son immeuble pavé de fleurs, chacun retiendra ce qu'il veut. Le hold-up médiatique réussi de Jean-Luc Mélenchon et de Marine Le Pen (elle est revenue par trois fois à la charge dans le cortège) ou alors ces mots qui couraient de bouches en bouches : « On s'en fout de tout ça nous ! On n'est pas venus pour ça mais pour Mireille. Allez, on continue



▲ Une foule imposante s'est rassemblée lors de la marche blanche en mémoire de Mireille Knoll.

EN FINIR ENSEMBLE ET UNE
BONNE FOIS POUR TOUTES
AVEC LA HAINE ANTISÉMITES.

à avancer. » Et on a continué. Arrivés sur l'avenue Philippe Auguste, où elle habitait, le ciel a brusquement fait volte-face et s'est déchiré. Il a laissé couler cette lumière du soir, limpide et lavée, qui découpe précisément chaque contour, chaque couleur, chaque visage si merveilleusement différent des autres visages mais tous exprimant la même détermination : en finir ensemble et une bonne fois pour toute notre histoire avec la haine antisémite. ●



Vive la laïcité !

La laïcité à toutes les sauces ?

Le discours d'Emmanuel Macron devant la conférence des évêques de France a d'autant plus soulevé les passions qu'il avait été précédé d'une déclaration devant des représentants des cultes, où le président s'affirmait « vigilant » face au risque d'une « radicalisation de la laïcité ». Dans une belle envolée presque lyrique, Monsieur Macron invitait les catholiques à s'engager dans le monde, mais la contribution de l'Église ne doit pas être « injonctive ». Le président ajoutait que le lien entre l'Église et l'État avait été « abîmé » et qu'il fallait le réparer. Visait-il le « mariage pour tous » ? Si c'est pour faciliter le dialogue entre Église et État, pourquoi pas ? Encore faut-il rappeler que la laïcité suppose que dans cette démarche aucune religion ne soit préférée. Le président a affirmé que c'était en renforçant les liens entre la République et l'Église que nous améliorerons la cohésion nationale, faisant comme si la République avait besoin de cet auxiliaire pour construire notre identité commune. Cela suffit à certains observateurs contestant une certaine centralité du catholicisme pour interroger l'engagement laïc du chef de l'État. Dans un rapport sur la laïcité, le préfet Gilles Clavreul avait lui, ciblé des « *phénomènes de radicalisation anciens avec un communautarisme fort et un prosélytisme religieux virulent* ». Étaient visés un islam rigoriste, voire radical, mais aussi, dans une moindre mesure, les catholiques intégristes et les mouvements évangéliques et juifs orthodoxes. « *Si la laïcité dans les textes est largement observée, la laïcité dans les têtes recule par endroits* ». C'est sur cette ligne que nous avons conçu notre dossier. Le politologue Patrick Weil, initiateur de programmes d'éducation sur la laïcité, montre les insuffisances de la diffusion de la connaissance en la matière : « *Laïcité est un mot que tout le monde utilise mais peu de gens savent le définir* ». C'est un régime juridique fondé sur la liberté de conscience préconisant le respect à égalité du croyant et du non croyant ce



qui suppose un État neutre en matière religieuse. Aussi avons-nous voulu demander aux représentants les plus ouverts de chaque grande religion monothéiste s'ils souscrivaient à cette définition. Leurs réponses témoignent de ce que la laïcité est acceptée par ces religieux et même défendue en face de leurs coreligionnaires. L'école reste un lieu de fixation du débat. Reste-t-elle laïque l'école qui dans certains territoires ne trouve pas le moyen d'assurer la sécurité des enfants juifs contraints de refluer vers l'enseignement privé ?

Nous avons voulu aussi nous demander si la laïcité est compatible avec les progrès du multiculturalisme et réfléchir à partir d'exemples étrangers. La laïcité ne signifie pas l'absence de toute spiritualité ; un athée ou un agnostique peut se réclamer d'une spiritualité qui n'a rien à voir avec les religions établies. Il nous revient d'explorer les diverses acceptions de la laïcité. Pour le Front national et certains leaders de la droite contaminée, la France traditionnellement catholique est incompatible avec l'islam. Pour une certaine extrême gauche à l'inverse les musulmans comptent parmi les damnés de la terre et il faudrait adapter la laïcité à leurs mœurs. Telle n'est pas notre laïcité. Pour nous la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté de conscience c'est aussi la liberté de changer de religion. Quant à la neutralité de l'État elle n'est pas à sens unique (neutralité de l'administration) elle doit s'accompagner d'exigences laïques vis-à-vis des citoyens qui ne peuvent pas par exemple cacher leur visages sur la voie publique ou permettre à une femme musulmane de récuser un médecin homme à l'hôpital. Cela dit, il faut se méfier de l'instrumentalisation de la laïcité telle que la suppression des menus de substitution à l'école au nom de la laïcité ou à l'inverse de l'imposition de crèches de Noël dans les mairies pour « permettre la libre expression chrétienne ». La laïcité ne peut pas se servir à toutes les sauces. ●

Antoine Spire

La laïcité c'est d'abord du droit !

Historien spécialiste de la politique d'intégration et de l'immigration, Patrick Weil nous invite à relire la loi de 1905 et à lui rendre toute sa dimension.

Propos recueillis par Alain David et Alexandra Demarigny

PATRICK WEIL

est historien, spécialiste des questions d'immigration et de citoyenneté. Directeur de recherche au CNRS, il a été nommé en 1997 à la tête d'une mission qui servira de base aux lois de 1998 sur la nationalité et l'immigration. En 2003, il est membre de la commission Stasi chargée d'étudier l'évolution de « l'application du principe de laïcité dans la République ». Il a fondé Bibliothèques Sans Frontières, une des principales ONG de développement par la culture, l'éducation et l'information dans le monde.

DDV Parce que le mot laïcité est utilisé avec des acceptions différentes, parfois de façon incantatoire, et que « les dérives identitaires et de remises en cause de la laïcité » se multiplient selon le rapport Clavreul remis au gouvernement en février dernier, il semble nécessaire de revenir sur sa définition.

Patrick Weil : Effectivement le mot laïcité n'est pas toujours employé de façon claire et lorsqu'on interroge ceux qui s'affrontent trop souvent à son propos, on est frappé par la confusion, voire la méconnaissance, de son sens réel. Le plus souvent la laïcité est traitée d'un point de vue historique, sociologique, ou philosophique. Quand le parlement se saisit d'un problème, il tient compte de tous ces points de vue, ce qui fut le cas en 1905 ; puis il édicte une loi, c'est alors le droit qui prend le dessus et le juge qui produit les interprétations de la loi. Aux États-Unis, personne ne parlera du statut de la religion sans le relier au 1^{er} amendement de la Constitution et à la jurisprudence de la Cour suprême. En France on connaît mal les différents articles de la loi de 1905 et on entend peu commenter les différentes décisions du Conseil d'État ou des tribunaux sur ses articles. Or la laïcité c'est d'abord du droit, avec une jurisprudence et des arrêts du Conseil d'État, qui continuent de faire vivre la loi. Mais il faut lire la loi dans son intégralité. Même s'ils s'affrontent, MM. Bianco¹ et Clavreul² s'accordent sur un point : la séparation des Églises et de l'État, qui crée dans la République une distinction entre plusieurs espaces. Selon J.-L. Bianco, puisque seul l'espace de l'État est neutre, on peut manifester ailleurs ses convictions spirituelles librement, sauf évidemment en cas d'atteinte à l'ordre public.

« LA LOI DE 1905 EST UN MAGNIFIQUE MODÈLE, FONDÉ SUR LA LIBERTÉ ABSOLUE DE CONSCIENCE, À LA FOIS LIBERTÉ DE RELIGION ET LIBERTÉ À L'ÉGARD DE TOUTE RELIGION. LES FRANÇAIS N'ONT PAS ASSEZ CONSCIENCE DE SA FORCE. »



J.F. PAGA/GRASSET

G. Clavreul considère que, pour les mêmes raisons, la situation est inquiétante car cela laisse la place à la radicalisation religieuse. Pourtant, la laïcité c'est d'abord l'affirmation de la liberté individuelle de conscience. La neutralité de l'État a pour objet de garantir cette liberté ; n'étant dominé ni par la religion ni par l'anti-religion, il ne peut exercer de pression. À côté de cet espace neutre se situent les lieux de culte (où les préceptes religieux prévalent), l'espace domestique (où chacun fait sa loi), et enfin un dernier espace, public (comme la rue par exemple), ni privé ni culturel, divers et objet de toutes les contestations. Mais l'article 31 de la loi de 1905, quasi-méconnu, transcendant ces espaces et s'appliquant partout, stipule que toute personne qui exerce des pressions sur autrui pour le contraindre à exercer un culte ou à l'en empêcher, est passible d'amende ou de prison (voir encadré).

Qu'apporte cette dimension contraignante de la loi de 1905 à la laïcité ?

Elle donne un caractère pénal à toute atteinte au principe de liberté de conscience ; son non-respect entraîne des poursuites et des condamnations, et chacun peut porter plainte pour pression entravant sa liberté de conscience. On pourrait même imaginer un numéro vert pour dénoncer des pressions subies, comme pour d'autres types de violences. Par-dessus tout, cet article a une vertu éducative : il permet d'enseigner la laïcité clairement et simplement, comme une liberté si importante que la République l'institue comme un droit naturel, que la loi protège, par la séparation des Églises et de l'État, et dont la mise en cause entraîne une sanction pénale.

Vous étiez membre de la commission Stasi en 2003 : pensez-vous qu'il faille revenir sur ses conclusions, intégrer certaines de ses recommandations qui n'ont pas été retenues, comme pour le jour férié ?

Le travail et les recommandations de la commission Stasi sont toujours d'actualité, certaines ont été appliquées, d'autres peuvent encore l'être. La commission avait été créée par Jacques Chirac pour trouver une solution au problème du port du voile à l'école, sujet très médiatisé à l'époque. L'école est laïque et les fonctionnaires doivent être neutres mais les élèves n'étaient pas soumis à cette exigence. Le problème qui se posait venait des pressions verbales, parfois physiques, qui s'exerçaient envers certaines jeunes filles musulmanes pour qu'elles portent le voile. Des enseignants et des proviseurs s'en sont plaints ; Farid Abdelkrim a raconté plus tard que les Frères musulmans étaient en campagne³ et que les pressions des groupes de garçons n'étaient pas spontanées. Sévir contre eux n'était pas facile, c'eût été obliger des enfants mineurs à témoigner. La commission Stasi a donc décidé d'interdire l'objet de la pression, les signes religieux ostensibles, dans les écoles publiques. Les jeunes filles qui veulent porter le voile peuvent le faire dans des écoles sous contrat ; aujourd'hui nombre d'entre elles portent leur voile dans une école catholique. La loi a protégé les jeunes filles qui ne voulaient pas porter le voile mais elle est allée à l'encontre de celles qui voulaient librement le porter, elle n'est donc pas parfaite, je le reconnais bien volontiers. La question des jours fériés enfin a été abordée dans l'esprit de la loi de 1905. Le fait de manifester publiquement sa foi doit être une option et non une obligation. Pourtant, aujourd'hui, un juif ou un musulman doivent évoquer leur religion devant leur employeur ou leur professeur, s'ils veulent s'absenter pour une fête, ce que les

À relire !

L'article 31 de la loi de 1905

« Sont punis de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte. »

chrétiens n'ont pas à faire, le calendrier étant calé sur leur tradition. Sans remettre en cause l'héritage catholique de la France, mais pour reconnaître sa nouvelle diversité, nous avons proposé que le lundi de Pentecôte, dont plus personne aujourd'hui ne sait s'il est férié ou non, puisse être, pour ceux qui le souhaitent, remplacé par une des grandes fêtes des autres religions. En début d'année, les salariés choisiraient leur jour, ce qui donnerait au choix de chacun un caractère intime et personnel. Mais cette recommandation n'a pas été appliquée. La loi de 1905 avait, pour ceux qui l'ont élaborée, une portée universelle, elle s'appliquait à l'Algérie, donc à l'islam et au-delà à toutes les religions. S'adressant aux individus, elle respecte à égalité le croyant et le non croyant. C'est pour cela qu'elle n'appartient pas au passé, mais au présent et à l'avenir. La loi de 1905 est un magnifique modèle, fondé sur la liberté absolue de conscience, à la fois liberté de religion et liberté à l'égard de toute religion. Les Français n'ont pas assez conscience de sa force. Mais pour continuer à la faire vivre il faut parfois procéder à des ajustements qui doivent combiner tradition, égalité et diversité, afin que chacun se sente à sa place et respecté dans la République. ●

À LIRE



Le sens de la République, Paris, Grasset, 2015

À VOIR

Patrick Weil a réalisé avec Bibliothèques sans Frontières plusieurs courtes vidéos didactiques sur le thème de la laïcité, à montrer à tous les âges : <https://questions-reponses-laicite.fr/>

« LA LOI DE 1905 A UNE PORTÉE UNIVERSELLE. ELLE RESPECTE À ÉGALITÉ LE CROYANT ET LE NON CROYANT. »

1. Président de l'Observatoire de la laïcité.

2. Auteur du rapport « Laïcité, valeurs de la République et exigences minimales de la vie en société, des principes à l'action », remis février 2018.

3. Farid Abdelkrim, *Pourquoi j'ai cessé d'être islamiste. Itinéraire au cœur de l'islam en France* (Les Points sur les 1, 2015).

LOI DE 1905

L'apothéose républicaine

La loi de séparation est le point d'orgue de trente années de luttes pour fortifier la Seconde République menacée. Parmi ses adversaires, la puissante Église catholique qui n'accepte pas la laïcisation de l'État.

Georges Dupuy

UNE LOI FONDATRICE

Cent-treize ans après la séparation, seuls les articles 1 – « *La République assure la liberté de conscience.*

Elle garantit le libre exercice du culte » – et 2 – « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* » – font de la loi de 1905 une loi fondatrice de la nature laïque de l'État républicain, que même le régime de Vichy n'a pas osé abroger. À noter que la loi de 1905 n'emploie pas le terme de « laïcité », qui sera inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946. L'Alsace-Moselle (toujours régie par le Concordat de 1801), la Guyane, la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie dérogent à la loi.

Le 9 décembre 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État est adoptée. Elle signe la fin du Concordat de 1801 par lequel Bonaparte avait assujéti les Églises au politique. Elle marque la naissance d'un État laïque, garant de la liberté de conscience (voir ci-contre). Ni schisme, ni déchristianisation : la loi de 1905 se veut, avant tout, une loi d'apaisement. « *Dans ce pays, où il y a des millions de catholiques [...], on ne pouvait faire une séparation qui ne soit pas acceptée par eux...* », affirmait ainsi Aristide Briand. L'homme clef de la séparation parlait d'une « loi de liberté et de justice ». Il prévenait les bouffeurs de curés qu'« *un progrès qui se traduirait par un coup de poing dans la figure n'en était pas un* ».

TERRE DE MISSION

Deux blocs se font face, qui, au mieux, se tolèrent. D'un côté, les Républicains. La République leur semble encore si fragile. Ses adversaires, si puissants ! « *Le cléricalisme, voilà l'ennemi !* »,

tonnait déjà Léon Gambetta en 1877. Le vieux lion dénonçait là l'ultramontanisme, qui prône la supériorité de la religion sur le politique. Les Républicains se sentent menacés par l'emprise d'une Église qui paraît vouloir régenter la société à travers ses congrégations religieuses. Ils n'oublient pas non plus que les Catholiques ont sur leurs mains le sang des martyrs de la Commune en 1871. Qu'ils ont appuyé, en 1873, l'Ordre moral censé rétablir la royauté et pris le parti de l'armée et des nationalistes antisémites lors de l'affaire Dreyfus. En face, le bloc catholique ne reconnaît pas la République, héritière d'une Révolution qui a guillotiné le roi de droit divin et persécuté les Catholiques au nom de la Raison et de l'Être suprême. L'Église campe d'autant plus sur ses positions qu'elle se sent fragilisée. Jadis « fille aînée de l'Église », la France est devenue « terre de mission ». Face aux conséquences humaines de l'industrialisation et de la croissance urbaine, la hiérarchie catholique

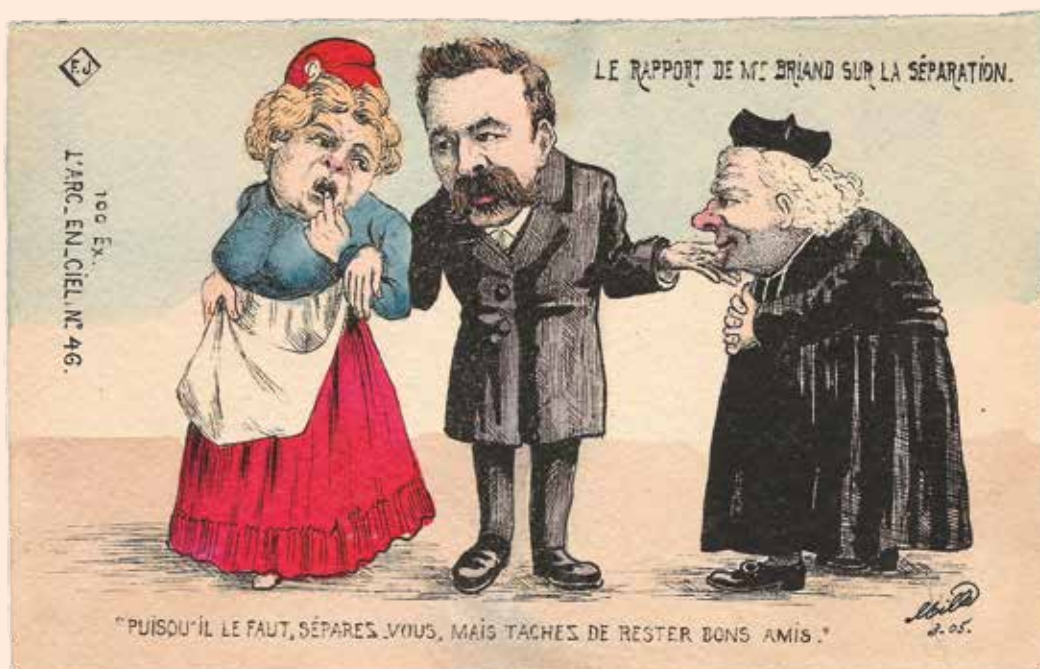
n'a guère de réponses. Et la gauche, qui s'est emparée de la question sociale, n'entend pas lui laisser la formation des esprits, ceux des élites comme de la masse ouvrière. La guerre scolaire, préambule de la séparation, sera féroce.

GUERRE SCOLAIRE

Les lois Ferry (1881-82), suivies par la loi sur le Primaire (1886) et la loi Waldeck-Rousseau (1901) sur les associations, qui entraîne l'expulsion des congrégations, sont les grandes étapes d'une course à la laïcisation. L'école n'est qu'un volet. Année après année, des hôpitaux aux prisons en passant par les pompes funèbres ou le divorce, la République a mis ses initiales sur des pans entiers de la société, jusqu'à aux mains des Églises. 1905 sera le point d'orgue.

Ironie de l'histoire, la République triomphante ne cherchait pas forcément à se séparer des Églises. N'avait-elle pas tout obtenu ? Même un anticlérical forcené comme Émile Combes, le président du Conseil, souhaitait rester dans le Concordat. Mais voilà, Léon XIII, le pape qui avait exhorté en 1892 les Catholiques français à rallier la République, meurt en 1903. Absolutiste religieux, le nouveau pape, Pie X, ne veut lui, rien lâcher à la « Gueuse ». En 1904, c'est la rupture des relations diplomatiques. La séparation, désormais inévitable, sera votée un an après. Certaines blessures nées de l'emploi de la force pour faire l'inventaire des biens de l'Église mettront du temps à se cicatriser. Il faudra attendre 1924 pour que le Vatican entérine la loi française. ●

◀ Carte postale satirique de Félix-Antoine Marmonier en 1905. Le rapport de M. Briand sur la séparation de l'Église et de l'État.



Multiculturalisme et laïcité

Multiculturalisme et laïcité sont-ils compatibles ? Répondre à cette interrogation suppose d'analyser la relation qui se noue entre histoire, culture, loi et conscience sociale.

François Rachline



▲ Pendant la Coupe du Monde, en juin 2014, devant l'Hotel de Ville de Paris.

La norme légale est l'expression de la loi ; la conscience sociale renvoie aux perceptions plus ou moins explicites de la population. Dans une société démocratique, ces deux forces dessinent les cadres du vivre ensemble. Ainsi, la manière de penser la peine de mort ou l'interruption volontaire de grossesse n'est pas restée identique dans le monde et en France depuis les années 1960.

De même, le sentiment à l'égard

des signes religieux a évolué depuis 1905 : si la séparation des églises et de l'État, au début du xx^e siècle dans l'Hexagone, se veut libérale et protectrice de la croyance intime, la loi de 2004 proscriit les signes religieux « ostentatoires ». Dans la durée, la règle juridique et le ressenti s'ajustent peu à peu. L'habitus, c'est-à-dire la manière d'être, l'allure générale, la tenue vestimentaire, la disposition d'esprit, joue ici un rôle non négligeable. Le xx^e siècle a vu la soutane et la comette catholiques se faire de plus en plus discrètes, épousant ainsi la sécularisation de la société française, tandis que le voile et la barbe musulmanes ont gagné en visibilité depuis quelques décennies.

Déshabituée d'un côté, la société française admet mal, de l'autre, un retour de l'affichage religieux, qu'elle a tendance à considérer comme un prosélytisme visuel.

Certains y voient une victoire du multicultural sur le laïc. En réalité, tout dépend de ce qu'on entend par « multicultural ».

SOCIÉTÉ PLURIELLE OU SEGMENTÉE ?

Si on conçoit le multiculturalisme comme une fragmentation de la société, avec des règles et des lois différentes suivant les sous-ensembles qui la composent (vision idéologique), il s'agit d'un modèle que la France a refusé en le transcendant, grâce au concept d'assimilation. Si, en revanche, le multiculturalisme est considéré comme synonyme de pluralisme, notamment ethnique et religieux (constat sociologique), il est alors concevable et possible de reconnaître cette diversité, tout en adhérant aux principes de la laïcité tels que rappelés en France par le rapport Stasi¹ : la neutralité de l'État, la liberté de conscience et le pluralisme. C'est le cas aujourd'hui

« S'il y avait une définition minimum à donner de la laïcité d'un État, ce serait qu'elle ne peut être l'apanage que de l'État de droit, à fonctionnement représentatif et démocratique, dans lequel il ne peut plus y avoir de discriminations – civile, sociale ou politique – basées sur l'appartenance religieuse ou convictionnelle, réelle ou supposée, des citoyens. »

Valentine Zuber, historienne, directrice d'études à l'École pratique des hautes études (PSL Université), membre du Groupe sociétés religions laïcité (GSRL – CNRS), entretien accordé à *Laïcités* (www.laïcités.info), novembre 2017.

de nombreux pays dans le monde, multiculturels dans ce second sens, des États-Unis au Mexique, de la Grande-Bretagne à l'Australie, de l'Inde à Israël (avec, pour ce dernier, l'entorse des lois sur le mariage et sur le divorce).

L'histoire culturelle de notre pays offre un exemple de pluralisme compatible avec la laïcité. La France bimillénaire est un territoire où les envahisseurs successifs, venus du Nord (Normands), de l'Est (Francs, Germains, Goths, Wisigoths, Ostrogoths, Huns), du Sud-Ouest (Arabes) ou du Sud-Est (Ligures, Italiotes, Levantins, Lombards), se sont installés : la douceur du climat, la richesse des sols, la variété des paysages, ont conquis les conquérants. De multiples ethnies assemblées ont, ce faisant, formé le peuple français. Le mouvement ne s'est jamais vraiment arrêté au cours des siècles, les immigrants ibériques, italiens, polonais, yougoslaves, chinois, maghrébins et autres achevant d'offrir au pays sa richesse disparate.

MÉLANGE ETHNIQUE ET RÉPONSE ÉTHIQUE

Creuset de diversité, la France a dû – et a su – forger une réaction éthique à cet imbroglie ethnique. Elle n'a pas accepté la juxtaposition de communautés, comme ce fut le cas en Grande-Bretagne, au Canada ou aux États-Unis, elle a développé le concept d'assimilation, afin de lisser les différences et de produire l'homogénéité en son sein. « Il faut tout refuser aux Juifs comme nation et accorder tout aux Juifs comme individus », résumait Clermont Tonnerre en 1789.

N'étant pas une nation, justement, mais une entité composite qu'un État fort et centralisé s'est efforcé

de cimenter au cours des siècles, la France n'a cessé, peut-être par compensation, de proclamer son unité. « Royaume un et indivisible » sous l'Ancien Régime, elle est passée à une République « une et indivisible » (Constitutions de la 1^{re} République en 1793 et de la II^e en 1848). Cependant, ces termes ne figurent ni dans les lois constitutionnelles de 1875 ni dans les Constitutions de 1946 et de 1958. Comme si, depuis 170 ans, l'unité avait acquis le statut de donnée immédiate, dans la réalité mais aussi et peut-être plus encore dans les têtes.

De fait, les Français n'aiment guère le sectarisme et ils n'acceptent pas qu'on segmente la population en minorités revendicatrices, comme c'est le cas par exemple aux États-Unis. Le multiculturel, qui se trouve à l'origine même de leur pays, s'est peu à peu fondu dans un ensemble où, sinon l'uniformité, du moins

« Tous possèdent également la liberté de conscience et les protections de la citoyenneté. Le gouvernement des États-Unis n'apporte aucun soutien au sectarisme, ni aucune assistance à la persécution, et requiert seulement que tous ceux vivant sous sa protection se conduisent en bons citoyens. [...] Les croyances religieuses d'un homme ne le priveront pas de la protection des lois, ni du droit d'obtenir et d'exercer les plus hautes fonctions publiques existantes aux États-Unis. »

Georges Washington.



« Je crois qu'il est d'une nécessité absolue de distinguer ici, avec toute l'exactitude possible, ce qui regarde le gouvernement civil, de ce qui appartient à la religion, et de marquer les justes bornes qui séparent les droits de l'un et ceux de l'autre. »

John Locke, *Lettre sur la tolérance*, 1689.

l'agrégation, a fini par s'imposer. Suivant cette logique, l'égalité reste le rêve des Français, même s'ils adorent les privilèges.

Ainsi, le port du voile ou de la kipa souligne une différence et heurte, plus ou moins consciemment, l'idéal unitaire. Tout se passe comme si, dans le vécu de tous les jours, ces marques distinctives signifiaient : « Je ne suis pas comme toi, ou je ne suis pas pour toi. » Difficile à admettre dans un pays qui estime universelle sa culture et qui n'accepte les exceptions, conformément à la grammaire de sa langue, que si elles confirment la règle.

LAÏCITÉ NATURELLE

Dans un tel contexte, la laïcité, que l'on a tendance à croire spontanément sortie du chapeau législatif en 1905, colle en fait à la culture de notre pays, même si dans son énoncé, elle ne remonte qu'à la Révolution : l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 n'édicte-t-il pas que « Nul ne doit

être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » ? Cela revient à dire qu'on ne peut pas interdire à une musulmane de se promener avec un voile sur la tête, à un rabbin d'aller voter en gardant sa kipa ou à une religieuse en habit de prendre le métro. Dans un pays où, suivant Molière, « La parfaite raison fuit toute extrémité, et veut que l'on soit sage, avec sobriété », l'équilibre entre la loi et l'habitus devrait pouvoir garantir la liberté, comme l'égalité, aux citoyens de toutes origines, à condition qu'aucuns ne remettent en cause le faire ensemble, qui inclut le vivre ensemble, dans le respect des lois de la République. ●

1. Rapport remis au président de la République, Jacques Chirac, par Bernard Stasi, alors médiateur de la République, le 11 décembre 2003. Voir *La Documentation française*.

Collectivités locales et laïcité

À quel titre les collectivités territoriales sont-elles concernées par la laïcité ? Quelles sont leurs obligations et leurs marges de manœuvre ? Où il est notamment question de délégation de service public, de cantines et de crèches...

Monique Ollier

Diversité/laïcité ?

La **diversité** désigne une propriété agrégative qui se rapporte à un collectif qui résulte diversifié du fait de la pluralité des membres le composant. À cet égard, il est erroné d'employer l'expression « issu de la diversité » car elle ramène la diversité du collectif à l'individuel.

La **laïcité** est un principe républicain qui garantit une liberté absolue de conscience et la possibilité de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public. Elle garantit l'égalité devant la loi.



La question des menus

La restauration scolaire, service public facultatif proposé par les collectivités, relève de la responsabilité des communes, des départements et des régions (selon le degré). La décision de proposer des menus de substitution appartient à la collectivité de rattachement. Ces derniers ne constituent ni un droit pour les usagers, ni une obligation pour la collectivité. Rappelons que les cantines, lieu privilégié pour l'éducation à la nutrition, le sont aussi pour l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble.

La non-discrimination candidate pour Paris JO 2024

Il est envisagé, sous l'impulsion du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), d'inscrire des critères tels que la non-discrimination parmi les critères d'attribution des marchés publics dans le cadre des appels d'offres lancés pour les Jeux Olympiques qui se tiendront à Paris en 2024.



GILLES LARVOR/AGENCE VU

Émanation déconcentrée de l'État, les collectivités territoriales sont soumises aux principes républicains dont la laïcité (lire ci-contre). De plus, elles emploient des fonctionnaires de la fonction publique territoriale, tenus au respect strict des principes de laïcité et de neutralité dans leurs fonctions. Cette obligation est aussi faite aux contractuels de droit public travaillant pour une collectivité territoriale ou un établissement public administratif et aux salariés de droit privé des entreprises acceptant une délégation de service public telle qu'assurer la cantine scolaire ou ouvrir une crèche.

Face à une jurisprudence dissonante, la Licra estime que le principe de neutralité devrait s'appliquer aux personnes remplaçant l'État dans l'exercice de l'une de ses missions d'intérêt général, comme accompagner les élèves lors des sorties scolaires, par exemple.

HORS DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Les collectivités confient certaines missions ne relevant pas de la délégation de service public (construction de bâtiments, par exemple) à des entreprises qu'elles sélectionnent par le biais d'appels d'offres publics. Libres à elles alors d'intégrer à leur cahier des charges des exigences en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Toutefois, le cadre juridique actuel ne reconnaît pas l'engagement, dans une démarche RSE, comme un critère d'attribution dans les consultations publiques. « Ce cadre tend à favoriser systématiquement des critères financiers ou économiques (prix ou rapport qualité/prix ou prix/volume) même pour des candidats qui seraient peu impliqués en matière de RSE, notamment en matière de prévention des discriminations et de promotion du vivre-ensemble », précise Maria Giuseppina Bruna, déléguée à la

diversité et aux universités au sein du bureau exécutif de la Licra, spécialiste du management de la diversité et de la RSE et directrice de la chaire « Entreprise inclusive » à l'IPAG Business School. « Aujourd'hui, une collectivité locale qui privilégie ce critère alors que le candidat n'est pas le moins-disant peut se le voir reprocher par un préfet, par la Cour des comptes ou devant un tribunal administratif. La transcription de textes européens en droit français, l'engagement de la société civile et un engagement renouvelé du gouvernement, notamment dans le cadre du Comité interministériel à la ville, devraient permettre une évolution prochaine de la législation. »

VERS UN SYSTÈME DE BONUS-MALUS ?

Au sein de ce Comité, un groupe d'experts y travaille en effet : un système de bonus-malus qui prendrait mieux en compte l'engagement des territoires et des entreprises en matière de non-discrimination pourrait être envisagé. Les conditions sont aujourd'hui réunies pour le permettre. Avec la loi El Khomri, les entreprises peuvent inscrire dans leur règlement intérieur le principe de neutralité. On peut aisément imaginer de prendre en compte cet engagement de l'entreprise dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres. Certaines collectivités sont déjà conscientes du potentiel d'amélioration du vivre-ensemble que peut apporter une politique RSE engagée, comme les villes de Lyon, Nantes, Bordeaux ou Paris qui mènent des réflexions à ce sujet : la Licra figure parmi les experts qu'elles sollicitent. Tout comme le fait la région Ile-de-France sur la question de la laïcité et de la gestion des demandes religieuses, ou le ministère de l'Enseignement supérieur autour de la formation des référents « lutte contre le racisme et l'antisémitisme ». ●

Religion et spiritualité

Nous avons tous une spiritualité que nous ayons une religion ou pas. L'amalgame spiritualité / religion n'est pas nouveau, même si ces mots renvoient en fait à des concepts très différents.

Mireille Quivy

POUR ALLER PLUS LOIN...

Ferdinand Buisson, *La Foi laïque, extraits de discours 1878-1911*, BNF.
Michel Onfray, *Traité d'athéologie*, Grasset, 2005.
Richard Dawkins, *Pour en finir avec Dieu*, Perrin, 2006.
Charles Coutel, dir., *Le fanatisme religieux du XVI^e s. à nos jours*, APU, 2017.
Gérard Delfau, dir., *L'invention de la Liberté de conscience ou l'entrée dans la modernité*, L'Harmattan, 2017.

La spiritualité naît de ce souffle (*spir*) qui anime l'être, au propre comme au figuré, de cette respiration initiant la vie tout en éveillant l'esprit. Plus largement, la spiritualité fait sien tout ce qui sonde la vie intellectuelle et la pensée, et interroge les valeurs immatérielles, voire transcendantes, en un for intérieur. Faite de recherche, de doute, de dialectique au service de la connaissance, de l'inconnu, et même de l'inconnaissable, elle ne se prononce pas sur l'existence d'un dieu ou d'une âme. La religion, elle, existe, et c'est une création purement humaine, plurielle. Le mot lui-même, comme pour marquer l'instabilité foncière de sa référence, peut dériver de deux sources. 1/ *Religare* (relier). Cette étymologie sanctifie la

force d'un lien fraternel entre les membres de la communauté des Hommes, forgeant la cohésion sociale, mais aussi, dans un sens plus restreint, entre une congrégation et ses pratiques théistes et un dieu. 2/ *Relegere* (relire, recueillir). Comte-Sponville s'en fait l'apôtre : « *La religion n'est pas, ou pas d'abord, ce qui relie, mais ce qu'on recueille et relit (ou ce qu'on lit avec recueillement).* »

LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Il ne suffit pas de croire que l'on sait lire ; encore faut-il apprendre à penser et devenir, par un acte de lecture raisonnée, co-auteur du sens qui naîtra du dialogue interprétatif avec le texte. Lire, c'est ainsi se relier aux générations passées et futures, c'est transmettre et « inventer l'avenir ».

De fait, il n'est pas besoin d'un dieu pour qu'existe la spiritualité. Elle relève d'un universel conceptuel dont la religion n'est qu'une des manifestations, – constituée ou non en Église. La spiritualité est ainsi inhérente à la vie intellectuelle des croyants, tout autant qu'à celle des agnostiques – qui ne se prononcent pas sur une existence de Dieu – et des athées

– qui croient que Dieu n'existe pas. Pour être pleinement femme ou homme et contre le *prêt à penser*, le *Sapere aude* d'Horace – *ose vouloir connaître, ose utiliser ton esprit* – est on ne peut plus essentiel aujourd'hui. On y voyait déjà poindre cet esprit de la laïcité qui affirme qu'il y a liberté là où il y a pratique de la raison, qui s'élève contre l'obscurantisme, le fanatisme et le dogmatisme essentialistes, et établit une parité de droit entre religion et irréligion en sacralisant la liberté de conscience.

LA LAÏCITÉ : PAROLE D'ÉVANGILE

Liberté absolue de conscience, libre examen réformateur, pensée des Libertins érudits, philosophie des Lumières sont consubstantiels à la laïcité. Ils ont inspiré des Buisson et des Briant, établissant par la loi de 1905 une ligne infranchissable entre le temporel et le spirituel... que n'aurait certes pas désavouée un Christ auquel Marc, Matthieu et Luc faisaient dire « *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu* ».

Alors, à chacun sa spiritualité, dans le respect de celle de l'autre, dans un État laïc, car quels que soient notre scepticisme, nos croyances, notre religion ou notre foi, ce sera toujours notre spiritualité qui explorera ces oxymores irréductibles que sont « *notre rapport fini à l'infini ou à l'immensité, notre expérience temporelle de l'éternité, notre accès relatif à l'absolu*¹ ». Que l'on croie en Dieu ou pas n'influe pas sur le respect des valeurs que nous ont transmises les religions ni sur leur apport historique. En revanche, « *rationalisme et humanisme ont prouvé au cours des siècles que le progrès universel relevait d'une série d'essais et d'erreurs individuels humains et non de certitudes inébranlables constituées en dogmes collectifs* ». ●

1. André Comte-Sponville.

« Les religions du livre mélangent des mythes, des textes fondateurs, un enseignement (c'est l'origine en hébreu du mot Torah) qui constituent un savoir (c'est le sens en sanskrit du mot Véda). Ce sont un ou plusieurs livres (Bible en grec), une lecture ou une récitation (Coran en arabe), une Loi (Dharma en sanskrit) [...]. La religion, selon cette étymologie, doit moins à la sociologie qu'à la philologie : c'est l'amour d'une Parole, d'une Loi ou d'un Livre – d'un Logos. »

André Comte-Sponville, *L'esprit de l'athéisme*, Albin Michel, 2006.



SIMON MIGA/JUNSPASH

La laïcité à l'Assemblée

Le débat sur la laïcité s'impose partout, y compris à l'Assemblée nationale. Guillaume Vuilletet, élu sous les couleurs de LREM en juin dernier, nous livre les échanges et les débats qui s'y jouent.

Propos recueillis par Alexandra Demarigny



WIKIMEDIA COMMONS

GUILLAUME VUILLETET

est membre du Bureau de la Commission des lois constitutionnelles et du groupe d'études sur l'antisémitisme. Ancien conseiller parlementaire de Jean-Pierre Chevènement, il a participé à de nombreuses lois, dont la loi RESEDA relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.



DR

DDV Comment le sujet de la laïcité s'est-il invité dans l'hémicycle ?

Guillaume Vuilletet : Curieusement à cause d'un maillot de football arboré en séance par un député, affaire très relayée dans les médias, qui nous a obligés à nous interroger sur la nécessaire neutralité d'apparence d'un parlementaire. En conséquence nous avons modifié le règlement intérieur de l'Assemblée pour mieux encadrer les tenues, et ce point n'est pas anodin car il permet d'aborder la question des différences, de la singularité et aussi des communautés. Le propos était d'éviter un dévoiement de la liberté donnée au sein de l'Assemblée par l'utilisation de postures ou d'affichages qui pouvaient perturber le débat démocratique, et de fixer des bornes,

en l'occurrence une tenue exempte de tout signe ostensible religieux, de références à des marques ou à des opinions politiques. Nous avons donc décidé d'imposer aux parlementaires une totale neutralité de l'aspect, en contrepartie de la liberté de parole, absolue, dans l'hémicycle.

Par le biais du règlement intérieur de l'Assemblée vous en êtes donc venus à poser une question sensible : « Qu'est-ce que la laïcité ? »

La laïcité n'est pas concept étroit. Max Gallo disait de la laïcité que c'est aussi la liberté de l'accès et de l'échange de savoirs, ce qui dépasse largement le cadre religieux. Une cantine qui ne servirait que des plats végétariens, par exemple, serait considérée comme anti-laïque par rapport à la diversité des opinions ou des croyances. Nous constatons que certains veulent transformer en débat sur la laïcité des questions qui n'en relèvent pas et deviennent des outils d'affrontement. Le burkini ou les repas sans porc à la cantine en sont de bons exemples. Certains instrumentalisent un problème qui n'en est pas un, les uns pour réclamer des repas sans porc, les autres pour refuser qu'on

impose des repas sans porc, ce qui est un combat inutile car il y a toujours une alternative au porc dans les menus de la cantine... C'est un débat sur les faux-semblants, instrumentalisé par les mauvais génies de la laïcité et de la liberté religieuse.

La protection communautaire ne devient-elle pas ici l'alibi du fondamentalisme religieux, mais aussi de ceux qui sont « dans la norme » et peuvent développer une forme de sectarisme envers ce qui leur apparaît comme des droits supplémentaires illégitimement alloués à des minorités ?

Cette revendication de la norme, de ceux qui se ressentent comme des majorités lésées par les minorités qui réclament l'égalité des droits, à l'origine du vote pour Donald Trump, pour Vladimir Poutine, de la Manif pour tous, peut aussi être une forme d'intégrisme.

Comment est-il possible de mieux intégrer la religion musulmane dans la laïcité française ?

Comment peut-on expliquer que, dans ce pays, certains se sentent plus protégés par les communautés que par la République ? Il devient clair qu'on ne fera pas œuvre de laïcité sans résoudre ce problème global d'intégration sociale et culturelle. Pour mieux intégrer la religion musulmane en France, il faut qu'elle ne soit plus nourrie d'argent étranger (les baux emphytéotiques pourraient, entre autres, être une solution), et que les imams soient formés par la République, peut-être dans le cadre concordataire. Il faut d'urgence s'attaquer aux problèmes des aumôneries de prison et à la radicalisation qui s'y exerce. ●

Faire plus que parler

« S'occuper de la laïcité c'est faire en sorte qu'il y ait des lieux de culte pour qu'on ne prie pas dans la rue, des imams qui prêchent au nom de la République, des principes diététiques pour que le bon sens s'applique dans les cantines, une politique de la ville et de l'intégration sociale qui rétablisse l'ascenseur républicain et la capacité de la République à élever (au sens d'élévation) ses enfants. »

Guillaume Vuilletet

Vue de l'étranger, notre laïcité est un "ovni"... parfois envié

Des voix s'élèvent notamment chez les Anglo-Saxons contre le communautarisme, en s'inspirant du modèle français. Mais elles sont très minoritaires car les rapports entre État et religions dans l'Hexagone restent « liberticides » pour beaucoup.

Raphaël Roze



▲ Des voiles islamiques, des burkinis et des vêtements sont exposés dans une salle d'exposition de la Foire annuelle France Musulmane au Bourget, au nord de Paris, le samedi 15 avril 2017.

En janvier 2016, la préfecture du Pas-de-Calais a ordonné le déboisement d'une zone bordant la « Jungle » pour éviter que les migrants ne s'y camouflent. Une église et une mosquée de fortune y ont été détruites. Le quotidien londonien *The Guardian* a immédiatement titré : « La cécité française à l'égard de la religion masque de la hargne à son endroit. » Même réprobation et... sidération quelques mois plus tard, en août, au spectacle

de policiers forçant de jeunes musulmanes à ôter leurs burkinis sur les plages de la Côte d'Azur.

Mais le débat est-il aussi tranché ? Le *Guardian* a publié en ligne des commentaires critiques de lecteurs du journal à propos de la « persécution antireligieuse » dont la France se rendrait coupable selon l'article de janvier 2016. « *Ce pays protège contre les excès et permet aux gens de ne pas croire* », écrivait l'un d'eux. « *Un État séculier respecte ce qui relève de la sphère privée*, remarquait un autre. *Il garde les couteaux rangés.* »

On connaît le pragmatisme des Britanniques et leur tolérance pour le communautarisme a atteint ses limites quand le royaume a été submergé par des manifestations de haine après la sortie des *Versets sataniques* de l'auteur, d'origine indienne, Salman Rushdie. Des mesures ont été prises pour resserrer les liens entre les confessions et une nouvelle discipline axée sur l'apprentissage de la « citoyenneté » a même été introduite dans le cursus scolaire en 2002. Plus récemment, la radicalisation de certaines franges de l'islam, créant de véritables ghettos, a heurté à ce point la population que des voix s'élèvent pour remettre en cause les aspects les plus contestables du multiculturalisme, notamment l'existence de tribunaux musulmans reconnus légalement.

L'ATHÉISME EN FORTE HAUSSE AUX ÉTATS-UNIS

Outre-Atlantique, des progressistes mettent en avant l'héritage des Lumières françaises. À l'époque de Thomas Jefferson, troisième président des

États-Unis (de 1801 à 1809), les élites américaines se considéraient comme des parangons de neutralité religieuse. Le puritanisme, central chez les pionniers des siècles précédents, ne concernait qu'une minorité après l'indépendance du pays – ce qu'on oublie aujourd'hui. La Guerre froide a en effet réveillé la haine de l'athéisme, perçu comme un compagnon de route du communisme. Cette vision des choses reste profondément ancrée dans l'imaginaire collectif et le *New York Times* dénonce régulièrement les « atteintes à la liberté sévissant » dans l'Hexagone : « obligation » pour les enfants de manger du porc à la cantine ou « interdiction » pour les femmes d'arborer le voile dans l'administration. Être athées aux États-Unis est encore un sujet tabou. Ils sont officiellement 3 % en 2017 (0,4 % en 2002, voir p.18). Ce chiffre est sous-évalué tant la pression sociétale est importante.

Les athées se regroupent en lobbies et tentent de contrecarrer l'obsession pour les valeurs chrétiennes caractéristiques de la « Révolution conservatrice » imprégnant la société depuis les années 1980. Mais si quelques-uns admirent le modèle français, la plupart le rejettent et se battent au nom de leurs propres droits à ne pas croire, s'estimant victimes de préjugés – sans souhaiter pour autant la sécularisation complète de la vie publique. Entre-temps, les Allemands se défient de plus en plus du communautarisme face à l'afflux de migrants, éprouvent de la sympathie pour notre laïcité mais le statut officiel des religions financées par l'impôt n'est remis en cause que par une petite minorité de citoyens. ●

L'exception française

Sept États revendiquent une forme de laïcité proche de la nôtre, comme l'Uruguay coincé entre deux nations très catholiques : le Brésil et l'Argentine. La laïcité turque (relative dès l'origine) n'est plus qu'un fantôme. Le régime républicain typiquement français construit par opposition à l'Église dominante au XIX^e siècle, fondé sur la relégation intransigeante de la religion dans la sphère privée, n'existe dans nul autre grand pays de la planète.

« Oh my god ! »

En août 2017, des chercheurs de l'université du Kentucky aux États-Unis dévoilent une étude, faite auprès de 3 200 personnes dans treize pays, qui montre que les athées sont davantage suspectés d'immoralité que les croyants. Être athée au pays de l'oncle Sam, une gageure.

Alain Lewkowicz



AMERICA AKBAR

Sept États ont conservé dans leur Constitution des articles déclarant que les non-croyants sont inéligibles à de nombreuses fonctions d'intérêt public, l'Arkansas, le Mississippi, le Tennessee, le Texas, les Caroline du Nord et du Sud, et le Maryland.

AMERICA ÜBER ALLES

En Pennsylvanie, on va plus loin : « *Nul ne peut être empêché d'accéder à un poste public à cause de sa religion, aussi longtemps qu'il croit en Dieu, au paradis et à l'enfer.* »

BRENDAN SMALOWSKI

À 9 ans, Amanda Knief commençait à soupçonner que « *Dieu, c'est naze* ». Dans son église méthodiste, des missionnaires étaient venus raconter que des enfants mouraient de faim en Afrique. « *Et les bébés qui n'ont pas encore été informés de la présence de Dieu* », avait-elle demandé, « *Ils n'iront pas au paradis ?* » « *Non, pas de paradis pour ceux qui ne connaissent pas Jésus* », lui avait-on répondu.

Plus tard, Amanda n'a pas apprécié d'entendre des gens d'Église déclarer que le sida est une « punition divine » pour les homosexuels. Le coup de trop, celui qui a fait d'elle une militante, a été de découvrir au Parlement de l'Iowa, où elle travaillait après ses études de droit, que toutes les sessions devaient débiter par une prière. « *J'étais tellement énervée, raconte-t-elle, que j'ai eu besoin de me retrouver avec d'autres gens qui pensaient comme moi, et nous avons fondé un groupe athée.* »

Outre-Atlantique, le pire n'est

pas d'être un fanatique religieux. Non, le pire est de n'avoir aucune religion, ou plutôt, de ne croire en aucun Dieu. Dans cette Amérique à la botte de Dieu, la statistique est révélatrice : en janvier 2002 les athées ne représentaient que 0,4 % de la population, 3 % en 2017.

Ici, c'est « le baptême ou la mort ». Si Barack Obama a été le premier président à mettre cette question à l'ordre du jour, déclarant, lors de son discours d'investiture en 2009, que l'Amérique était « *Une nation de chrétiens, de musulmans, de juifs, d'hindous et de non-croyants* », l'Amérique reste sur les positions clairement énoncées par l'ex-président Georges W. Bush selon lesquelles « *Les athées ne devraient pas être considérés comme des citoyens de ce pays, ni comme des patriotes qui aiment leur pays. Notre credo national le dit clairement, nous sommes une nation soumise à Dieu.* »

L'athéisme *made in USA*, c'est une déviance morale et politique et il est nécessaire d'être croyant

pour distinguer le bien du mal et conditionner le sens moral à la foi. Le 20 janvier 2016, Donald Trump jurait, comme ses prédécesseurs, sur la bible et prononçait un serment officiel qui comportait cette phrase : « *So help me god* », « *Que dieu me vienne en aide* ». Il venait sans doute rappeler qu'aux États-Unis un athée ne peut être élu.

TÉMOIGNAGE D'UN ATHÉE

Todd Steifel, millionnaire, héritier des laboratoires pharmaceutiques du même nom et membre de la Coalition Laïque, l'Openly Secular Coalition, consacre sa fortune « *à réduire les fondamentalismes. La religion représente la plus grave menace sur le monde avec l'arme nucléaire* ». Et il prévient : « *La cause athée sera le prochain grand mouvement pour les droits civiques aux États-Unis.* » Ainsi, les « *humanistes-athées-agnostiques-nonthéistes-librepenseurs* » relèvent la tête et combattent les discriminations

▲ Des athées se sont rassemblés autour du Reason Rally afin de célébrer le fait ne pas avoir d'affiliation religieuse, dans un pays où le gouvernement affiche publiquement sa religion (Washington, le 24 mars 2012).

dont ils sont victimes au quotidien en recréant des assemblées sur le modèle des paroisses qu'ils ont quittées. « *Certains peuvent nous voir comme des fanatiques d'un autre genre. On veut une communauté, mais on ne veut pas être obligés de rejoindre une église. Nous sommes une minorité niée. On vit dans la peur et la discrimination. Vos parents refusent de vous parler pour le restant de leur vie parce qu'ils ont découvert que vous êtes athée. Et quand votre conjoint demande le divorce à cause de ça...* », raconte Todd Steifel qui chaque année, depuis 2003, célèbre le premier jeudi de mai le « *Jour national de la raison* » qui est également le jour où l'Amérique toute entière célèbre la prière. ●

La Licra et la « gestion de la diversité » en entreprise

Notre trésorier, Dominique Morel, réfléchit à ce nouveau projet qui se traduira par des formations destinées aux salariés d'entreprises. Plusieurs responsables du CAC 40 ont déjà répondu à la proposition, car le besoin est là.

Raphaël Roze

Attention au poids des mots !

Dominique Morel et Martine Benayoum insistent sur l'importance de la terminologie. S'interroger sur la possibilité d'entreposer « un sandwich au jambon », « du porc » ou « de la nourriture impure » dans un réfrigérateur collectif renvoie à des imaginaires différents. « Gérer la diversité » en entreprise consiste d'abord, dans son esprit, à bien nommer les choses.

Les relations sociales en entreprise, c'est la passion de Dominique Morel. Le trésorier de la Licra a accompagné des dirigeants tout au long de sa carrière d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Au surplus, il est médiateur depuis quinze ans et tente inlassablement de désamorcer les conflits.

Mario Stasi lui a donc naturellement demandé de réfléchir à un nouveau projet, sous la responsabilité de notre vice-présidente Martine Benayoum : dépêcher dans les entreprises, qui le souhaitent, des formateurs en « gestion de la diversité culturelle et religieuse » pour des sessions de quelques jours – « Idéalement, trois », précise Dominique Morel. Ils seraient rémunérés afin d'élargir nos ressources qui proviennent majoritairement, aujourd'hui, de subventions ministérielles.

Il s'agit surtout de pallier un manque de plus en plus criant. Car le terrain est quasi-vierge. Si les DRH ont produit ces dernières années des « manuels de

bonnes pratiques » ou « chartes éthiques », ces lignes de conduite dictées d'en haut sont demeurées le plus souvent « à l'état conceptuel », selon l'expression du trésorier.

RIGIDITÉ RELATIONNELLE

« La problématique est liée à des travers bien français, dit-il. D'abord, des élites fonctionnant en circuits un peu trop fermés. Ensuite, une rigidité relationnelle et hiérarchique entravant la fluidité nécessaire entre les différents échelons d'une même société, sur un mode... très administratif. » Notre interlocuteur remarque qu'au Québec, par exemple, où il s'est rendu pendant la saison estivale 2017, « les affaires de racisme ou de discriminations sont réglées au cas par cas, avec un pragmatisme à l'anglo-saxonne et une efficacité d'autant plus impressionnante que le Canada est une caricature de communautarisme ! ». Troisième écueil typiquement hexagonal : le déni. On sait que certaines structures ont

connu des difficultés après l'embauche massive de musulmans pratiquants censés « apaiser les tensions », comme des conducteurs de bus de banlieue par la RATP. On a parlé d'intégrisme – *Le Droit de Vivre* s'en est fait l'écho –, mais comment la direction a-t-elle géré cette dérive ? Silence radio.

Mario Stasi a écrit fin 2017, dès son accession à la présidence, aux DRH du CAC 40 pour leur proposer les services de la Licra. Malgré leurs emplois du temps chargés, sept hauts responsables ont déjà répondu. L'un des caciques d'une entreprise française de tout premier plan s'est même déplacé au siège de la rue du Louvre. L'initiative a donc fait mouche. Néanmoins, ceux qui nous sollicitent ont du mal à formuler leurs besoins, dont l'ampleur est palpable. Malaise et cloisonnement...

« En principe, les règles existent mais on achoppe sur leur appropriation par la base, poursuit Dominique Morel. Chez Veolia, des centres de traitement des déchets fonctionnent exclusivement avec des musulmans originaires du même village africain, qui nomment pour les représenter un « mukhtar » (chef) traditionnel... et élu CGT. Ce n'est pas forcément un mal, mais comment trouver des solutions face à un tel mélange des genres ? Que faire quand la direction autorise l'organisation de prières quotidiennes dans une salle de jeux mais se voit interpellée peu après pour la suppression du baby-foot qui « souillerait » un lieu transformé en espace religieux ? »

La Licra va recruter les meilleurs experts, en interne et en externe, pour répondre sur le terrain à ce type de dilemme. ●

▼ *Le parvis de la Défense.*



ALEKSANDR ZYKOV/FICKR

Laïcité : jamais sans les femmes

La laïcité illustrée à travers les parcours et les combats de trois femmes engagées et admirables, Maudy Piot, Chahla Chafiq, Racha Abazied.

Isabelle Kersimon

► Portrait de Maudy Piot, présidente de l'association "Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir" dans les locaux de l'association peu avant l'ouverture d'une exposition de création de leurs adhérents sur le thème "Autrement capable".



JULIE BOURGES / PICTURETANK / IDF

Maudy Piot

Maudy Piot a écrit plus d'une quinzaine d'ouvrages. En 2015, elle a lancé le premier numéro d'urgence contre les violences faites aux femmes « handies », Écoute Violences Femmes Handicapées : 01 40 47 06 06 (anonyme et gratuit).

Née en 1940, Maudy Piot, voulait faire médecine. Malheureusement atteinte d'une « rétinite pigmentaire héréditaire », sa vue baisse et annihile ses projets professionnels. D'abord kiné jusqu'à dans les années 1970, elle s'intéresse ensuite à la psychologie clinique. Voulant à la fois se battre pour les droits des femmes et contre les discriminations face au handicap, elle décide de fonder en 2003 « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » (FDFA). Membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, elle a disparu le 25 décembre 2017.

Claire Desaint et Alain Piot présentent l'association : « *FDFA se fixe pour objectif de lutter contre*

la double discrimination dont sont victimes les femmes handicapées et veut promouvoir leur pleine citoyenneté dans la société. L'association s'oppose à la violence dont près de 70 % des femmes handicapées sont l'objet. » En 2017, FDFA a organisé un colloque intitulé « Femmes, Laïcité, Égalité, Handicap ». Il peut paraître surprenant d'associer la laïcité au handicap et à la féminité¹. L'histoire des religions nous apprend pourtant que le lien est pertinent.

Tout en reconnaissant que les religions ont eu un rôle caritatif à l'égard des personnes handicapées, cela ne va pas sans ambiguïtés. Concernant le handicap, ce dernier est fréquemment lié à la faute, à la sanction d'un

« péché ». Cette représentation perdue dans les mentalités et parfois même dans les discours religieux aujourd'hui.

LES RELIGIONS, VECTEUR D'INÉGALITÉS

Les trois religions monothéistes ont contribué à légitimer le patriarcat traditionnel, la domination masculine et l'infériorité des femmes dans la société, sacralisant leur prétendue « nature » subordonnée. Selon Maudy Piot, chaque fois que l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas respectée, cela s'appuie sur des traditions religieuses. Les femmes sont toujours les premières victimes de la montée des intégrismes. Quant à la femme, elle doit être, dans cette tradition issue de l'Ancien Testament (commune aux trois monothéismes), tenue à l'écart du sacré, « impure ».

Deux autres femmes sont des figures de proue d'une laïcité féminine combattant pour l'égalité des sexes dans une société laïque. Exilée politique d'origine iranienne, réfugiée en France, Chahla Chafiq est sociologue, écrivaine, et membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a beaucoup écrit sur l'idéologisation politique de l'islam et sa coercition sur les femmes et publié un recueil de nouvelles, *Chemins et Brouillard* (Éditions Métropolis, 2005) et un roman, *Demande au miroir* (Éditions L'Âge d'Homme, 2015). Elle sait à merveille lier combat féministe et combat laïc comme Racha Abazied qui a fondé Syrie MDL (Syrie moderne démocratique laïque) pour faire connaître les personnalités et mouvements susceptibles de porter la démocratie et la laïcité en Syrie, et pour fournir une aide humanitaire et favoriser l'éducation des enfants. ●

1. Actes à paraître fin premier semestre 2018 chez L'Harmattan

Les écoles et la laïcité

De l'anticléricalisme à l'école pour tous, du privé au public, du confessionnel à la neutralité, l'école est la source ou le miroir des grands débats de société concernant la laïcité.

Mireille Quivy

Public / privé, une question de moyens ?

Face aux atteintes à la laïcité, aux dérives potentielles ou effectives, certains parents font le choix de « mettre leurs enfants dans le privé ». L'attribution de bourses étant possible mais rare, le coût du privé n'est pas accessible à tous et peut être vu comme un facteur de discrimination sociale. D'après une étude le total des frais liés à la scolarité de deux élèves en maternelle et primaire s'élevait à 1 465,41 €/an dans le public, 2 979,41 €/an dans le privé (sous contrat) et 10 856 €/an dans l'enseignement privé hors contrat (Le Money Mag, www.ifrap.org).

De meilleurs résultats dans le privé ?

Une étude récente vient de montrer que si les résultats obtenus par les élèves dans le privé sont légèrement meilleurs que ceux des élèves du public, cela ne tient pas aux méthodes ni aux conditions d'apprentissage, mais au fait qu'ils sont majoritairement issus de milieux sociaux bien plus favorisés. En France, un élève sur six est scolarisé dans le privé (Marianne, 25/3/2018).

► Lycée catholique à Annecy, Haute-Savoie.

Suite à la sécularisation des biens de l'Église de 1789, le rapport Talleyrand, repris par la Constitution de 1791, instaura un système d'enseignement gratuit pour tous. L'année suivante, Condorcet défendait à l'Assemblée son projet d'école laïque gratuite, mais dès 1808, Napoléon Bonaparte remettait l'enseignement entre les mains du clergé. Plus tard, la loi Falloux de 1850 permit aux congrégations catholiques d'ouvrir librement des établissements secondaires avec les enseignants de leur choix, sans diplôme requis. La loi Ferry (du nom du ministre de l'Instruction publique) vit le jour en 1881, établissant la gratuité de l'enseignement primaire alors même qu'il était mis fin aux dispositions de la loi Falloux. L'école devint obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans, filles et garçons, les programmes laïques, et les maîtres aussi (loi Goblet, 1886).

À la veille de la loi de 1905, l'enseignement était interdit à toutes les congrégations. Vichy abolit cette mesure, mais une ordonnance de 1945 la rétablit, avant que la loi Debré ne légalise à son tour l'enseignement privé en 1959.

LES RÉGIMES HORS CONTRAT ET SOUS CONTRAT DU PRIVÉ

Financièrement et pédagogiquement autonomes, les établissements hors contrat recrutent des personnels non qualifiés – voire même des « fichés S », selon la sénatrice F. Gatel (*Huffington Post*, 23/2/2018) – et ne sont pas tenus de respecter les programmes en vigueur. Dysfonctionnements et conditionnement idéologique y sont parfois signalés : le ministre de l'Éducation notait en février dernier « certaines dérives, notamment fondamentalistes ». Une proposition de loi d'encadrement, adoptée par le Sénat, devrait prochainement être étudiée par les députés.

Sur les 1 300 établissements hors

contrat existant en France, environ un quart sont confessionnels, les autres revendiquant des pédagogies alternatives (Montessori, Steiner, etc.). Les quelque 60 000 élèves qui y sont scolarisés représentent environ 0,5 % de la population scolaire.

Après cinq ans d'exercice, un établissement hors contrat peut demander à être lié à l'État par contrat, sous réserve d'accueillir les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance. En contrepartie, l'État rémunère les enseignants, qui ont les mêmes qualifications que ceux du public (www.education.gouv.fr). La majorité des établissements privés sont sous contrat.

GARANTIR LA NEUTRALITÉ

C'est avec l'affaire du voile de Creil de 1989 que la question du port de signes religieux ostentatoires, contraire à la neutralité laïque, commence à agiter l'opinion. Même si la loi Stasi de 2004 les a interdits à l'école, le débat n'est pas clos. La polémique récente relative à des accompagnatrices de sorties scolaires voilées a montré l'urgence de réaffirmer le caractère laïque irrefragable de

l'école et la neutralité de ses personnels. Une Charte de la laïcité a été publiée à la rentrée 2013 et les enseignants sont progressivement dotés d'outils pour la travailler avec les élèves (www.devenirenseignant.gouv.fr).

Quel que soit le mode d'enseignement choisi, ce que demande l'État laïc à l'école, c'est qu'elle forme en toute neutralité de futurs citoyens soucieux de défendre l'idéal républicain et le bien commun, et que reculent ainsi intégrismes et communautarisme au profit d'une réelle émancipation intellectuelle.

Lutter contre le racisme, l'antisémitisme, et les discriminations, cela commence par exiger un respect total des valeurs universalistes de l'école, emblématiques de la laïcité. ●



PASCAL DELOCHE/GODONG / PHOTONONSTOP

LIBRES PENSEURS

Les vestales de la séparation

Ils gardent jalousement la loi de 1905. Unis dans leur foi en la laïcité. Prompts à dénoncer et à combattre tout ce qui peut menacer l'orthodoxie laïque.

Georges Dupuy

Qui sont-ils ?

Depuis 150 ans, l'histoire des libres penseurs est émaillée de querelles de chapelles, de schismes et d'excommunications. Dernière grosse scission en date, l'Association des libres penseurs (ADLP), plutôt de gauche modérée, a été créée en 1995 pour répondre à la mainmise des Trotskyistes sur la FNLP, l'Union rationaliste, fondée en 1930, étant considérée comme proche du Parti communiste français. Aujourd'hui les rangs des libres penseurs se sont clairsemés. L'UR peine à se renouveler parmi les jeunes scientifiques. La FNLP revendique, elle, entre 4 à 5 000 membres.

▼ Manifestation contre la statue de Jean-Paul II érigée à Plöermel, organisée par la Fédération nationale des libres penseurs. Depuis octobre 2017 la croix surplombant la statue a été retirée.

Pas touche à la laïcité ! En 2018, les libres penseurs, déistes, agnostiques ou athées, dorment toujours d'un œil. Veillés par leurs grands anciens, qui ont contribué à la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 et à veiller à ce que la raison continue de triompher des idéologies obscurantistes.

Ainsi, la Fédération nationale de la libre pensée (FNLP) se réclame, notamment, de Voltaire, d'Auguste Blanqui, de Jules Ferry ou de Jean Jaurès. Affirmant le primat du raisonnement et de l'expérience scientifique, l'Union rationaliste (UR) se réfère, elle, à ses pères fondateurs, les scientifiques de haut niveau Paul Langevin et Frédéric Joliot-Curie.

MANGEURS DE CURÉS

Pas d'illusions, la libre pensée n'exclue pas les différences (voir ci-contre). Michel Henry, mathématicien et administrateur de l'UR, explique : « Nous critiquons la pensée religieuse en général mais nous ne sommes pas des mangeurs de curés. » Et ce n'est certes pas l'incessant combat judiciaire

de la Fédération contre l'érection de nouvelles croix publiques, la floraison de crèches de Noël dans des mairies ou la réapparition de statues de la Vierge qui viendra atténuer l'image anticléricale de la LP. Au grand dam de Christian Eyschen, son secrétaire général, qui n'en revendique pas moins la devise de son association : « *Ni dieu ni maître ! À bas la calotte ! Vive la Sociale !* »

Tout cela n'empêche pas les libres penseurs – quelles que soient leurs organisations mères (Ligue des Droits de l'Homme, Grand Orient, Ligue de l'enseignement, FDLP ou UR) – chacune ayant sa spécificité et ses modes d'actions – d'entretenir des rapports cordiaux. Avec, comme plus grand dénominateur commun, la défense de la loi de 1905.

« C'est simple, ce qui date d'avant la loi de 1905 est autorisé ; ce qui est après est interdit. »

Christian Eyschen, secrétaire général FNLP.

Au-delà des vieilles revendications comme l'abrogation du Concordat en Alsace-Moselle ou la suppression des subventions « indument accordées » à l'enseignement privé (entre 7 et 10 milliards d'euros par an), les libres penseurs sont tous d'accord pour redoubler de vigilance.

INSTRUMENTALISATION

Pour eux, les menaces se sont multipliées. Citons, en vrac : le retour de l'Église (catholique) dans le séculier via les comités d'éthique les commissions de programmes scolaires ; la parole de certains hommes politiques qui « instrumentalisent le religieux pour des motifs politiques » ; la présence en France de 2,5 millions de musulmans, dont la pratique religieuse doit être respectée à égalité de traitement avec les autres cultes, notamment en matière de mosquées, tout en luttant contre le communautarisme et la reproduction de pratiques sociales discriminantes ; enfin, les pressions des pays européens qui ne partagent pas la laïcité à la Française.

Pour Eyschen, de la LP, le salut est dans l'application de la loi de 1905 : « *C'est simple, ce qui date d'avant la loi de 1905 est autorisé ; ce qui est après est interdit.* » Michel Henry, de l'UR : « *La loi de 1905, juste la loi, rien que la loi.* » Encore ne faudrait-il pas figer une loi, corrigée 50 fois, qui a évolué au fil du temps. Qui, grosse de mesures obsolètes et vides des textes qui l'ont amendée, n'est pas la panacée.

Les intégristes laïcs devraient écouter Émile Poulat, le grand expert de la laïcité, qui refusait le terme de « séparation intégrale » : « *C'est comme un vieux couple qui va devant le notaire et lui dit ; "voilà on veut divorcer, mais on garde le même lit". [...] Depuis 1905, l'Église et la République vivent dans le même lit.* » Demain, l'Islam pourrait avoir sa place sous la couette. ●



« Rien ne s'oppose à la laïcité dans le Coran »

Le théologien Ghaleb Bencheikh, producteur et animateur d'émissions consacrées à l'islam sur France 2 et France Culture, est persuadé qu'une symbiose entre la foi musulmane et le modèle républicain est possible.

Propos recueillis par Raphaël Roze

À LIRE

Pour aller plus loin, deux ouvrages de Ghaleb Bencheikh sur ce sujet : *La laïcité au regard du Coran*, aux Presses de la Renaissance (2005), et *Petit manuel pour un islam à la mesure des hommes*, chez Jean-Claude Lattès (2018).



DDV : La laïcité est-elle envisageable pour un musulman pratiquant alors qu'elle n'a jamais existé dans un pays où cette religion est majoritaire, pas même en Turquie puisque l'État y contrôle l'éducation spirituelle et paie les imams depuis la naissance du kémalisme ?

Ghaleb Bencheikh : C'est exact mais regardons plus loin en arrière. Le grand théologien Averroès écrivait dans son *Traité décisif*, qui date des années 1179-1180 de l'ère chrétienne, qu'en cas de contradiction entre la Révélation et un principe philosophique tiré de la raison, il fallait privilégier la raison. Plus encore : il se déclarait partisan d'une autonomie de la pensée, dissociée de la religion. Inimaginable quelques siècles plus tôt ! Vers 1600, l'Ottoman Soliman le Magnifique gouvernait et surtout légiférait sans tenir compte de la Charia. On a cessé à cette époque, dans certaines parties du monde musulman, de considérer que les règles de la vie en société devaient procéder forcément du pouvoir spirituel. Les vrais décideurs étaient souvent les vizirs, dont les motivations et les actes étaient séculiers. Cela signifie que l'islam a connu de profonds bouleversements déjà anciens, des révolutions au moins aussi déstabilisantes que l'introduction de la laïcité dans la France de 1905. On peut donc tout imaginer.

Mais les mouvements nationalistes et progressistes qui ont marqué le monde musulman aux XIX^e et XX^e siècles ont été peu influencés par le modèle hexagonal de stricte séparation entre l'État et les cultes.

Disons que cette influence n'a concerné qu'une petite élite, sauf en Algérie où les oulémas étaient pour la plupart indignés du fait que les autorités coloniales aient constamment ajourné l'application de la loi de 1905 sur ce territoire. Elle n'y a d'ailleurs jamais été concrétisée. En Tunisie, au Maroc ou en Égypte, ceux qui comprenaient mal ou pas du tout le français étaient contaminés par des traductions biaisées faisant croire que la laïcité était une forme d'athéisme. D'où une grande méfiance... Il n'empêche que la vague constitutionnaliste caractéristique de cette période a représenté, une fois encore, une révolution qui a laissé la foi de côté comme jamais auparavant.

Pourtant, l'islam est une religion globalisante censée régir tous les aspects de la vie. Il semble impossible d'aller au bout du processus de sécularisation.

C'est un préjugé très répandu mais je répondrai ceci : d'abord, toutes les croyances ont été ou sont totalitaires, y compris le christianisme, si l'on n'y met pas bon ordre de l'extérieur. L'histoire le démontre. Jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle, les musulmans étaient plutôt regroupés dans des pays eux-mêmes musulmans. La pression était faible.



Ghaleb Bencheikh, président de la Conférence mondiale des religions pour la paix et membre du bureau de la Fondation de l'islam de France.

Aujourd'hui, il existe de fortes minorités originaires du Maghreb ou du Machrek en Occident, notamment en France. Les conditions sont réunies pour une adhésion à la laïcité. Je n'ignore pas le rigorisme ambiant ni les terribles dérives islamistes mais on oublie que rien, dans le Coran, ne s'y oppose ! Une importante école interprétative du sunnisme, dite « hanafite », professe même que les coutumes en vigueur à l'endroit où nous résidons priment sur la Charia. Cela rappelle le fameux précepte rabbinique autorisant l'adaptation du judaïsme aux principes républicains : « *La loi du royaume est la loi.* » Si le gouvernement actuel parvient de surcroît à couper le cordon ombilical reliant trop de mosquées à des États étrangers, alors un islam laïc et « gallican » est possible et pourrait faire des émules ailleurs en Europe. Mais j'ai conscience de l'extrême difficulté de la tâche. ●

« Une importante école interprétative du sunnisme, dite "hanafite", professe même que les coutumes en vigueur à l'endroit où nous résidons priment sur la Charia. »

Ghaleb Bencheikh

« Pas de société française sans laïcité »

Pour le grand rabbin de France, Haïm Korsia, la laïcité est une donnée intrinsèque au bon fonctionnement de la République. Elle ne s'oppose pas aux religions mais est plutôt garante des échanges entre celles-ci.

Propos recueillis par Alexandra Demarigny

À LIRE

Haïm Korsia, *Être juif et Français*. Jacob Kaplan le rabbin de la République, préface de Jacques Chirac, Privé, 2006.



PRIÈRE POUR LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dieu, Créateur et maître de l'univers, (...) par Toi seul tout s'élève, bénis et protège la République française et le peuple français. Éclaire ceux qui président aux destinées de l'État afin qu'ils fassent régner la paix et la justice.

(...) Que la France, berceau des droits de l'Homme, défende en tout lieu et en tout temps, le droit et la liberté.

Que l'Éternel accorde sa protection et sa bénédiction à nos forces de l'ordre et à nos soldats qui s'engagent (...) pour défendre la France et ses valeurs. Les forces morales, le courage et la ténacité qui les animent sont notre honneur. (...) Amen.

DDV : Comment s'insère le judaïsme dans la laïcité aujourd'hui ?

Haïm Korsia : La loi juive et la loi républicaine ne s'opposent jamais. La France est consubstantiellement un creuset dans lequel chacun apporte ce qu'il est et y ajoute son rêve de vivre avec les autres, avec notre histoire, nos moments de lumière et nos moments sombres. C'est là toute la chance de vivre dans un système laïc : chacun n'est jugé que sur son statut de citoyen. Cette loi de la laïcité dit que chacun doit avoir sa liberté de penser, avec ou sans référentiel religieux. Le génie de la France est de ne jamais me mettre en dilemme entre mes impératifs religieux et citoyens ; elle n'est pas jalouse de la fidélité à Dieu qui est une autre forme de la loyauté. Quand il y a conjonction de la loi religieuse et de la loi du pays, c'est que je suis en France, ou dans un pays humaniste et bienveillant...

Nous sommes obstinément attachés à réciter la prière pour la République (voir ci-contre) qui a pour vocation d'exprimer le bonheur à vivre dans un pays qui est le nôtre, qui le premier nous a reconnu des droits et qui nous considère pour ce que nous sommes : des citoyens égaux aux autres. Prier pour la République signifie que l'on s'engage à construire la France, dont la laïcité est une donnée fondamentale. Sans cette laïcité, nous ne pourrions pas discuter entre nous, car nous n'aurions pas le terrain qui nous définit tous

comme frères par le partage d'un statut commun, celui de citoyen.

Certains parlent de modifier la loi de 1905, qu'en pensez-vous ?

Certainement pas ! Ce serait une capitulation. Cette loi a tenu, elle tiendra, car elle est une loi de liberté, d'intelligence, qui a montré qu'elle pouvait encadrer sans réduire. Il faut changer la vision que certains en ont, qui l'interprètent de façon si réductrice qu'ils en font un outil contre les religions, ce qui n'a jamais été son objectif. La France a une pluralité de territoires

mais l'aspiration est la même partout, à Mayotte, à Paris, ou en Alsace-Moselle. Certains pensent même à s'appuyer sur le Concordat pour former les imams en France, car l'Islam doit s'or-

ganiser et une formation des imams doit être proposée. La France est une et indivisible.

Comment améliorer la compréhension de la laïcité ?

J'ai par exemple, dès 2014, organisé des rencontres dans les écoles juives, en demandant à des prêtres et des imams d'aller parler aux enfants pour lutter contre le racisme. C'était formidable. De la rencontre naît toujours quelque chose de magnifique, il faut juste préserver la capacité à se parler, à toujours

vivre sereinement, et que personne ne se sente exclu à cause de la laïcité qui n'est pas l'oblitération de la religion, mais bien au contraire, la gestion harmonieuse de ceux qui ont une religion, et de ceux qui n'en n'ont pas.

Pensez-vous, comme le grand rabbin Sitruc, que la voix des religions en France doit se faire entendre dans les grands débats de la nation ?

Chaque fois que l'ensemble des voix religieuses ont pu se faire entendre, cela s'est bien passé, comme pour la loi Leonetti. Une bonne loi n'est pas une loi qui permet de faire tout ce que l'on veut, mais une loi qui intègre la pensée de chacun ; un débat c'est forcément accepter de laisser mourir une partie de sa pensée, de laisser la pensée de l'autre venir se placer en nous, et vice-versa.

Il ne peut pas y avoir de société française sans la laïcité, qui nous permet à tous de vivre ensemble, sinon cha-

acun s'enferme dans le poids de sa communauté. La laïcité est une bénédiction. ●

Haïm Korsia



Haïm Korsia, grand rabbin de France.

« Pour une place importante des religions dans la société française »

Monseigneur Olivier Ribadeau Dumas est l'évêque catholique, porte-parole de la Conférence des évêques de France depuis le 1^{er} janvier 2015. Pour lui la laïcité est un cadre juridique d'État et les chrétiens doivent aider les musulmans à mettre à jour leurs traditions.

Propos recueillis par Isabelle Kersimon



Olivier Ribadeau Dumas, porte-parole de la Conférence des évêques de France.

UN DIALOGUE AVEC LES CULTURES

Sur la question de la laïcité, M^{gr} Ribadeau Dumas salue la volonté de dialogue avec les cultes manifestée par la nouvelle majorité. « Il y a une volonté d'écouter et d'entrer en dialogue », constate le porte-parole qui a récemment eu l'occasion d'être reçu par le Premier ministre avec les responsables de la conférence épiscopale dans le cadre de l'instance de dialogue entre Matignon et l'Église catholique. « J'ai été frappé par la qualité d'écoute et le pragmatisme manifestés pour résoudre des difficultés auxquelles nous sommes confrontés », a salué M^{gr} Ribadeau Dumas.

DDV : Le pape a déclaré que la France devait « devenir un État plus laïque ».

Olivier Ribadeau Dumas : Le pape comprend, je pense, la laïcité à la française, voulant sans doute redire l'importance de la place des religions au cœur de la société française dans une saine laïcité, c'est-à-dire héritée de la loi de 1905. Il n'a certainement pas voulu dire qu'il fallait enlever les religions de l'espace public.

Le président de la République a récemment évoqué une « laïcité radicalisée ». Qu'en pensez-vous ?

La laïcité telle que nous la voyons, c'est le cadre juridique établi en France, qui concerne l'État, pas la société, et non le fait d'avoir une espèce de religion nationale qui supplanterait les autres religions dans l'espace public. Nous le combattons. La loi de 1905 permet l'expression de tous dans l'espace public sous respect de l'ordre public.

Vous avez exprimé le fait que l'Église doit aider les musulmans à faire un travail sur leurs traditions.

Je pense effectivement qu'il faut que les musulmans arrivent à faire avec le Coran tout le travail que les catholiques et les chrétiens ont effectué sur l'interprétation de leurs textes sacrés. Concernant leurs propres pratiques, nous sommes prêts à les aider à voir comment ils peuvent s'intégrer davantage dans la société française. La question du voile ne me semble pas essentielle, mais la question

de l'égalité hommes/femmes me paraît importante et je pense que les catholiques ont une responsabilité par rapport à leurs amis musulmans sur ce terrain-là. Également, c'est à eux d'organiser leur culte et nous cherchons à savoir comment nous pouvons les y aider.

Comment s'articule l'égalité hommes/femmes avec le voilement des femmes ?

Est-ce que l'on va discuter de la circoncision chez les juifs et les musulmans ? Et il y a différents voilements. Ne mélangeons pas tout. Allons en profondeur sur ce qui est essentiel dans notre pays, l'égalité hommes/femmes, la dignité éminente de la femme, le respect de la République, la liberté de conscience, la liberté religieuse.

Le dialogue doit-il se bâtir avec les Frères musulmans ?

Le concile Vatican II est essentiel pour l'Église. Il a dit que toutes les religions nous disent quelque chose de Dieu. Nous voulons rejoindre le dialogue inter-religieux, le dialogue de vie, le dialogue des œuvres, le dialogue théologique. Nous voulons ensemble exercer cet amour de l'autre auquel nous sommes invités, réfléchir sur les croyances, discuter avec des croyants musulmans qui vivent leur foi. Nous ne discutons pas avec des Frères musulmans, mais avec des musulmans qui vivent leur foi intégralement. Au niveau national, nous discutons avec le Conseil français du culte musulman (CFCM) et

au niveau local, les prêtres discutent avec les imams qui sont à côté d'eux. La dimension politique ne fait pas partie du dialogue interreligieux.

Que pensez-vous des crèches en mairie et du fait que 40 % des écoles maternelles catholiques sont financées par les municipalités. Est-ce juste ?

Pour moi, ce n'est vraiment pas une question. Ce n'est pas là où je mets le cœur de ma foi. Je partage bien la jurisprudence du Conseil d'État. Les chrétiens et catholiques n'ont jamais demandé qu'il y ait des crèches dans les bâtiments et lieux publics. Concernant votre remarque sur les écoles maternelles catholiques, c'est la loi qui fixe cela, expression de la souveraineté populaire. Tant qu'elle existe, il est nécessaire de l'appliquer.

Que dire, alors, de mouvements tels que la Manif pour tous ?

Je laisse à la MPT la responsabilité des actions qu'elle entreprend. Les partis politiques ont la responsabilité de proposer un certain nombre de choses et ils proposent assez souvent de revenir sur une loi déjà existante. ●

« Le subconscient français est marqué par le christianisme, et c'est une bonne chose. »

Olivier Ribadeau Dumas dans l'émission Face aux chrétiens.

LA VIE D'UN LYCÉE DE BANLIEUE

L'assassinat de Mireille Knoll, un non-événement ?

Mardi 6 avril 2018, dans tous les lycées de France nous aurions dû prendre la parole devant les élèves pour leur parler à la fois de Arnaud Beltrame et de Mireille Knoll, l'un et l'autre victime du terrorisme islamiste, le premier parce qu'il avait pris la place d'un otage, l'autre seulement parce que juive. Témoignage envoyé par l'un de nos correspondants, une professeure de terminale qui enseigne en région parisienne.

Mano Siri

La nouvelle je ne la connaissais que depuis la veille au soir ; lorsque j'ai vu surgir sur les réseaux sociaux le visage si doux, presque étonné de cette vieille dame, Mireille Knoll. J'ai immédiatement pensé que je la connaissais. J'ai clairement senti que c'était comme si on avait assassiné ma grand-mère ou ma mère car cette dame avait l'âge de l'être et les très vieilles personnes qui en ont beaucoup vu (c'était son cas) ont souvent ce regard-là, innocent et bon à la fois.

Je suis partie au lycée mardi matin dans un état second, retenant les larmes qui montaient malgré moi, les ravalant de station en station. Je sentais que je pouvais fondre en larmes à tout instant. Je l'avoue, je n'ai plus la télévision et ne la regarde donc

plus si ce n'est sur Internet ; je m'étais contentée la veille au soir de lire ce que je trouvais sur cet assassinat qui me paraissait à la fois monstrueux et surréaliste. Je n'avais pas non plus eu le réflexe d'aller regarder ma messagerie académique – qui le fait d'ailleurs ? – je suis donc arrivée au lycée dans l'ignorance totale de ce que, nous, les enseignants aurions pu et dû faire. Je pensais d'ailleurs, a minima, que je serais interpellée, que cet assassinat serait sinon au centre des conversations de mes collègues du moins apparaîtrait dans le fil des discussions.

Mais non, silence total. L'assassinat de Mireille Knoll était juste un non-événement. Pas d'hostilité, juste rien. J'étais comme murée dans le silence et dans la

douleur, comme lorsque disparaît un être cher et qu'on en perd la parole, que la douleur est tellement forte qu'elle vous coupe le souffle. Personne ne m'a adressé la parole si ce n'est pour les saluts d'usage, personne n'a semblé voir que peut-être quelque chose clochait. D'instructions de la part de la direction, point. Alors je me suis tue. Et je ne me suis pas sentie capable de moi-même de parler à mes élèves, d'autant qu'en l'absence d'instructions, je me sentais incapable de parler sinon pour me mettre à pleurer.

COMMUNICATION RATÉE

C'est plus tard dans la matinée, lors de la pause méridienne que j'ai compris qu'il aurait dû en être autrement. Un collègue qui

s'était connecté sur sa messagerie académique venait de lire le message du ministre : il était 13h30 et nous aurions dû prendre la parole à 11h ?! Je passe sur la « communication » ratée : faire passer un message à tous les professeurs de France et de Navarre en utilisant la messagerie académique est dénué de sens. On ne commence pas sa journée de cours en ouvrant sa messagerie : on la commence par un café dans la salle des profs, avant d'aller affronter, secouer, éduquer nos élèves. On trie ses cours, on réfléchit aux premiers mots qu'on va prononcer, aux devoirs qu'on va donner ou qu'on va rendre, on discute avec ses collègues des élèves les plus difficiles, ceux qui parfois nous font désespérer d'enseigner. Mais on n'ouvre pas nos messageries académiques.

Le collègue qui lisait à voix haute le message du ministre, se gaussait du vocabulaire héroïque et patriotique employé à propos d'Arnaud Beltrame, sans méchanceté, avec juste l'ironie des gens de gauche et d'extrême gauche pour qui la « Nation » reste un gros mot.

C'était donc ça mardi dernier : il y avait ceux qui n'auraient sans doute pas eu envie de parler pour des raisons politiques de Mireille Knoll, et il y avait ceux que l'émotion rendait aphasiques : j'en étais. Enfin, il y avait ce message complètement décalé, presque uchronique, d'une administration qui ne sait manifestement pas comment fonctionnent ses professeurs et comment débutent leurs journées. ●

◀ Le 28 mars 2018, un homme tend un bouquet de fleurs en passant devant l'immeuble où vivait Mireille Knoll.



KARIM DAHER / HANS LUCAS

JUIFS DE POLOGNE

La nuit continue

Flambée de l'antisémitisme et réécriture de l'histoire. Avec la loi sur la Shoah, les populistes polonais veulent-ils en fait interdire les sujets qui fâchent ? Comme la participation de certains polonais au massacre des juifs.

Georges Dupuy

L'histoire repasse-t-elle les mauvais plats ? En 2018, les 15 à 20 000 juifs de Pologne (3,4 millions avant la Seconde Guerre mondiale) ont recommencé à vivre dans l'angoisse. En envisageant, une fois encore, d'émigrer. Depuis l'arrivée au pouvoir, en 2015, du parti populiste Droit et Justice (PiS), les manifestations antisémites n'ont pas cessé de se multiplier.

PÉRIODE HEUREUSE

Ainsi peut-on, impunément, piser devant une synagogue historique. Taguer des maisons juives. Vendre des T-shirts antisémites ou affirmer sur une télévision publique qu'« il est vraiment difficile d'aimer les juifs ».

« En 2006, quand le grand rabbin de Pologne s'est fait agresser, les autorités avaient réagi avec fermeté », rappelle Audrey Kichelewski (à paraître en mai 2018, *Les survivants juifs de la Pologne depuis la Shoah*, Éditions Belin), professeur à l'université de Strasbourg. Pour cette spécialiste des juifs polonais, le PiS a mis fin à la période heureuse où, pendant les vingt ans qui ont suivi la chute du communisme, le passé juif de la Pologne, occulté entre 1945 et 1989, était sorti de l'oubli.

Comment le gouvernement nationaliste, xénophobe et réactionnaire ne serait-il pas pleinement responsable du climat actuel quand il ne cesse de flatter la frange la plus extrême de son électorat ? En étendant l'interdiction



Manifestation d'extrême droite près du Palais présidentiel à Varsovie le 5 février 2018.

de l'avortement aux cas de viol. En n'accordant aucun droit aux homosexuels. En plaçant la justice sous contrôle politique. En bridant la presse. En réécrivant l'histoire nationale.

Ainsi avec la loi sur la Shoah censée rendre sa fierté à la Pologne blanchie de toute collaboration avec les nazis (voir ci-dessous), Mateusz Morawiecki, le Premier ministre, est fortement soupçonné de vouloir interdire les sujets qui fâchent. Comme la participation de certains Polonais à l'assassinat des juifs. Pour Jean-Charles Szurek, directeur émérite au CNRS, la loi vise avant tout les recherches historiques menées par

la communauté scientifique polonaise sur l'extermination des juifs, dans les pas de Jan Tomasz Gross.

TSUNAMI

En 2000, cet historien polono-américain, bête noire des nationalistes, avait déclenché un véritable tsunami avec son livre *Les Voisins*. Il y démontrait qu'à Jedwabne, lors de l'invasion allemande de 1941, c'étaient des paysans polonais qui avaient tué des centaines de juifs, comme dans d'autres bourgades. Dix ans après, Gross avait récidivé avec *La peur* : en 1946, sur fond de déchirement national et d'anarchie politique, une série de pogroms, comme celui de Kielce, avaient décimé les survivants juifs. Gross ne pouvait pas non plus oublier la féroce campagne antisémite lancée par le pouvoir communiste à la suite des manifestations étudiantes de mars 1968 auxquelles il avait largement participé. 20 000 juifs (ou apparentés comme lui) avaient choisi l'exil.

Le livre *La nuit continue. Le destin des juifs dans certaines*

« RECONNAÎTRE LES MEURTRES ANTISÉMITES N'ENLÈVERA RIEN À LA GLOIRE DE LA POLOGNE, SA RÉSISTANCE HÉROÏQUE ET SES 7 000 JUSTES. »

Audrey Kichelewski, université de Strasbourg.

régions polonaises occupées sortira-t-il comme prévu le 23 avril prochain ? Szurek, qui a participé à l'enquête avec huit historiens polonais, veut y croire. Audrey Kichelewski commente : « 95% des juifs ont été tués par les Allemands. Reconnaître les meurtres antisémites pendant la guerre n'enlèvera rien à la gloire de la Pologne, à sa résistance héroïque et à ses 7 000 « Justes ». »

Le président Duda a, certes, présenté ses excuses pour la campagne antisémite de 1968. Il n'en a pas moins retiré à Jan T. Gross sa médaille du mérite. À Varsovie, la loi sur la Shoah est aussi appelée la « loi Gross ». ●

La loi sur la Shoah

Entérinée en février dernier, elle punit de trois ans de prison quiconque « attribue à la République de Pologne ou à la nation polonaise, publiquement et contrairement à la réalité des faits, la responsabilité ou la coresponsabilité des crimes nazis perpétrés par le III^e Reich allemand ». Une loi au champ très large même si les autorités se sont focalisées sur l'emploi de l'expression « camps polonais de la mort ». La loi a été soumise à l'approbation du Tribunal constitutionnel.

ITALIE

Le casse-tête démocratique

Quatre ans après l'élection européenne de 2014 qui avait porté triomphalement Matteo Renzi à la tête du pays, voilà aujourd'hui l'Italie majoritairement populiste et sans aucune coalition politique nette pour la gouverner. Retour sur des élections à fleur de peau où le ressentiment populaire a signé la fin des partis traditionnels de gauche et de droite.

Marie-Pia Garnier

L'énorme espoir de la réforme du pays et de ses mœurs politiques suscité par l'arrivée au pouvoir de Matteo Renzi, est revenu comme un boomerang à la tête d'un Parti Démocrate qui faisait encore 40 % des votes, il y a quatre ans, contre 18,7 % aujourd'hui.

En face, Forza Italia, l'éternelle droite de Silvio Berlusconi, n'était pas une alternative. En choisissant de s'allier avec les partis néo-fascistes, *il Cavaliere*, a misé sur une stratégie électorale cynique et dangereuse qui a vu son parti se faire débordé à l'extrême droite par la LEGA, sorte de copier-coller transalpin du Front national (17,4 % pour la LEGA de Matteo Salvini contre 14 % pour Forza Italia).

Fin donc des partis modérés. Mais, le score historique d'environ 32,6 % du Mouvement 5 Stelle (M5S), entraîné par le très jeune napolitain Luigi Di Maio successeur de Beppe Grillo, est loin d'être suffisant pour gouverner seul un pays aujourd'hui multi fracturé.

Le pire scénario serait bien sûr une alliance M5S et LEGA qui pourrait être en train de se dessiner tant Luigi Di Maio et Matteo Salvini multiplient récemment les appels du pied dans des déclarations. Tous deux jeunes, tous deux très ambitieux, tous deux

« VOTER UNE NOUVELLE FOIS EN SE BOUCHANT LE NEZ ?
DESSINER UN SEXE MASCULIN SUR LE BULLETIN DE VOTE ?
ALLER À LA MER LE JOUR DES ÉLECTIONS ? »

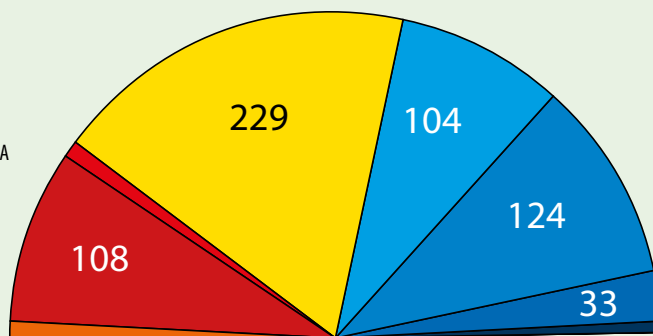
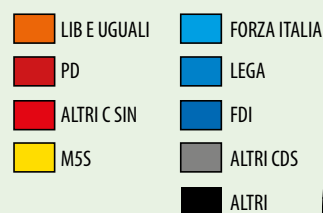
écrit Andrea Rasoli dans *The Vision.com* (le *news net* milanais d'une jeunesse éduquée et intégrée professionnellement).

Un pays multi fracturé entre Nord et Sud sans majorité pour gouverner

- Bleu : le centre-droit c'est-à-dire principalement l'alliance Forza Italia, Ligue du Nord et Fratelli d'Italia (3,2 %) pour un total de 37 %.
- Rose : la coalition centre-gauche c'est-à-dire principalement le PD et + Europa (2,55 %) pour un total de 22,85 %.

- Jaune, le M5S pour un total de 32,68 %.
- La multitude des petits partis indépendants dont les communistes (0,32 %) et notamment la coalition Libres et Égaux

regroupant des écologistes et des socialistes progressistes qui a fait 3,39 %, n'ont fait à eux tous que des poussières. Ils ne pèseront pas dans la balance en matière de sièges à l'assemblée.



sous-diplômés, tous deux populistes – étiquette que bien sûr, ils rejettent –, ils ont bien plus de points communs qu'ils veulent bien l'avouer : euroscepticisme, devoir sacré de rendre leur destin aux Italiens, discours récurrent antisystème, anti-élites, anti-corruption, anti-migrants...

« LES ITALIENS D'ABORD »

De l'avis de tous les observateurs, cette campagne électorale d'une vacuité totale sur le fond, a donc tourné en boucle autour du « Tous pourris ! », des « Italiens d'abord ! » et du « Assez des migrants ! ». Le violent assassinat par des Nigériens de Pamela Mastropietro en janvier puis l'attentat de Macerata le 3 février dernier où un ancien candidat de la Ligue du Nord a ouvert le feu sur des africains, ont fini d'envenimer la campagne.

Si aujourd'hui, la Ligue et le M5S ne sont plus partisans d'une sortie de l'Union européenne mais d'une « renégociation des conditions

d'appartenance et de certains traits », il est certain que les mesures qu'ils vont prendre pour affronter « leur » crise des migrants (les Italiens sont convaincus que l'U.E. les a laissés tomber sur ce dossier), vont être musclées. Après les accords iniques conclus en 2017 pour monter des camps en Lybie, au Tchad et au Niger, on en a une petite idée. Le maître mot est désormais... externaliser.

L'Italie est un pays au bord de la crise de nerf. La colère de ses jeunes (jusqu'à 73 % au chômage dans le sud), la mafia, le clientélisme, la fracture économique et géographique, ne sont pas des vues de l'esprit pour un peuple qui n'est pas moins généreux, pas moins imprégné de sa longue histoire et de sa culture que nous. C'est une réalité qui est là et qui ronge le pays de l'intérieur comme le font aussi tous ces cadavres, qui flottent toujours plus nombreux sur leur mer.

La cartouche qu'était Matteo Renzi n'a malheureusement été qu'un pétard mouillé, ouvrant un

boulevard aux fascistes et autres populistes. Les grands marchandages politiques qui ont fait et défait 42 gouvernements depuis la Constitution de 1947, ne font que commencer et ce qui finira par sortir du chapeau, en réalité, personne ne le sait. ●

« NOUS NOUS PERMETTONS LE LUXE D'ÊTRE ARISTOCRATES ET DÉMOCRATES, CONSERVATEURS ET PROGRESSISTES, RÉACTIONNAIRES ET RÉVOLUTIONNAIRES, LÉGALISTES ET ILLÉGALISTES, SELON LES CIRCONSTANCES, LE LIEU, LE CADRE DANS LESQUELS NOUS SOMMES CONTRAINTS DE VIVRE ET D'AGIR. »
Mussolini, mars 1919.

Afrin n'était pas seule

Un collectif de soutien « Afrin n'est pas seule ! » s'est créé en France sous l'impulsion des Kurdes. S'ils sont épaulés par des associations et des sympathisants, les décideurs internationaux restent sourds.

Justine Mattioli



▲ Le 18 mars 2018, des civils se cachent derrière des explosions dans la ville d'Afrin, dans le nord de la Syrie, après que les forces turques et leurs alliés rebelles ont pris le contrôle de la ville à majorité kurde.



En France les Kurdes sont environ 300 000 et 1 000 000 en Allemagne.

Trois militantes kurdes, Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Soylemez ont été assassinées, en plein Paris, rue La Fayette le 9 janvier 2013. L'enquête piétine toujours.

« Il y avait eu une grande coopération policière (France-Turquie) sous Sarkozy où nous avons vécu nos plus fortes opérations policières ; Erdogan ayant argumenté que des terroristes du PKK se trouvaient en France », rappelle Yekbun Eksen. Le PKK se trouve encore aujourd'hui sur la liste des organisations terroristes, malgré son abandon officiel de la violence armée.

Rendez-vous était pris, mardi 27 mars, rue d'Enghien dans le X^e arrondissement, avec Yekbun Eksen, représentant de la Coordination nationale démocratique des Kurdes de France. Une entrée assez discrète, un café-bibliothèque aux sièges en cuir rouge, sur la gauche, un couloir qui s'ouvre sur une vaste pièce avec, sur le mur du fond, des photographies. Nous sommes au centre culturel kurde. Yekbun précise que les portraits représentent les fondateurs du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Au centre, Abdullah Öcalan emprisonné à vie sur l'île-prison d'Imrali. Les autres ont été assassinés.

AUX ORIGINES

Les Kurdes ne forment pas un peuple uniforme. De langue indo-européenne, musulmans, majoritairement sunnites, ils sont disséminés dans les régions montagneuses de quatre pays : l'Irak, l'Iran, la Syrie et la Turquie. Ayant eu des velléités d'autodétermination, ils ont été persécutés et réprimés dans le sang. Une diaspora kurde s'est constituée notamment en Europe et principalement en

Allemagne et en France.

Il a été abondamment question des Kurdes depuis l'auto-proclamation du califat de État islamique (EI) sur les terres irakiennes et syriennes. En effet, organisés militairement, ils ont été d'une aide précieuse sur le terrain pour les forces occidentales. Qu'il s'agisse des Peshmergas en Irak ou des Kurdes du PKK en Syrie, ils ont contribué à protéger les civils et ont volé au secours des Yézidis. Pourquoi sont-ils voués aux gémonies et assassinés, sur l'autel de la scène internationale, par les Turcs en toute quiétude ?

NETTOYAGE ETHNIQUE

Afrin est devenue emblématique. Située au nord-ouest de la Syrie, elle était devenue progressivement une enclave kurde. Toutefois le 21 janvier 2018, Recep Tayyip Erdogan, a lancé l'opération « Rameau d'olivier » visant à reprendre la ville au mépris des vies humaines.

Pour Yekbun le constat est simple : « L'objectif d'Erdogan n'est pas de faire plaisir à la communauté internationale mais de servir ses ambitions personnelles.

Il a besoin de faire diversion pour faire oublier les problèmes dans la société turque. Il tente aussi de réveiller la fibre ultra-nationaliste et en faisant cette guerre de s'attirer beaucoup plus de sympathie de ces milieux pour son parti l'AKP. Il vise les prochaines élections. Les Kurdes pour ça sont un excellent carburant. » Les Kurdes, en France, n'ont pu qu'amèrement constater l'absence de sursaut international, fin janvier. C'est pour cette raison qu'ils ont mis en place un collectif. C'est en partenariat avec d'autres associations, dont la Licra, qu'ils ont organisé, le 24 février dernier, une manifestation de soutien. Près de 5 000 personnes ont battu le pavé parisien de la place Denfert-Rochereau aux Invalides. Depuis, les troupes kurdes ont évacué les civils et se sont repliés à Manbij et Tall Rifaat, laissant la ville être pillée par les djihadistes, utilisés comme milice par la Turquie.

La suite ? Le collectif se réunit tous les mois pour faire le point et s'organiser pour les prochaines étapes. Yekbun souhaite un plus grand investissement du président Macron : « Erdogan utilise ce prétexte de guerre en Syrie pour faire du nettoyage ethnique. Nous ne sommes pas les seuls à le dénoncer. En plus, la Turquie ne veut pas seulement éradiquer les Kurdes, elle veut aussi pouvoir organiser son propre réseau en Syrie. Erdogan est en train de créer la menace de demain car c'est lui qui a la main sur les djihadistes. » À noter que l'armée turque a mis deux mois à renverser Afrin, somme toute une défaite politique et militaire pour la deuxième armée de l'OTAN. À l'heure où nous écrivons ces lignes, revirement de situation : le président Macron a reçu le 29 mars une délégation de Forces démocratiques syriennes et serait prêt à soutenir les Kurdes, déclenchant l'ire d'Erdogan... suite au prochain numéro. ●

RECONNAISSANCE

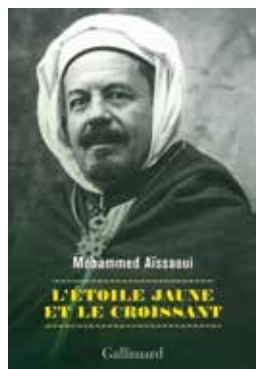
Musulmans et « Justes parmi les nations »

Créé en 1953 par la Knesset, le mémorial du Yad Vashem honore les Justes parmi les nations en remettant une « Médaille des Justes ». Des musulmans peu nombreux en ont été les récipiendaires. Parmi eux quasiment pas d'Arabes.

Jean-Pierre Allali

JEAN-PIERRE ALLALI

est secrétaire général de la Fédération de Paris de la Licra. Il fut premier assistant réalisateur du film de Marek Halter, *Tzedek. Les Justes*.



Dans un livre intitulé *L'Étoile jaune et le Croissant* (Gallimard 2012), Mohammed Aissaoui, journaliste au *Figaro littéraire*, a évoqué le rôle de Si Kaddour Benghabrit, fondateur de la grande Mosquée de Paris en 1926. Sans complaisance, il dresse le portrait d'un homme complexe aimant les arts et les femmes, un mondain qui vivait dans un hôtel particulier mais qui aurait agi pour sauver des juifs. Parmi eux, le chanteur juif Salim Halali. Dès le 24 septembre 1940, une note adressée au général Weygand, ministre de la Défense du gouvernement de Vichy assure que « Les autorités d'occupation soupçonnent le personnel de la Mosquée de Paris de délivrer frauduleusement à des individus de race juive des certificats attestant que les intéressés sont de confession musulmane ». **AS**

Le mémorial est destiné à répertorier les hommes et les femmes qui, souvent au péril de leur vie, ont, aux heures terribles de la barbarie nazie et de la Shoah, sauvé des Juifs d'une mort certaine. Yad Vashem (La main et le nom en hébreu), après enquêtes minutieuses et recoupements probants, octroie, aux personnes qu'elle décide d'honorer, la Médaille des Justes. Depuis sa fondation en 1953, environ 26 000 médailles ont été attribuées et réparties entre des citoyens de quarante-sept pays.

UNE DISTINCTION POUR LES JUSTES, DE L'EUROPE...

La Pologne vient en tête avec près de 7 000 médailles, suivie par les Pays-Bas avec plus de 5 000. La France, pour sa part, est en troisième position quelques 4 000 Justes décorés. En Allemagne, il s'est trouvé près de 600 Justes reconnus qui ont bravé le nazisme pour sauver des Juifs. Comme, souvent, les Justes reconnus, quand ils étaient catholiques ou protestants, déclaraient avoir agi, conformément aux enseignements de leur foi et à la charité chrétienne ; on s'est posé, à juste titre, la question de savoir si des Musulmans en général et des Arabes en particulier, avaient été distingués, au fil des ans, par le titre de « Juste parmi les nations ».

Parmi les pays à forte majorité musulmane, l'Albanie compte soixante-treize Justes, la Bosnie-Herzégovine, quarante-deux et la Turquie, un. Le Juste turc, Selahattin Ulkūmen était, en 1943, consul général de Turquie dans l'île de Rhodes. Quand l'île fut occupée par les Allemands, la situation des Juifs devint critique. M. Ulkūmen obtint des nazis qu'ils épargnent les sujets turcs. Mieux, il parvint à faire passer pour Turcs



▲ Salle de la mémoire au Mémorial de Yad Vashem, Institut international pour la mémoire de la Shoah.

des Juifs d'autres nationalités, les sauvant de la déportation et de la mort. Le consul Ulkūmen fut honoré par la Médaille des Justes. D'autres diplomates turcs ont été signalés pour leur action courageuse, tels Yolka Namik, alors en poste à Paris et Necdet Kent, vice-consul de Turquie à Marseille.

À Sarajevo, en Bosnie, l'attitude exemplaire des époux Hardaga, Mustafa et Zaineba, qui cachèrent chez eux une famille juive menacée, les Kabilio, a été récompensée par la Médaille de Yad Vashem. Mieux encore, l'État d'Israël, quand le conflit en Bosnie, s'est fait dangereux pour la famille Hardaga, a accepté de la recevoir et de l'héberger. La nationalité israélienne leur a, par la suite, été donnée.

... À L'AFRIQUE DU NORD

En Tunisie, malgré les témoignages de nombreuses personnes, qui ont narré l'action généreuse de certains Musulmans tunisiens sous l'occupation allemande, du 13 novembre 1942 au 7 mai 1943, aucune Médaille de Juste n'a été attribuée. L'historien Robert Sattloff avait, en son temps, mené campagne pour que Khaled

Abdul-Wahab, qui, raconte-t-il, aurait sauvé plusieurs Juifs de Tunisie, en les cachant dans sa propriété, obtienne la Médaille des Justes. Cette action n'a pas abouti. Nombreux par ailleurs, ont été ceux qui auraient voulu que l'on attribue la Médaille des Justes au roi du Maroc, Mohammed V et au Bey de Tunisie, Moncef. Il n'en n'a rien été.

Toutefois, en 2013, un Juste arabe musulman a été honoré. C'était le premier Arabe qui obtenait la Médaille des Justes. Il s'agissait d'un médecin égyptien, le docteur Mohamed Helmy, natif de Khartoum, au Soudan, qui s'était installé à Berlin en 1920 pour y suivre ses études de médecine. Du 10 mars 1942 à la fin de la Guerre, il avait caché une Juive, Anna Boros et plusieurs membres de sa famille. Hélas, à l'annonce de cette distinction, la famille du docteur Helmy avait refusé de recevoir le prix au motif qu'il est décédé « au nom de l'État d'Israël ». C'est seulement en octobre 2017, qu'un parent éloigné du docteur Helmy, lequel est mort à Berlin en 1982, le fils de l'un de ses neveux, Nasser Kutbi, a accepté de recevoir cette médaille hautement symbolique. ●

Des musulmans ont sauvé des juifs

Entre la persécution nazie et la tragédie yougoslave, l'histoire d'une fraternité judéo-musulmane.

Isabelle Kersimon

Avril 1941, Sarajevo. L'armée d'Hitler déclenche une attaque surprise – « Opération Châtiment » – à Belgrade et envahit la Yougoslavie. Fuyant les bombardements de leur ville de Sarajevo, les Kavilio se réfugient sur des collines d'où ils assistent à la destruction de leur maison. Ils sont Juifs et les nazis menacent de mort quiconque recueille des Juifs ou des communistes.

ENSEMBLE À SARAJEVO

Josef Kavilio et ses enfants envisagent de se réfugier dans l'usine qu'il gère, lorsque Mustapha Hardaga, leur voisin musulman, propriétaire du bâtiment, propose de

les héberger chez lui. Un choix d'autant plus périlleux que sa maison est toute proche de la Gestapo, la Kommandantur et la prison. Les Kavilio vivent cachés chez Mustapha et Zejneba Hardaga, en compagnie du frère de celle-ci, Izet, et de sa femme Bachriya, partageant nourriture et amitié dans la crainte d'être découverts. Ils sont considérés comme membres de la famille, et les femmes Hardaga, famille pratiquante, ne se voilent pas en présence de Josef. Après six mois, pour éviter qu'elle soit dénoncée par des fascistes croates catholiques et musulmans, Mustapha conduit la famille Kavilio à Mostar, une zone sous contrôle de l'armée italienne.



YAD VASHEM

LE « CAMP D'AUSCHWITZ CROATE »

Josef, qui souhaite liquider ses affaires avant de rejoindre les siens, est arrêté en chemin par les Oustachis¹ et emprisonné en attendant d'être déporté dans le camp d'extermination de Jasenovac où disparaissent Serbes, Juifs et Roms. Et où Ahmed Sadik, le père de Zejneba, qui durant toute la guerre avait fabriqué des faux papiers aux identités chrétiennes pour nombre de Juifs, sera déporté et exécuté en 1945. Il neige. Les bourreaux obligent leurs victimes à dégager la route qui doit les conduire au camp. C'est là que Zejneba, qui passe dans la rue, reconnaît Josef, qu'elle croyait sauf à Mostar. Bravant tous les dangers, elle porte de la nourriture aux prisonniers. Josef s'enfuit et se réfugie de nouveau chez les Hardaga. Puis il rejoint sa famille à Mostar, et tous se réfugient chez les Partisans jusqu'à la fin de la guerre. À la Libération, la famille Kavilio, dépossédée de tout, est accueillie cinq ans par ses sauveurs avant d'émigrer en Israël, en 1950.

DE SARAJEVO À JÉRUSALEM

En 1985, Zejneba est invitée au mémorial de Yad Vashem, où elle plante un arbre de Juste parmi les Nations au nom de la famille Hardaga et de Ahmed Sadik. Lorsqu'éclate la guerre en Yougoslavie, en 1992, Tova, la fille de Josef, découvre devant son écran de télévision les premiers morts dans les rues de Sarajevo. Elle contacte Zejneba qui la supplie d'aider sa petite-fille, Amra, l'époux et les enfants de celle-ci, à quitter la ville. Les Hardaga sont exfiltrés par Israël, où ils s'installent. Amra et sa famille se convertissent au judaïsme. Dorénavant prénommée Sarah, elle travaille au mémorial de Yad Vashem. ●

1. Séparatistes croates fascistes.

Durant la seconde guerre mondiale, un imam bosniaque de Zenica a préservé de la destruction un précieux manuscrit juif vieux de 600 ans, la Haggadah de Sarajevo, qui lui avait été confié par le libraire du Museum, Dervis Korkut, au péril de sa vie.

Pendant la guerre, la Benevolencija, plus ancienne organisation culturelle et humanitaire juive de Bosnie, recueille les persécutés. Jakob Finci, son directeur, témoigne : « À Sarajevo, de nombreux musulmans ont protégé des Juifs des nazis. Je ne peux pas l'oublier. »

◀ Photo en haut : Zejneba Hardaga (4^e en partant de la droite) lors de son invitation au mémorial de Yad Vashem en 1985, lors de la cérémonie autour de la plantation d'un arbre de Juste parmi les Nations au nom de la famille Hardaga et de Ahmed Sadik.

En bas : population musulmane dans une rue de Sarajevo.



LAZHAR NEFTIEN/FICKR

MIGRANTS

La mobilisation citoyenne s'exprime et se structure

De la Convention nationale de Grande-Synthe en mars aux États généraux des migrations dans lesquels sont impliqués plus de 400 collectifs et d'associations locales ou nationales présentes sur le terrain aux côtés des exilés, la mobilisation se structure et prend la parole. Lors du débat sur la loi Asile et Immigration, la solidarité citoyenne, qui s'inquiète d'avoir à pérenniser son action dans un climat de plus en plus hostile, s'est fait un peu plus visible.

Monique Ollier

Ce que prévoit la Convention de Genève

Le droit de demander asile pour fuir la persécution est reconnu comme un droit de l'homme par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il constitue le socle de la Convention de Genève, relative au statut des réfugiés adoptée par les Nations unies en 1957 qui s'est imposée comme la norme universelle en matière de droit d'asile. Elle est sous-tendue par plusieurs principes fondamentaux, notamment la non-discrimination, la non-pénalisation et le non-refoulement (un demandeur d'asile ne peut être renvoyé aux frontières de territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée pour les raisons précitées).

Une marche citoyenne de Vintimille à Calais

Une marche citoyenne quittera Vintimille à la frontière italienne le 30 avril 2018 pour arriver le 7 juillet à Calais face à la frontière avec la Grande-Bretagne. Objectifs : valoriser le travail des citoyens, des associations, des collectifs qui aident les migrants, dans les 60 villes-étapes qui l'accueilleront, et créer du dialogue avec les citoyens.

Permanence d'accueil de la Cimade à la Maison des associations de Grande-Synthe en novembre 2016.



JEAN LARIVE / MYOP

Grande-Synthe, dans la banlieue de Dunkerque, n'a pas fini de s'illustrer comme une ville championne d'un accueil digne des exilés. Alarmé par la formation d'un vaste camp insalubre sur sa commune à l'arrivée de l'hiver 2015, son maire, Damien Carême, a souhaité la création d'un camp humanitaire. Terminé en mars 2016, ce camp, aménagé par Médecins sans frontières avec des cabanons en bois et des sanitaires, comptera jusqu'à 2 000 personnes en février 2017 avant d'être ravagé par un incendie en avril 2017.

Un an après, les 1^{er} et 2 mars 2018, Grande-Synthe a accueilli la Convention nationale sur l'accueil et les migrations qui a favorisé une réflexion collective pour une politique d'accueil fondée sur la solidarité et le respect des droits humains et interpellé les pouvoirs publics, notamment par

le biais d'un manifeste. Ce rassemblement a permis à quelque 1 500 « solidaires », défenseurs d'un accueil des étrangers digne des valeurs de notre pays – bénévoles, étudiants, travailleurs dans des ONG ou employés par des collectivités locales, élus, ... – de se réunir et de partager leurs expériences. Dans les ateliers et tables rondes qui se sont succédés, plus de 80 intervenants ont témoigné – associatifs, élus, chercheurs, citoyens engagés comme Cédric Herrou, de la vallée la Roya, près de la frontière italienne, qui a reçu le Prix Licra en mars 2017 pour avoir porté secours aux réfugiés venus de Syrie, de Libye, d'Irak ou du Soudan.

DEUX CONSTATS INQUIÉTANTS

Si cette rencontre au plan national illustre la vivacité de la solidarité citoyenne sur le terrain un peu

partout en France, les principaux enseignements de ces deux jours de mise en commun ne sont guère encourageants.

Premier constat : les chiffres présentés à l'opinion publique par la plupart des responsables politiques ou par certaines administrations françaises et européennes et repris par de nombreux médias visent à alimenter un climat anxiogène et ne reflètent pas la réalité, comme l'ont souligné de nombreux chercheurs à Grande-Synthe. Un exemple : alors qu'on parle de « vague » migratoire, en Europe, la proportion de personnes arrivant sur le continent représente seulement 0,2 % des 508 millions d'habitants de l'Union européenne (source : Cimade). En fait, 90 % des personnes réfugiées sont accueillies dans des pays pauvres ou en voie de développement, voisins de leur pays d'origine.

Deuxième constat : les politiques

officielles de l'Europe et de la France, fondées sur la fermeture des frontières et l'exclusion, contreviennent à l'esprit et aux dispositions de la Convention de Genève dans le domaine du droit international humanitaire. Selon les observateurs, à défaut de décourager les arrivées, ces politiques contribuent à aggraver les risques pris par les exilés et finissent par encourager l'activité des passeurs.

UNE POLITIQUE MIGRATOIRE DÉLOCALISÉE

La politique migratoire européenne actuelle tend par exemple à « délocaliser » peu à peu les frontières extérieures de l'U.E. vers l'Est (Turquie) et vers le Sud (Libie, Niger), pour « mieux repousser les migrants ». Avec cette externalisation, dont ses pays membres inscrivent le coût au titre de l'aide au développement, l'Europe sous-traite la « sélection » des migrants à des États qui n'ont pas toujours la même vision des droits de l'homme que les pays européens.

Parmi les intervenants pré-

sents à la Convention, Nathalie Péré-Marzano, déléguée générale d'Emmaüs International, a rappelé que plus de 400 acteurs locaux et nationaux – associatifs ou collectifs citoyens – présents sur le terrain aux côtés des migrants, se sont réunis en réseau au sein des États généraux des migrations (EGM) depuis novembre 2017. Leur objectif : faire remonter initiatives et propositions de toute la France pour peser dans le débat autour du projet de loi Asile et Immigration.

Ce projet de loi, vivement critiqué par les associations, au premier rang desquelles la Cimade, reconnue dans l'accompagnement des personnes étrangères et dans la défense de leurs droits, met en œuvre une politique privilégiant la fermeté à l'humanité, y compris pour les demandeurs d'asile jusqu'ici plutôt épargnés.

NI RÉGULARISÉS NI EXPULSÉS...

Selon la Cimade, le texte prévoit une réduction du délai courant pour déposer une demande d'asile de 120 à 90 jours. Le

délai de recours devant la Cour nationale de droits d'asile serait lui aussi réduit, passant d'un mois à quinze jours. En revanche, la durée maximale de rétention serait, elle, augmentée à 90 jours (la durée moyenne actuelle est de 12 jours sur les 45 autorisés) après une durée de « retenue » (sorte de garde à vue donnant aux autorités le temps de vérifier les conditions de séjour d'un étranger) qui passerait de 16 à 24 heures. Or, en dehors du caractère inefficace de la mesure – les personnes enfermées sont libérées par décision de justice souvent sans pouvoir être expulsées –, les centres de rétention ne sont pas adaptés à des durées aussi longues, comme le souligne la Cimade. Enfin, les associations posent la question : qu'arrivera-t-il à tous ceux qui ne pourront être ni régularisés ni expulsés et dont le nombre risque d'augmenter sous l'effet de ce texte ? Les bénévoles qui se chargent de leur apporter le strict minimum (vêtements, nourriture...) n'ont pas fini d'être mobilisés... ●

Des textes spécifiques pour les mineurs

Selon le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations unies, les mineurs, non accompagnés, particulièrement vulnérables aux violations de leurs droits humains, doivent pouvoir bénéficier de conditions d'accueil adaptées à leur âge et d'une protection adéquate dans des structures dédiées. Si, pour de multiples raisons, il est malaisé d'estimer le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) présents en France, un rapport d'information remis au Sénat avançait le chiffre de 18 000 en juin 2017.

VILLE DE LYON

La culture à la carte !

CARTE CULTURE 38€
CARTE MUSÉES 25€
CARTE BIBLIOTHÈQUE 18€

Que vous soyez amateur d'art contemporain, intéressé par l'histoire de Lyon, passionné par les arts numériques, épris de beaux-arts, ou encore féru de lecture et de musique... vous pouvez désormais choisir la carte qui correspond exactement à vos envies !

TARIFS RÉDUITS POUR LES 18/25 ANS
culture.lyon.fr

Katiba des Narvalos, l'armée des ombres numériques

Depuis trois ans, des internautes se sont regroupés sous la bannière « Katiba des Narvalos ». Ils moquent et traquent les comptes djihadistes sur Twitter et remontent des informations sensibles.

Isabelle Kersimon



« CtrlSec » réfère à la *London Controlling Section* créée et suivie de près par Winston Churchill en 1941, ultra-secrète, qui menait des opérations d'intoxication alliée auprès de l'ennemi nazi. Son existence ne fut reconnue officiellement qu'en 1969.



Matthieu Suc, journaliste de Mediapart, assure qu'un membre d'un service de renseignement lui a confié : « Ils nous enfoncent... Ils sont meilleurs que nous. Ils arrivent à géolocaliser un djihadiste à partir d'une photo. Nous en sommes incapables. »

L'«émir» qui me contacte sans dévoiler son pseudonyme raconte. Des comptes parodiant ceux, alors très nombreux, de l'État islamique étaient apparus en 2014, mais tout commence après l'attentat de *Charlie Hebdo*. Témoins directs de la propagande djihadiste sur les réseaux sociaux, ces citoyens se regroupent pour la contrer. « C'était la phase du lol-djihad [l'expression est de David Thomson], explique l'émir. Ils étaient les rois sur Twitter, s'affichaient avec leurs pick-up, leurs Kalachnikov, leurs chatons, leurs glaces en terrasse à Raqqa. »

Alors les Narvalos contre-attaquent. Il faut détruire l'aura de mystère et de puissance véhiculée par les médias. « On l'a vu avec Rachid Kassim¹, que nous avons été les premiers à découvrir. On a récupéré ses audios et on les a traduits en parodies. » La Katiba des Narvalos produit de fausses vidéos, publie des photos aux légendes grinçantes, volontairement criblées de fautes, ridiculise mythes et croyances énoncés par les djihadistes ; déconstruit les *fake news*. L'idée de résilience

est motrice : « Leur menace n'est que le reflet de ce que nous faisons d'eux. »

L'ARMÉE DES OUM ET DES ABOU

Abu Portant, Abou Zilleur, Abou Débile, Abou Dunez, Abou Chabouch, Bella Fer, Oum Humm, Oum Badaboum, Oum Lette, Oum Oristique... Leurs pseudonymes loufoques parodient ceux des embrigadés (Abou, signifiant « père de » et Oum, « mère de »). Leur compte commun est celui de la Katiba des Narvalos (@KatNarv), « 50 % humour, 50 % information ».

Derrière l'écran, ils ont entre 30 et 60 ans, exercent tous styles de professions, ne se connaissent pas, cachent ces activités extra-professionnelles à leurs proches, utilisent VPN² et téléphones jetables pour se prémunir des menaces de mort qu'ils essuient. Leur charte précise qu'ils ne combattent « ni l'islam ni les musulmans », mais « Daech, al-Qaïda et leurs semblables », et qu'ils refusent « les propos racistes, antisémites ou complotistes ».



TRAQUES ET CYBER-INFILTRATIONS

Outre le contre-discours, avec les « traqueurs » de CtrlSec, un groupe issu des Anonymous, ils chassent les comptes pro-djihadistes. Ils revendiquent l'éradication de 150 000 d'entre eux. Tout en restant dans la légalité, ils infiltrent le camp adverse et se signalent à la DGSi pour éviter tout malentendu. Mais leur combat aussi humble qu'essentiel est parfois mis à mal : « Nos comptes sont signalés de nouveau par les EI. Leur but est de casser les équipes en place, de décourager les gens. En nous pénalisant, le réseau social leur facilite la vie. » Si Twitter ne les soutient pas, ils abandonneront. Une perte immense, une grande tristesse. « Quoi qu'il arrive, conclut l'émir, la Katiba aura été une expérience humaine hors du commun. » ●

1. Recruteur français pour Daech, suspecté d'être le commanditaire de plusieurs attentats sur notre territoire.
2. Virtual Private Network, réseaux privés permettant de dissimuler l'adresse d'émission de l'utilisateur d'Internet.



« The show must go on ! »

Après les polémiques sur l'inscription des noms de Céline en 2011, de Maurras et de Chardonne en 2018 dans le Livre des commémorations nationales, que dire de la « consécration » de Gabrielle Chanel dont le nom figurera sur une des façades du Grand Palais ?

Alain Lewkowicz



Gabrielle Chanel en 1931.

12 février 2018. La ministre de la Culture, Françoise Nyssen annonçait l'ouverture d'un chantier historique, au budget exceptionnel de 466 millions d'euros. Celui du Grand Palais qui fait peau neuve¹ !

Pour l'entreprise Chanel, c'est du gagnant-gagnant puisque non seulement elle obtient un droit d'exposition et une subvention conséquente mais aussi le triomphe de la fondatrice de la maison de couture Chanel dont les nom et prénom, Gabrielle Chanel, seront donnés à l'entrée d'honneur du Grand Palais avenue Winston-Churchill.

Ironie de l'histoire ? « Ce monument a été consacré par la République à la gloire de l'Art français », nous dit la dédicace inscrite sur le fronton de ce palais construit à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900. C'est bien là que le bât blesse.

LE LIVRE DE HAL VAUGHAN

Sans doute que les collaborateurs de la ministre de la Culture ou de la RMN-GP n'ont pas lu l'ouvrage de l'américain Hal Vaughan, grand reporter et ancien diplomate, paru en 2011, *Dans le lit de l'ennemi*. Un livre de révélations. Si on savait que la reine du tweed avait licencié ses ouvrières grévistes qui réclamaient leurs congés payés en 1936 et qu'en 1939, liquidant la maison de couture, elle les mit toutes au chômage avant de se vautrer dans la collaboration, Hal Vaughan va plus loin dans l'histoire de cette femme « à l'antisémitisme répugnant » qui n'hésita pas à « festoyer à Paris avec des délateurs de juifs, utilisant les lois d'aryanisation contre ses rivaux en affaires, et tentant de s'approprier l'intégralité des parfums Chanel, alors que leurs propriétaires juifs, les frères Wertheimer, étaient

réfugiés aux États-Unis ».

Se souvient-on au 182 de la rue Saint-Honoré que Gabrielle Chanel c'est aussi l'espionne de l'*Abwehr*, la maîtresse du baron Spatz alias Hans Günther von Dincklage l'agent secret, l'amie du SS Walter Schellenberg, criminel de guerre et ancien bras droit d'Himmler ?

L'ICÔNE DE LA MODE, INTOUCHABLE !

Un mythe « poule aux œufs d'or » comme Gabrielle Chanel, ça ne s'écorne pas. À la sortie de l'ouvrage en France, les Éditions Albin Michel n'avaient-elles pas déclaré s'attendre à un silence presque total de la presse nationale sur le sujet ? Intouchable ! De celle qu'on appelle Coco on ne veut retenir que le mythe, l'icône de la mode, celle qui, selon ses admirateurs béats, s'est distinguée par son désir de libérer la femme, celle dont on vante « l'incroyable parcours personnel et professionnel, depuis l'enfance à l'orphelinat corrézien d'Aubazine jusqu'aux ors de la rue Chambron » en parlant du bout des lèvres de sa « part de mystère ». La presse y voit « un hommage à une géniale créatrice au passé toutefois plus que trouble... »

Une phrase qui en rappelle une autre : « Figure emblématique et controversée », c'est ainsi que l'historien Olivier Dard débutait sa présentation de l'écrivain Charles Maurras dans l'édition initiale du Livre des commémorations nationales 2018. À la suite d'une vague de protestations, Françoise Nyssen décide de retirer du registre officiel des commémorations la référence à celui qui fut également directeur de l'Action française, soutien du régime de Vichy, condamné à perpétuité et à la dégradation nationale en 1945 pour intelligence avec l'ennemi. Ainsi, la ministre tranchait entre

Le Grand Palais

À l'origine, une prouesse architecturale : 13 500 mètres carrés d'espace sous la plus grande verrière d'Europe, 6 000 tonnes d'acier pour construire la nef qui contient plus de fer que la Tour Eiffel et 200 000 tonnes de pierre nécessaires à la construction du bâtiment.

Un calendrier serré : le site fermera totalement en décembre 2020 tandis que la réouverture des divers espaces s'échelonnait du printemps 2023, pour la rue des Palais, la nef et les Grandes Galeries, à juin 2024 pour le Palais de la Découverte. Tout sera fin prêt alors pour l'accueil en août des Jeux Olympiques et des épreuves de Taekwondo et d'escrime programmées sous la nef.

d'un côté les sophistes du « Commémorer n'est pas célébrer » et de l'autre ceux pour qui « Commémorer la naissance de Maurras ou la mort de Chardonne revient inévitablement à leur reconnaître une grandeur et donc à minimiser leurs actes ». Mais pour le Grand Palais, Madame Nyssen n'a pas tranché. Si on ne peut que se réjouir de sa décision de retirer Charles Maurras de la liste des commémorations nationales de l'année 2018 devra-t-elle arbitrer entre la consécration de la marque aux deux C enlacés et la célébration de Coco la collabo ? ●

1. Le ministère de la Culture subventionnera à hauteur de 128 millions d'euros de travaux. L'État mettra 160 millions sur la table, la Réunion des musées nationaux (RMN) / Grand Palais (GP) en empruntera 150 et la société Chanel apportera 25 millions d'euros.

Faurisson : encore !

À 89 ans, le négationniste Robert Faurisson fait, une fois encore, l'objet d'un feuilleton judiciaire. Récit.

Justine Mattioli

Le vieil homme ne désarme jamais. Depuis près de quarante ans, les procès, qu'il intente en diffamation s'enchaînent et se ressemblent. Il aime se mettre en scène et semble intarissable une fois à la barre. Si, traditionnellement, il est débouté, le 6 juin 2017 a pourtant été une première.

L'AFFAIRE ARIANE CHEMIN

L'histoire débute en août 2012. Ariane Chemin, journaliste au *Monde*, s'interroge dans son article sur les raisons qui ont poussé son journal, en 1978, à publier une tribune rédigée par M. Faurisson et intitulée « Le débat sur les "chambres à gaz" ». Robert Faurisson ayant sciemment utilisé les guillemets. La journaliste, se décrivant volontiers « de la génération de la loi Gayssot », décrit alors le personnage comme un « faussaire de

l'histoire », un « falsificateur » et un « menteur professionnel ». Toujours à l'affût, celui-ci porte plainte, sur les conseils peu avisés de son avocat, pour « injure ». Il est débouté en 2014 en première instance et en appel. En septembre 2014, l'article de A. Chemin est repris par Flammarion dans un ouvrage somme, commémorant les 70 ans du quotidien. Nouvelle opportunité pour le négationniste de porter plainte, cette fois pour diffamation avec son nouvel avocat M^e Damien Viguière, proche d'Alain Soral et de Dieudonné. Robert Faurisson a toujours perdu ses procès au « bénéfice de la bonne foi pour les parties civiles le poursuivant » explique M^e Sabrina Goldman, vice-présidente de la Licra et présidente de la commission juridique Licra. « *Lorsqu'une personne est poursuivie pour diffamation, elle peut faire valoir le bénéfice de la bonne foi¹ c'est-à-dire que c'est de bonne foi qu'elle*

a proféré les imputations diffamatoires. » L'épilogue intervient le 6 juin 2017. La présidente de la 17^e chambre correctionnelle de Paris, Fabienne Siredey-Garnier, rend son jugement et estime qu'il n'y a pas eu diffamation et que les propos tenus par Ariane Chemin sont conformes à la réalité. Séisme judiciaire. La journaliste est relaxée non pas au bénéfice de la « bonne foi » mais pour « exception de vérité » c'est-à-dire que le tribunal reconnaît que ses dires sont conformes à la vérité et que M. Faurisson est un menteur et un faussaire. Outré, il a interjeté appel.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Ce n'est pas la première fois que l'« exception de vérité » est admise en première instance. En 2016, Jean-Marie Le Pen poursuivait Arnaud Montebourg (il avait accusé M. Le Pen d'être raciste)

en diffamation². M. Le Pen a été débouté en première instance et, fait rare, la cour d'appel a confirmé le jugement du TGI.

Toutefois, dans l'affaire Faurisson, cet argument n'avait jamais été utilisé, ni reconnu. Pour M^e Catherine Cohen, l'avocate d'Ariane Chemin, « *ce jour est à marquer d'une pierre blanche [...], l'offre de preuve de la vérité des faits diffamatoires a été constatée par la juge* ». Pour le droit de la presse, la donne a changé. Une jurisprudence existe désormais. « *Le TGI a rendu une courageuse décision, venant enfin admettre qu'il est vrai de dire que Faurisson est un faussaire de l'histoire. Concrètement, cela va permettre que cette excuse de vérité soit plus souvent admise. La Licra pourra faire reconnaître encore plus fermement que le négationnisme est un mensonge* », précise Sabrina Goldman. Ces récentes prises de position judiciaires auront indéniablement des incidences sur le travail des journalistes, des chercheurs, des associations et de tous ceux qui luttent contre le négationnisme. Le formidable combat entrepris il y a plus de 50 ans par Pierre Vidal-Naquet et ceux qui lui ont succédé débouche aujourd'hui. La justice contribue elle aussi à la réconciliation de la mémoire et de l'histoire. ●

1. Sabrina Goldman précise la définition du principe de bonne foi : « *La bonne foi doit répondre selon la jurisprudence à plusieurs critères : la modération du propos, l'absence d'animosité personnelle, l'enquête sérieuse et le débat d'intérêt général.* »

2. Arnaud Montebourg avait affirmé, en février 2014 dans un débat avec Marine Le Pen qu'il « *n'oubliait pas que le président d'honneur du FN avait fait, il y a quelques années, l'éloge de la Gestapo et de l'occupation allemande* ».

◀ Procès de R. Faurisson pour contestation de crime contre l'humanité le 21 juin 2016.



ALAIN GUILHOT/DIVERGENCE

Jouer les prolongations contre les discriminations

Prise de conscience dans les vestiaires... Oui, le sport est trop souvent le reflet d'une société manichéenne où règnent les divisions, les discriminations et l'entre-soi.

Justine Mattioli



BANALISATION DE L'INJURE

Les résultats de l'enquête démontrent une infime hausse des dérives : de 25 (en 2015-2016) à 27 cas recensés. Ne restons pas dans l'angélisme, cela n'est évidemment pas représentatif de la réalité mais donne un ordre d'idée. Le problème ? Une certaine omertà du staff d'encadrement, des fédérations et des coéquipiers qui font front face à des victimes qui portent encore trop rarement plainte : « 62 % des dérives signalées dans le cadre de cette enquête ont été suivies par une action soit : quatre actions de prévention, trois suspensions de licence, trois conciliations, deux amendes, deux dépôts de plainte... »

Le sport est souvent l'expression de la virilité. Pectoraux versus ciboulot. Il est difficile dans ce contexte pour les femmes d'y trouver une légitimité. Le premier frein à la pratique des femmes est l'« absence d'offre adaptée » suivie des « raisons culturelles, politiques et religieuses ». Avec le retour du religieux, et surtout l'émergence de l'islam politique, le sport est aussi devenu le terrain de jeu des prosélytes. La Licra et le ministère se mobilisent donc pour utiliser le sport comme un vecteur d'égalité et un moyen de développer des interrelations.

DES « MOTS CONTRE LES MAUX ? »

L'athlète, ex-recordwoman de France de saut en hauteur (1983-2007), Maryse Éwanjé-Épée, chroniqueuse sur RMC, s'est

émue sur les ondes d'une « formidable initiative mais qui n'est qu'une campagne... les mots contre les maux ? ». En France nous sommes friands des mille-feuilles (administratifs) et des initiatives ou autres plans qui prennent ensuite la poussière sans avoir tenu leurs promesses. Que faire ? Prévention et sensibilisation. Oui. C'est une lapalissade. Nous faisons face à l'Hydre de Lerne c'est-à-dire qu'une fois une tête tranchée, elle se régénère doublement. Il nous faut donc attaquer avec énergie, courage et sur plusieurs axes simultanément.

Les collectivités et les instances sportives développent volontiers des partenariats. La Licra y a d'ailleurs toute sa place. « Elle [la Licra] bénéficie d'une notoriété importante et est clairement identifiée comme un interlocuteur privilégié », indique le rapport. « 65 % des répondants connaissent les actions de la Licra, 48 % ont eu connaissance des actions que la Licra mène dans le sport et 51 % se déclarent intéressés par les outils de l'association. »

Au-delà de ces préceptes, il faut systématiser les sanctions et les alourdir. Par exemple, le football est le sport de prédilection des aficionados de l'injure, qui sont principalement des spectateurs dans les tribunes. Que propose-t-on ? Exclusion de stade, conciliation, amendes... il faut sans doute aller plus loin. Force est de constater que ce qui meut les foules est souvent la peur du gendarme. ●

L'ENQUÊTE DE LA LICRA

L'enquête sur les dérives a été envoyée par voie électronique à 499 communes et 311 OMS en juin 2017. Les villes moyennes et les petites communes ont été les plus nombreuses à répondre.

Les onze ambassadeurs de la campagne

Ex-Aequo : Antoine Griezmann, Marie-Amélie Le Fur, Frédéric Michalak, Sarah Ourahmoune, Souleymane Cissokho, Laura Georges, Florent Manaudou, Estelle Mossely, Emmeline Ndongue, Cyril Moré et l'arbitre Ilyès El Bekkaoui.

Le 15 mars dernier, la ministre des Sports, Laura Fleschel lançait une initiative « Ex-Aequo – Parfois l'égalité est une victoire ». À l'image d'un blockbuster américain, la promotion est partout : spots télévisés, affiches, vidéos sur Internet. Onze ambassadeurs renommés ont prêté leur image pour cette campagne à 200 000 euros. Le constat, trop souvent sous-estimé, n'est pas glorieux : homophobie, racisme, sexisme, stigmatisation du handicap... autant de freins à la pratique sportive. Pour étayer ces assertions, la Licra a publié une enquête sur les dérives constatées dans le sport amateur et professionnel entre septembre 2016 et mai 2017. Quelque 810 questionnaires ont été envoyés aux communes et aux Offices municipaux du sport (OMS). Si le taux de réponse avoisine les 10 %, ce qui est généralement le cas des enquêtes statistiques, les tendances observées sont pertinentes.

LIONEL DUROY

« Nous sommes en train de vivre un basculement »

Avec *Eugenia*, le romancier Lionel Duroy signe un roman fort et passionnant sur la montée du fascisme et de l'antisémitisme en Roumanie dans les années 1930. Son héroïne tente de comprendre l'origine du mal. Duroy, lui, fait un parallèle avec le monde dans lequel il vit en France.

Marina Lemaire



DDV : Vous vous êtes fait une réputation d'auteur « intimiste », sur votre famille particulièrement, et on vous retrouve avec *Eugenia* évoquant une période sombre de l'histoire roumaine. Qu'est-ce qui s'est passé ?

Lionel Duroy : Ce livre n'est pas si loin de moi car je pars, y compris dans ce roman, de la cellule familiale qui est une cellule pathologique par essence. Ce qui m'intéresse depuis l'âge de 20 ans, c'est l'éveil de la conscience dans un milieu relativement nocif et même toxique et la découverte, grâce à la philosophie notamment, que l'endroit d'où l'on vient n'est pas une fatalité. On est tombé dans un milieu antisémite, un milieu xénophobe et on n'y peut rien. Enfant, souvent, on a eu le malheur de penser comme nos parents. Puis, à un moment, et on peut toujours espérer qu'il arrive, on prend conscience qu'on est un individu à part entière qui peut construire sa propre pensée et s'échapper d'un système.



Lionel Duroy est né en 1949 en Tunisie. Ancien grand reporter à *Libération*, il est l'auteur d'une douzaine de romans. Derniers parus : *L'Absente* (2016) et *Échapper* (2015). *L'Hiver des hommes* sur la guerre en ex-Yougoslavie a reçu le prix Renaudot des lycéens en 2012. Il a collaboré au récit d'un jeune migrant d'Afrique, Kouamé, *Revenu des ténébres* (Éd. XO), qui vient de paraître.

C'est le cas de votre héroïne qui remet en question son environnement familial.

Absolument. Y compris l'environnement national de son pays. Vous n'êtes pas condamné à reproduire ce qu'ont fait les autres ou ce qu'a fait votre pays.

Comment avez-vous découvert le pogrom de Jassy ?

Vers l'âge de 28 ans, j'ai lu Curzio Malaparte. Dans *Kaputt*, son chef-d'œuvre sur la guerre, il y a ce chapitre, « Les chiens de Jassy ». Très tôt, j'ai voulu aller voir cette ville où s'est déroulé ce pogrom dont personne ne parle. Et ce qui se passe en Europe a déclenché le fait d'y aller. Quand j'ai vu cette scène horrible où une journaliste hongroise fait un croc-en-jambe à un père qui porte son enfant [Ndrl : en septembre 2015, Petra Laszlo avait été filmée en train de filmer des migrants et de faire tomber ainsi un homme à terre], j'ai pensé au pogrom de Jassy qui est très particulier puisque des voisins ont assassiné leurs voisins. Ce ne sont pas les nazis, ni les SS. C'est une guerre civile xénophobe. Elle repose sur des ressorts affreux. Un autre cordonnier me fait concurrence : je suis cordonnier, il est juif, je vais en profiter pour lui casser la gueule et détruire toute sa famille. Le geste de cette journaliste, c'est l'ignominie absolue. Quelqu'un qui est capable de faire ça, peut assassiner son voisin ou le dénoncer.

Dans votre roman, on retrouve énormément de propos haineux, antisémites, de cette période que l'on entend aujourd'hui. Le livre

témoigne-t-il d'une inquiétude face à la montée de l'antisémitisme en France et en Europe ?

Beaucoup. Je n'aurais pas porté ce livre si je n'avais pas conscience que c'est en train de revenir. Quand je travaillais sur la Roumanie, je me disais « cela ne va intéresser personne ». L'accueil du livre montre bien qu'il y a une prise de conscience, que nous sommes en train de vivre un basculement. Le geste de la journaliste hongroise a stupéfait et dégoûté de nombreux européens. Les propos tenus aujourd'hui par l'homme de la rue à Budapest m'ont glacé : « *Il faut enfermer les Syriens derrière des barbelés ; nous ne voulons pas de ces gens-là ; ce sont des voleurs etc.* » Je ne reconnais plus l'Europe que je voulais pour mes enfants.

Vous écrivez aussi : « Nous ne pouvons rien contre le fanatisme, l'emballement, la bêtise collective... »

La seule puissance qui compte est la puissance intellectuelle. Mais comment agir sur des gens

qui ne veulent pas accéder à la culture ? Comment changer les mentalités s'ils ne vont pas au cinéma, ne lisent pas et ne débattent pas avec d'autres ? Seuls les livres et la culture peuvent changer les esprits. Je ne suis pas très optimiste.

Eugenia se révolte et s'engage. Ce n'est pas l'attitude de l'écrivain Mihail Sebastian qui lui a réellement existé. Est-ce que ce sont deux façons de traverser le drame ?

Oui. Et on est tous ambivalent. Il est juif. Les bras lui en tombent. Il préfère se cacher, écrire, travailler dans sa tête. L'action lui semble insurmontable, difficile, vaine. Ces allers-retours permanents entre leurs pensées, c'est ce qu'on vit dans ces périodes-là.

Il lui demande quelle sorte de vivante elle est. Et vous, quel sorte de vivant êtes-vous ?

Je me pose la question depuis longtemps. Face à un conflit qui m'horrifie, est-ce que je me cache ? Est-ce que je m'en vais

ailleurs ? Est-ce que je m'engage ? Parvenu à un certain point d'horreur, de dégoût de ce qui se passe, je ferais comme Eugenia. Je préfère faire un acte de résistance, presque suicidaire, et vendre ma vie pour quelque chose. Les juifs de Jassy n'ont jamais pensé qu'on allait les tuer. Et pourtant ça arrive. On est suffisamment sachant aujourd'hui même si certains oublient. En France les juifs le savent. J'ai suffisamment d'amis juifs pour comprendre qu'ils sont assez angoissés. Doivent-ils quitter la France ? C'est ce couple qui emménage dans une banlieue où l'école est dangereuse pour leur petit garçon. Je ne suis pas juif, je n'arrive pas à me mettre dans leur tête, mais j'essaie de toutes mes forces de m'y mettre pour ne pas dire « vous exagérez ». Ils n'exagèrent pas puisqu'ils le pensent. Ça commence à les empêcher de dormir et c'est insupportable. ●



Eugenia
de Lionel Duroy,
Éd. Julliard.
504 p. 21 euros.

À lire

Le Journal (1935-1944),
de Mihail Sebastian, Éd. Stock,
2007.

Les Transitaires

Un récit polyphonique du passé d'un militant de la Licra engagé contre le racisme dans son travail et dans ses amitiés.

Antoine Spire

REPÈRES

Les Transitaires

par Vladimir Issacovitch,
142 p., Éd. Edilivres, 2018.



Transitaire est la profession que l'auteur a exercée pendant des années dans la région de Marseille. Aussi nous emmène-t-il avec ses collègues aux Messageries de La Villette au cœur des conversations d'un petit groupe de copains dont certains échangeaient joyeusement dans la langue yiddish sans importuner plus que ça ceux qui n'y comprenaient goutte.

Une soirée soudanaise est prétexte à draguer de futurs clients africains : elle permet aussi à notre auteur, militant de la Licra, d'évoquer le premier génocide du xx^e siècle commis en Namibie sous la conduite du père de Goering.

Chez Julot, le rade où se retrouvent les « mousquetaires » transitaires est tenu par un arménien, qui donne l'occasion de rappeler la mémoire de l'atroce génocide de 1915 et l'immigration à Marseille de milliers de rescapés venus avec leurs machines à coudre ou à fraiser le cuir.

La truculence de ce milieu où se côtoient les représentants de tant de minorités est telle que le mélange d'origine des militants semble harmonieux ; tous engagés aux côtés des leurs qui se font menacer sans raison légitime de licenciement et sont bien défendus par un avocat d'origine arménienne. Mais la fine équipe

des mousquetaires se passionne aussi pour l'histoire, ce qui nous vaut de belles pages sur la défense de l'Espagne républicaine, sur l'immigration des révolutionnaires européens et surtout allemands depuis Marseille comme l'a raconté Anna Seghers dans *Transit*.

À lire pour découvrir ce que fut la vie pleine de rebondissements d'une génération conquérante et engagée !

Tsiganes et clichés

Marina Lemaire

REPÈRES

Mondes tsiganes,
au Musée national de l'histoire
de l'immigration. 293 avenue
Daumesnil, Paris XII^e.
Jusqu'au 26 août 2018.
Entrée : 6 euros.

À venir :
« **L'internement des nomades
en France (1939-1946)** »
au Mémorial de la Shoah du
18 octobre au 31 mars 2019.

Quel est notre rapport sur ceux à qui la société confère parfois une « inquiétante étrangeté » ? L'exposition *Mondes tsiganes*, présentée au Musée de l'immigration tente de répondre à ces questions en s'attaquant, justement, aux clichés générés par la production des photographes et journalistes depuis 150 ans. L'exposition est constituée de deux parties : « Une histoire photographique, 1860-1980 », et « Les Gorgan, 1985-2015 », fruit du travail du photographe Mathieu Pernot qui a suivi l'évolution d'une famille rom durant 20 ans. Ces photographies, en noir et blanc pour la plupart, retracent le récit de populations toujours stigmatisées alors qu'elles font partie du destin collectif du pays. Rappel est ainsi fait du fichage et contrôle des tsiganes depuis la fin du XIX^e siècle ; des camps



de concentration dans la Drôme pendant la Première Guerre mondiale ; de l'internement et déportation des Roms à Birkenau ; et de toutes ces discriminations légales empêchant les familles itinérantes de circuler librement jusqu'à la suppression, en 1969, du carnet anthropométrique. Ce travail traite aussi de l'évolution des modes de vies des gens du

voyage au cours du temps. La manifestation permet d'ailleurs de mieux saisir ces mouvements migratoires. Et si elle souligne la volonté d'interpeller « notre capacité à vivre avec ceux qui viennent d'ailleurs », on devine évidemment l'écho actuel qu'elle tend à donner à la situation des migrants partout dans le monde aujourd'hui. ●

August Sander, photographe documentaire

Le Mémorial de la Shoah rend hommage au photographe allemand, August Sander, avec l'exposition, *Persécutés/persécuteurs, des hommes du XX^e siècle*. Elle rassemble les photos des victimes, que l'Allemagne nazie avait tenté de déshumaniser, et des bourreaux.

Alexandra Demarigny

REPÈRES

August Sander Persécutés/persécuteurs, des hommes du XX^e siècle, jusqu'au 15 novembre 2018, Mémorial de la Shoah, 17 rue Geoffroy l'Asnier, 75004 Paris, métro Saint-Paul ou Hôtel de ville, entrée libre. August Sander est un photographe allemand (1876-1964). Son fils Erich, photographe lui aussi, est né en 1903 et meurt en 1944.

PHOTO : DIE PHOTOGRAPHISCHE SAMMLUNG/SK STIFTUNG KULTUR - AUGUST SANDER ARCHIV, COLOGNE; VG BILD-KUNST, BONN; ADAGP, PARIS, 2018. COURTESY OF GALLERY JULIAN SANDER, COLOGNE AND HAUSER & WIRTH, NEW YORK.

Obsession pour la vérité : voilà résumé le magistral travail d'August Sander, qui, de 1920 à 1954 réalisa des milliers de portraits de ses concitoyens sous le titre « Hommes du XX^e siècle ». Une œuvre monumentale mais inachevée. Ses portraits se classent en sept groupes : « Le paysan », « L'artisan », « La femme », « Les catégories sociales et professionnelles », « Les artistes », « La grande ville » et « Les derniers Hommes ». Son fils Erich, communiste, résistant, fut condamné par la Gestapo à dix ans de prison en 1934. Devenu photographe carcéral, il a mis en lumière des hommes de l'ombre. Son œuvre est aussi présentée. On y découvrira également qua-



rante tirages par contact des Juifs de Cologne, déportés entre 1941 et 1945, dont il ne restera que quelques survivants. Ces images, complétées de correspondances et d'éléments bio-

« August Sander, VI/44/5, Persécutée, Portfolio VI/44 – La Grande Ville, Persécutée, 1938. Tirage gélatino-argentique, 1990.

graphiques sur les personnes photographiées, sont exposées ensemble pour la première fois. Elles montrent les portraits d'hommes et de femmes qui recouvrent ici la dignité et l'humanité dont les nazis avaient voulu les déposséder. Par la mise en scène, en lumière, par les poses, les vêtements, le regard – présent ou non –, August Sander déjoue les clichés habituels en juxtaposant les photos de persécutés et de persécuteurs. Trouble et émotion assurés. ●

L'amour après les camps

Avec *L'amour après*, l'écrivaine et cinéaste, Marceline Loridan-Ivens, évoque la question du corps et de l'amour après les camps. Celle qui fut déportée à Birkenau à l'âge de 15 ans livre un récit formidable sur la reconquête de son être féminin. Une parole libre, affranchie, précieuse. Ou comment revenir à la vie quand on a côtoyé la mort.

Marina Lemaire

A lors qu'elle dédicait en Israël son ouvrage précédent, Marceline Loridan-Ivens, 90 ans aujourd'hui, s'est soudainement retrouvée dans le noir. Elle perdait la vue... Une intervention chirurgicale lui fera renouer avec la lumière mais la « fille de Birkenau » sent qu'il n'y a plus de temps à perdre.

Elle s'attèle à un nouveau livre, cet *Amour après*. Il lui faut absolument transmettre ce nouveau témoignage avant de disparaître. Son texte nous éclaire sur sa vie de femme après les camps. À 15 ans, elle avait tout vu de la mort et rien de l'amour. Le corps ? « *Il fallait qu'il tienne, sec et solide (...)* j'étais un jeune bourgeon que la guerre avait gelé sur pieds. »

Marceline vit comme si elle allait mourir demain et c'est sans doute l'unique façon de vivre. Pour raconter comment elle a su, au fil de sa vie amoureuse palpitante, réconcilier deux facettes opposées, la jeune fille et la mort d'un côté, la femme et la vie de l'autre, la cinéaste ouvre sa « valise d'amour », celles des lettres et souvenirs de ses nombreuses conquêtes masculines et dévoile ainsi son goût de la séduction. « *Je me cherchais dans les regards et je ne voulais pas y voir une âme perdue.* » Elle ne cache pas – et le livre contient des passages audacieux –, cet ardent désir de plaire. Un besoin absolu que connaissent ceux qui doutent ; ceux qui cherchent leur place quelque part dans le monde et auprès de quelqu'un.

À LA RECONQUÊTE DE SOI

Les extraits choisis, intimes, des lettres de ses amoureux transis sont très beaux. On découvre notamment ces mots de Georges Pérec : « *Je n'ai pour toi que de l'amour, que la volonté que tu sois ma compagne. Je suis peut être le*



J.F. PAGA/GRASSET

seul homme qui ait aimé à la fois ton charme, ton corps, et ta profonde intelligence. » Quelle déclaration !

Relirons-nous dans trente ans les sms (S-aime-S) envoyés à l'être aimé ? Marceline a conquis et aimé, oui, mais pendant longtemps son corps n'a rien pu ressentir car tout était « asséché ». « *Jamais avant les camps, je ne m'étais déshabillée* », dit-elle. Être nue la renvoyait au regard des nazis portés sur son corps. Difficile de s'abandonner. De jouir. On peut avoir eu peur de mourir et avoir peur de vivre. Ce n'est pas incompatible. « *Je fuyais mon propre corps* », ajoute-t-elle.

Or, le corps est souvent cette cage dont la clé se trouve à l'intérieur de soi. Mais soulignons l'élan vital qui caractérise l'auteure ! Il inonde chaque ligne de ce récit

magnifique à l'incroyable et subjugante liberté de ton. À une amie qui lui demande ce qu'elle écrit, Marceline répond : « *J'écris un livre sur l'amour et comment éviter de se faire chier à deux.* » Qui peut dire cela à 90 ans ? *L'amour après*, c'est aussi l'amour pendant et avec son grand amour, le réalisateur de documentaire Joris Ivens, 30 ans de plus qu'elle, et avec qui elle partagera lit et travail puisqu'ils feront plusieurs films ensemble tout en partageant aussi ses nuits avec Jean, 18 ans.

D'un lit à l'autre et d'un livre à l'autre, elle trace le chemin de sa liberté d'être et offre aux générations futures ce qui constitue presque un guide du bien vivre en couple, libéré des carcans et modèles inutiles qu'elle recommande de désert. Vive Marceline ! ●



Née en 1928 à Épinal, Marceline Loridan-Ivens, née Rozenberg, est fille d'émigrés juifs polonais. Déportée en avril 1944 à Auschwitz-Birkenau dans le même convoi que Simone Veil, elle a aussi connu le camp de Theresienstadt. *Et tu n'es pas revenu* paru en 2015 (Éd. Grasset) évoquait sa jeunesse dans les camps. Elle a été actrice, scénariste et a réalisé et co-réalisé plusieurs documentaires dont *Le 17^e parallèle* en 1968.



L'amour après
de Marceline Loridan-Ivens,
avec Judith Perrignon, Éd. Grasset.
162 p. 16 euros.

Jürgen Habermas : une vie et une œuvre pour aujourd'hui

Après la biographie d'Adorno, publiée en 2004, le sociologue allemand, Stefan Müller-Doohm s'attaque à l'éminent penseur allemand Jürgen Habermas, âgé aujourd'hui de 88 ans.

Alain David

Cette biographie, la seule existante, du philosophe Jürgen Habermas intéresse au moins à trois titres : parce qu'elle met en présence d'une œuvre importante pour notre temps, parce qu'elle introduit le lecteur français dans le contexte allemand avec lequel il n'est pas forcément familier, et parce qu'elle répond à des problématiques sensibles pour le militant de la Licra.

L'HÉRITAGE HEIDEGGÉRIEN

L'œuvre de Habermas est marquée par la lecture de Heidegger, en l'occurrence par le fait que celui que beaucoup considèrent comme le penseur le plus considérable de notre époque s'est perdu dans l'abîme du nazisme. Dès lors reprenant la critique heideggérienne de la technique (critique que l'un des maîtres de Habermas à Francfort, Adorno, prolonge avec l'expression de « raison instrumentale »), il transforme le propos en critique du capitalisme pour faire de cette dernière, au début des années 1980, la théorie de « l'action communicative » (*Kommunikative handlung*). Ce qui était chez Heidegger la transcendance de l'être nimbé de résonances mystiques et poétiques (pour Levinas la tentation du paganisme) sa « légende », devient la dimension surplombante du langage, d'un langage se déployant comme communication, raison argumentative, bases de la construction d'un monde commun et du consensus démocratique.

UNE PENSÉE QUI INTERPELLE

Ce gros livre se révèle vite passionnant pour le lecteur français, dans la mesure où il le met en contact avec un contexte allemand, des personnalités et des références mal connues en France,



et néanmoins décisives, des débats qui traversent la société allemande aux prises avec elle-même, mais qui, du fait même de ce que représente l'Allemagne, sont ceux de notre monde dans son ensemble : le débat de l'après-nazisme et de la période Adenauer, celui qui surgit aussi dans les « années de plomb », la querelle des historiens des années 1980 (*Historiker streit*) avec la tentation d'un négationnisme doux, mais réel, tout ce qui est engendré par la *Wende*, la chute du mur et l'apparition d'un nouveau nationalisme avec la question d'une *Deutsche leitkultur* d'une culture dominante allemande...

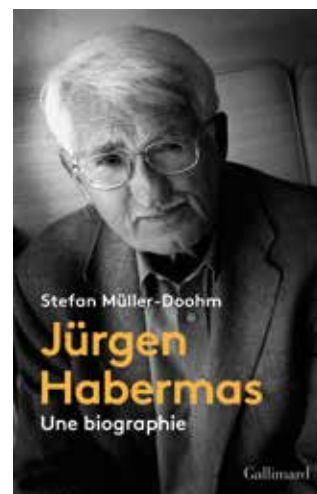
Le militant de la Licra ne peut pas ne pas se sentir interpellé par une question à quoi ouvre l'œuvre de Habermas. La passion de la démocratie, la confiance en la raison, ne conduit-elle pas Habermas à sous-estimer (ce sera l'un des motifs forts d'une captivante *Auseinandersetzung*, d'une explication polémique, avec Derrida) l'impossible (que Derrida met en perspective au fond de la raison, et qui motive ce qu'il appelle

« déconstruction »), tout ce à quoi une certaine pensée allemande, de Kant à Kafka, avait rendu sensible (et à quoi la reprise française de cette pensée rend hommage à l'encontre de ce que représente l'humanisme de Habermas). Impossible qui renvoie à une indépassable crise, aux génocides qui traversent la modernité notamment, qui sont moins des accidents de l'histoire que peut-être les indices de ces nouvelles et difficiles catégories politiques dont la démocratie ne peut faire l'économie.

Habermas, soutien de Merkel sur la question des réfugiés, soutien de Macron qui empêche en France la catastrophe du Front national (mais l'édition allemande qui date de 2014 ne fait pas état de ces développements, conformes cependant à la logique de la pensée habermassienne) énonce de façon magistrale ce qui est un humanisme pour le temps présent, avec cependant le risque de méconnaître ce fond obscur à quoi la Licra se fait un principe de ne cesser d'être attentive. ●



Habermas est né le 18 juin 1929 à Düsseldorf, a fait des études de philosophie entre 1949 et 1954, du journalisme avant d'enseigner à Heidelberg puis à Francfort où il a succédé à Horkheimer. Parmi les très nombreux livres publiés : *Théorie et pratique* (1963 puis 1971), *Connaissance et intérêt* (1968), *Théorie de l'action communicative* (1981 puis 1993 et 1995), *Philosophie à l'époque de la terreur* (2004, avec Jacques Derrida), *Sur la constitution de l'Europe* (2011).



REPÈRES

Jürgen Habermas. Une biographie.

Stefan Müller-Doohm.
Suhrkamp 2014, Gallimard
2018, 656 pages, traduction
de Frédéric Joly.

Nuit persane

Érudit, poétique et très documenté, *Nuit persane* de Maxime Abolgassemi, lève le voile sur une période inconnue de l'histoire iranienne : les prémices de sa Révolution.

Isabelle Kersimon

Cette fresque initiatique se déroule entre 1976 et 1978. Elle suit les pérégrinations amoureuses et politiques du jeune Mathieu, fils d'un ingénieur nucléaire expatrié à Téhéran. Il y rencontre l'indomptable Leyli, venue des quartiers populaires et d'une famille traditionnaliste, son Ariane dans les dédales d'un pays tout en clair-obscur.

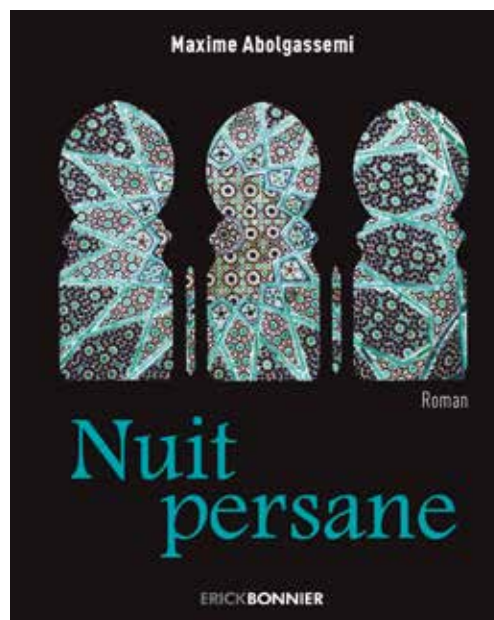
Au fil du temps et des pages, l'adolescent privilégié, témoin des relations étroites entre la France de Valéry Giscard d'Estaing et l'Iran du Shah, découvre les injustices sociales, la corruption du régime, la cruauté de sa police politique (la Savak) et la puissance des bouleversements à venir.

Introduit dans le Bâzâr, berceau de la révolution, il entre en rupture avec le confort de ses perceptions initiales et se dresse contre

son père, tandis que la ferveur religieuse s'empare peu à peu des esprits, sous la houlette de l'ayatollah Khomeiny diffusant ses appels au soulèvement depuis son refuge de Neauphle-le-Château (Yvelines, 78), où il séjourne 112 jours après avoir été expulsé d'Irak.

Entre scintillements merveilleux et violences sanguinaires, entre idéaux de fraternité, de justice, et crainte des régimes communistes, les Iraniens cèderont à l'appel de l'Islam comme ultime voie de salut pour défier un Occident honni. Et c'est une autre nuit obscure qui s'abattra sur leur pays.

Dense, foisonnante et instructive, cette *Nuit persane* très réaliste, souffre de quelques longueurs où se perd parfois le lecteur. On pardonnera ce biais pour une première œuvre. ●



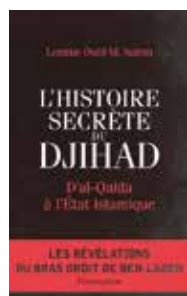
Nuit persane
de Maxime Abolgassemi. Éd. Erick Bonnier, 2017.
464 p., 22 euros.

D'al-Qaida à l'État islamique

Histoire secrète du djihad

Ce document de premier ordre écrit par le journaliste Lemine Ould M. Salem, également coréalisateur du film *Salafistes*, est aussi instructif que glaçant.

Isabelle Kersimon



Histoire secrète du djihad.
D'al-Qaida à l'État islamique

Éd. Flammarion, 2018.

Lemine Ould M. Salem est également l'auteur de : *Le Ben Laden du Sahar. Sur les traces du djihadiste Mokhtar Belmokhtar*, Éd. de La Martinière, 2014.

Fin janvier 2015, à Nouakchott, le journaliste L. O. M. Salem se voit remettre le document exceptionnel qui présidera à ce livre : les mémoires inédites d'Abou Hafs al-Mouritani, intime d'Oussama Ben Laden qui vit aujourd'hui sous surveillance dans une confortable villa de la capitale mauritanienne.

À ceux qui pensent qu'expliquer c'est excuser, cet ouvrage offre une réponse magistrale : connaître son ennemi en étant bien informé est une condition de la victoire. Lemine Ould M. Salem a passé plusieurs mois

en compagnie d'al-Mouritani et creusé ses informations pendant plus d'un an. On suit l'ancien chef djihadiste de son enfance bédouine et son adolescence admirative des régimes arabes laïques à son engagement djihadiste, ses déplacements en Afghanistan, au Pakistan, au Soudan, en Iran... La toile islamiste radicale et terroriste, qui n'aurait jamais existé sans les fonds considérables dont elle dispose, tisse jusqu'à l'État islamique une géographie semée de complicités actives ou passives, et d'ambiguïtés restant sans réponse.

Entre autres informations fondamentales, ce récit rappelle la prégnance et la responsabilité du salafisme wahhabite sur le continent africain, ainsi que le rôle clé des Frères musulmans. C'est sous leur influence que le futur mufti d'al-Qaida affirme avec instance s'être engagé dans un projet islamiste et avoir, plus tard, rejoint les djihadistes. ●

Laïcité, point !

Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, s'est associée à l'écrivain Julien Peltier pour la rédaction d'un petit livre sur la laïcité sorti en janvier 2018.

Mireille Quivy



Sur le même sujet, on lira avec profit

Qu'est-ce que la laïcité ?, Henri Pena-Ruiz, Gallimard, 2003.
Génie de la laïcité, Caroline Fourest, Grasset, 2016.
La laïcité à l'œuvre et à l'épreuve, dir. Hiam Mouannès, PU Toulouse 1 Capitole, 2017.

Une attente déçue. En hommage à une laïcité dont les auteurs disent qu'elle offre le « droit à l'orgie gargantuesque », l'écriture aurait pu tenter de se parer d'une verve rabelaisienne... Sur la couverture d'un opuscule de 80 petites pages aux marges généreuses, aux interlignes aériens, et à la police taille 14, un arbre. Réduit à un tronc évidé et sa ramure, il ne cache aucune forêt. Dessiné à très gros traits, il annonce ainsi parfaitement le contenu des pages à venir. Juxtaposition d'affirmations positives et négatives assénées sans dialectique ni recul critique, sentiment que la succession de paragraphes déconnectés n'est justifiée que par le remplissage des feuillets, confusions terminologiques surprenantes... Au terme de la toute petite heure que prend la lecture, rien de nouveau sur la laïcité, ni sur une

raison d'être autre que politique à cet écrit à deux plumes. Mais quelle perplexité ! Un exemple, [p. 12] parmi tant d'autres : « *Qui peut indiquer le nombre de fois où le mot "laïcité" est inscrit dans cette loi ?* » ; après un blanc – suspense typographique ? – la suite est... insolite : « *Non, la laïcité est bel et bien un principe philosophique et républicain.* » Le lecteur opiniâtre traquera bien sûr le lien avec « un principe juridique » deux paragraphes plus haut. Il se consolera de ne jamais voir une énigme si prégnante résolue car, dans un élan pédagogique propre à l'ère jovienne, on apprend alors que ce « principe » est « philosophique » parce que : « *La laïcité n'est pas la religion de celles et ceux qui n'en ont pas.* » Exégèse de la pensée philosophique... Serait-elle alors la religion de ceux qui en ont une ? In fine, rassurons-nous ! La laïcité,

elle aussi, a son herméneutique : « *Nous avons le droit de réclamer le paradis sur terre, et vivants.* » Et en même temps, « *La laïcité, c'est la possibilité de lire tous les livres* » [p. 39] ! Eh oui... Mais, heureusement, pas l'obligation... ●

REPÈRE

Laïcité, point !

Jérémie Peltier, Marlène Schiappa
Éd. de l'Aube, 2018, 80 p., 9,90 euros.



Succès des Mémoires de Le Pen : légende urbaine ?

Début mars, l'éditeur du premier tome des Mémoires de Jean-Marie Le Pen, *Fils de la Nation*, déclarait à nos confrères réimprimer à 50 000 exemplaires le titre épuisé avant mise en vente. Rien ne permet de le croire sur parole.

Isabelle Kersimon

Selon les déclarations à nos confrères de Guillaume de Thieulloy, détenteur notamment des sites catholiques et d'extrême droite, Le Salon beige, Observatoire de la christianophobie et Les4Vérités, et propriétaire de la marque des Éditions Muller depuis 2009, *Fils de la Nation* se serait écoulé à 50 000 exemplaires avant mise sur le marché le 28 février, et aurait été réimprimé à 50 000 exemplaires. Une indication fiable, cependant : selon Édistat, il s'est classé

la première semaine au huitième rang des meilleures ventes avec une première entrée le 26 février, pour redescendre au vingt-cinquième la troisième semaine. Le cumul des ventes au 28 mars, soit après quatre semaines, indique le chiffre de 22 731. Si l'on crédite les déclarations de l'éditeur, le total des ventes fin mars aurait donc atteint plus de 70 000 exemplaires. Le site de vente en ligne Amazon l'affiche lui aussi au neuvième rang des meilleures ventes, derrière *Et moi, je vis toujours* de Jean d'Ormes-

son, et numéro un dans la section biographies. Hachette, censé le distribuer, dément par téléphone : il n'a, dans ses fichiers, aucune trace des Éditions Muller, ni, d'ailleurs, de GT Éditions, son groupe de presse. Pour connaître la vérité, G. de Thieulloy aurait dû accepter que l'agence chargée de fournir à *Livres Hebdo* les chiffres des ventes réelles me les dévoile. Or, il n'a pas répondu à nos sollicitations. Le livre de Le Pen a-t-il vraiment dépassé les 30 000 exemplaires vendus ? Le doute demeure... ●

Un chien, un cochon... et du marketing : un cocktail dramaturgique

Trois pièces de théâtre qui, par le prisme du racisme et de l'antisémitisme, confrontent notre société et ses démons. Ou comment l'usage de la scène se révèle-t-il cathartique ? Les trois metteurs en scène nous proposent une réflexion sur des thématiques importantes pour la Licra. Récit.

Evelyne Sellés-Fischer

Le juif, le nazi et le cochon

Un nazi accapareur confronté sans le savoir à un juif protégé comme étalon par son employé goy

Paris, 1942. Joseph Haffmann, bijoutier juif, demande à son employé, Pierre, de tenir la boutique et de le cacher dans la cave. Pierre accepte à condition que Joseph fasse un enfant à sa femme parce qu'il est stérile. Pacte conclu mais « en silence » dit Joseph, « vite fait bien fait. » Ce cocufiage consenti pose problème quand les rapports se multiplient sans résultat. Joseph y prendrait-il goût ? Pendant qu'il fait des galipettes autorisées, Pierre fait des claquettes et la tension monte au fur et à mesure que le rythme s'accélère.

Tout se complique quand l'ambassadeur d'Allemagne, Otto Abetz, chargé par Hitler de piller nos richesses artistiques, devient familier de la boutique. La pièce atteint son paroxysme et la mise en scène son tempo, quand Pierre invite Abetz à un dîner et que

Joseph s'y impose. Un « *Il y a du cochon ce soir* » tente d'éviter le pire. « *Ça tombe bien, j'en ai jamais goûté* », réplique Joseph. Le vocabulaire n'est pas innocent. Il n'est pas question de porc mais de cochon, c'est lourd de sens quand Joseph en rajoute devant Abetz. Si ce n'était tragique, on étoufferait de rire.

Derrière le comique de situation sourd, la peur d'être découvert, le courage aussi, *plus fort que la peur*, jusqu'au troc (le silence du nazi en échange du tableau la *Femme assise* de Matisse, unique visée de ce dîner) et au pervers *Adieu Monsieur Haffmann* d'Abetz. *La vie est belle* de Roberto Benigni déjà, traitait l'horreur par le rire. Jean-Philippe Daguerre est fort. Construite comme un scénario, la pièce atteint la satire à l'arrivée d'Abetz et de sa femme (géniale Charlotte

Matzneff) aussi plantureuse que délurée, amusante idiote... pas autant qu'elle en a l'air. Il traite avec délicatesse et sans pathos une thématique grave.

Si la pièce prend par endroits les accents du boulevard à qui elle emprunte les codes, elle n'élude pas un instant la tragédie. Les plans séquences vont de rebondissements vaudevillesques à une angoisse sourde, dans un décor minimaliste, un fauteuil de cinéma, un poste de TSF et surtout « le » tableau objet de la convoitise du nazi. Son et lumière font le reste. Quand on sait que le tableau de Matisse fut restitué aux descendants de Paul Rosenberg, la pièce, servie admirablement par ses comédiens, s'ancre dans la réalité et l'Histoire, sans ambiguïté sinon celle de Pierre : a-t-il voulu tendre un piège à Joseph dans lequel il aurait pu tomber lui-même ? ●

REPÈRES

Adieu Monsieur Haffmann, texte et mise en scène Jean-Philippe Daguerre, au Petit Montparnasse, du mardi au samedi à 21 h, dimanche à 15 h. Tél. : 01 43 22 77 74. Jusqu'à fin juin au moins.



À voir aussi

— États-Unis 1955, Claudette Colvin, adolescente noire, refuse de céder sa place à un blanc dans un bus. Quand les lois « Jim Crow » perpétuent la ségrégation un siècle après l'abolition de l'esclavage.

Noire, de Tania de Montaigne, collectif F71, 14-19 mai, (01 46 70 21). Au théâtre des Quartiers d'Ivry 55.

— Inspiré de la vie du footballeur algérien de l'OM, Abdelkader Ben Bouali, tiraillé entre deux rives de la Méditerranée. Ou fêlures, de la colonisation à l'indépendance de l'Algérie. **Au milieu de l'hiver j'ai découvert en moi un invincible été**, d'Anaïs Allais. La Colline, 23/5-17/6. (01 44 62 52 52).



EVELYNE DESAUX

Quand l'homme fait la bête

Peut-on rééduquer un chien d'attaque... et un raciste ?

L'intrigue débute en 1968 aux États-Unis, après l'assassinat de Martin Luther King, en pleine guerre du Vietnam, quand la violence raciale et la lutte pour les droits civiques atteignent leur paroxysme.

Romain Gary et Jean Seberg (proche des Black Panthers) recueillent le chien abandonné Batka qui se révèle un féroce *White dog*, « chien blanc », dressé, comme ceux des esclavagistes, à attaquer uniquement les Noirs. Une habitude que certains corps de police américains ont mis du temps à abandonner. Le couple veut le rééduquer avec l'aide de Keys, un Noir employé au parc zoologique pour extraire le venin des serpents (rapprochement symboliquement intéressant).

Se pose la question du déconditionnement. Peut-on désapprendre la haine ? Ventriloque, Brice Berthoud qui incarne Gary,

donne voix à d'autres marionnettes, manipulation particulièrement réussie quand il s'agit de Batka. Il noircit des pages blanches, déchire du papier, donnant vie en direct, avec Tadié Tuené, aux êtres de papier d'une blancheur magnifiée par la lumière. C'est l'écriture, geste de l'écrivain, qui les accouche.

Autre symbole fort, le langage sonore afro-américain de la batterie d'Arnaud Biscay rythme la tension qui monte. Le *spoken word*, cousin du rap, participe de cette scansion. Les images d'archives évoquent un spectateur téléphage et culturellement coprophage, hypnotisé par le dangereux vecteur médiatique

matérialisé par un téléviseur. Qui mieux que la marionnette pour symboliser la manipulation ? Ce n'est pas le chien qui fait peur mais le miroir qu'il nous tend. Cette fable humaniste autobiographique révèle la part d'animal en l'homme. C'est féroce et savoureux. Notre société est-elle si éloignée de cette époque ? ●



VINCENT MUTEAU

REPÈRES

White dog, d'après *Chien blanc* de Romain Gary par Les Anges au plafond. Mise en scène Camille Trouvé, marionnettes Camille Trouvé, Amélie Madeline, Emmanuelle Lhermie. 10 au 14 avril, Le Bateau Feu, Dunkerque, (03 28 51 40 40) ; 17 au 19 avril, Le Tangram, Évreux, (02 32 29 63 32) ; 17 au 18 mai, THV Saint-Barthélemy-d'Anjou, (02 41 96 14 90) ; 24 au 25 mai, Le Trident, Cherbourg (02 33 88 55 55).

Du commerce au pouvoir

Les ressorts du marketing mis au service de la politique décrédibilisent toutes les convictions

Dans les années 1920 à New York, Edward Bernays, neveu méconnu de Freud, est pourtant un des hommes les plus influents de son siècle, un mystificateur dont les théories sur la manipulation des masses, étudiées dans le monde entier, puisent dans les découvertes de Freud sur l'inconscient et les travaux sur le comportement de la *Psychologie des foules* de Le Bon pour vendre savon, cigarettes, ou même accession à la présidence des États-Unis.

Quand Goebbels s'inspire de son livre *Propaganda*, il ne comprend pas. Il est un démocrate : « *Pas ma faute.* » Il ne vend pas, ce sont les gens qui achètent. Il sait maîtriser leur comportement pour faire d'eux des moutons qui votent comme ils achètent, il suffit de donner un coup de pouce à leurs pulsions, de « *leur souffler leurs rêves avant qu'ils les aient*

rêvés » pour en faire des consommateurs. « *S'ils réfléchissaient un peu...* » Sa méthode s'applique à la politique, une démocratie doit être menée par une « *élite invisible* ! » Selon Julie Timmerman, le travail de Bernays « *ajouté au nôtre et à notre désir d'aliénation* », aboutit à Trump and Co, au monde d'aujourd'hui, celui de la rumeur « *qui ne sait distinguer le vrai du faux. Peu importe si ce qu'on dit est vrai ou faux puisque c'est dit. La vérité c'est ce qu'on croit qui est vrai* ».

Les comédiens sont criants de vérité, on est à la fois glacé et mort de rire : « *Moi conseiller en relations publiques, je serai au service de la liberté et de la démocratie... Moi conseiller... je suivrai un protocole scientifique...* » Tout passe à une moulinette caustique, sur un fond de complotisme (« *Lady Di est-elle vraiment morte ?* »), et de féminisme (faut-il « *prendre le nom de son mari ou garder celui*

de son père ? ») ; comment manipuler l'info pour faire tomber un gouvernement uruguayen hostile à une entreprise bananière américaine ?

Notes, articles, croix gammée, pomme de Mac... s'affichent au gré de l'Histoire sur un tableau géant qui s'écroule symboliquement à la fin. Slogan publicitaire et mensonge politique, même méthode qui tue le sens critique. Deux comédiennes, deux comédiens, interpellent le spectateur les yeux dans les yeux. Ils jouent tous les rôles et, tour à tour, le rôle principal, comme pour le renvoyer à l'anonymat ; la méthode prend le pas sur l'inventeur. La stratégie se fait tragédie, humour glacial en sus, cynisme terrifiant, façon constat réaliste de notre société à l'ère du marketing et des « public relations ». Que reste-t-il de la démocratie à l'ère du Big Data et de l'hyper-communication ? ●



PHILIPPE ROCHER

REPÈRES

Un démocrate, texte et mise en scène Julie Timmerman, La Reine Blanche, du 15 mai au 23 juin. Tél. : 01 40 05 06 96.

Francine Mayran, l'art de la transmission de la mémoire

Du 15 mars au 13 avril, Marseille a célébré l'artiste Francine Mayran à travers l'exposition *Témoigner de ces vies – Peindre la mémoire*. Focus sur une artiste engagée.

Michèle Colomes

Francine Mayran, peintre, céramiste, psychiatre et membre du Conseil de l'Europe, combat pour véhiculer la mémoire comme une courroie de transmission pour que le spectateur devienne lui-même passeur



Marseille est la 65^e étape du parcours européen de cette exposition qui a sillonné de nombreux pays. L'exposition a été organisée grâce au concours de Renaud Muselier, président de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Caroline Pozmentier, vice-présidente et du Fond Mémoire d'Auschwitz.

de la mémoire de ceux dont il voit le portrait, dont il lit l'histoire de vie mais aussi qu'il entend leurs mots à travers les témoignages des rescapés avant qu'ils ne s'éteignent. Cette exposition, réveil des consciences face à la barbarie, comprend de nombreux tableaux, sculptures et poèmes consacrés à la mémoire de la Shoah, et des autres victimes du nazisme (Tsiganes, artistes...), au génocide des Arméniens, et aux autres génocides des xx^e et xxi^e siècles comme celui des Tutsis au Rwanda, des Yézidis en Irak.

L'ennemi de Francine Mayran est l'indifférence. Son œuvre est un long cheminement vers l'avenir des Droits de l'Homme face

au totalitarisme. L'artiste a pour vocation à travers son art, d'enseigner à la jeunesse, les dangers de la passivité, de l'oubli, le respect des différences et veut transmettre la vie. Ces peintures de l'indicible représentent des foules de déportés, exterminés dans les camps, ou lors du génocide des Arméniens. Des portraits transmettent la mémoire individuelle et rappellent que chaque victime est unique comme celui de Simone Veil, d'Anne Frank, d'Elie Wiesel aux côtés de numérotations symbolisant l'inhumain et la barbarie. Par des portraits de Justes parmi les Nations et de résistants qui sauvèrent l'humanité, cette artiste de talent transmet l'espoir dans



FRANCINE MAYRAN

l'avenir aux jeunes générations. Ses œuvres illustrent des fiches pédagogiques réalisées par le Conseil de l'Europe, dans le programme : « Transmission de la mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité. » ●



MAKE IT
RIGHT,

MAKE IT
MAGIC,

MAKE IT
WORK!

Leader du marketing et de la transformation digitale, Publicis Groupe est le partenaire de référence de ses clients dans leur transformation grâce à l'alchimie entre la créativité et la technologie.

Limoges : bientôt des pavés mémoriels sur la Shoah

La première section dans le Limousin a été créée en 2015. Une petite équipe très active, et qui déborde d'idées, s'emploie sans relâche à porter les valeurs de la Licra.

Raphaël Roze



CLAUDE HERCENT/LIMOGES

◀ Vue de Limoges.
Aquarelle de Claude Hercent.



PASCAL KIRCHNER/STUDIO JAN-LIMOGES

▲ Philippe Merlier, président de la section de Limoges.

UN AVOCAT « MAISON » POUR LA SECTION

Philip Gaffet, avocat de la section de Limoges, s'est occupé de trois dossiers en deux ans et demi. Dernier en date : il a plaidé ce 24 avril contre les trois élus frontistes du conseil municipal pour des propos racistes antimigrants.

Créée en octobre 2015 par Philippe Merlier (son président), professeur de philosophie, et par son ami Philip Gaffet, avocat, elle fait honneur à la Licra par son dynamisme. Outre les nombreuses actions en milieu scolaire favorisées par l'expérience et les connexions du président de la section, l'équipe s'est lancée dans d'autres projets tout aussi passionnants.

Émile-Roger Lombertie (Les Républicains), premier maire de droite depuis 102 ans, exception faite de la période vichyste, a entériné début 2018 un projet ambitieux porté par la section et qui modifiera le visage de la ville : des pavés mémoriels pour rappeler le souvenir des 142 juifs raflés ici après l'invasion de la zone Sud par les nazis. Les « Israélites », pour reprendre la terminologie en vigueur à l'époque, étaient très peu nombreux en Haute-Vienne avant-guerre, mais beaucoup s'y sont réfugiés après 1940, la région étant réputée pour sa tolérance. Elle est devenue, après la débâcle, un repaire de maquisards prêts à cacher les persécutés. La plupart des juifs repliés à Limoges venaient d'Alsace. Une synagogue et

un « petit séminaire » d'études talmudiques ont même été fondés dans la cité rebelle sous l'Occupation par le futur grand rabbin de Strasbourg, Abraham Deutsch.

COMME À BERLIN

Philippe Merlier a souhaité imiter Berlin et d'autres métropoles européennes ayant gravé sur le trottoir, devant les domiciles de victimes de la Shoah, leurs noms et parfois quelques indications sur les circonstances de leurs arrestations. Dans la capitale allemande, l'artiste Gunter Demnig a façonné des milliers de pavés en laiton répartis dans toute l'agglomération. À Limoges, il est difficile de savoir où résidaient les personnes raflées puisqu'elles étaient dissimulées et originaires d'ailleurs en France, alors qu'elles étaient chez elles à Berlin. C'est pourquoi les pavés seront regroupés sur cinq chaussées différentes situées dans des quartiers où les réfugiés étaient semble-t-il particulièrement nombreux.

La municipalité, qui financera le projet (œuvre de l'artiste local Stéphane Étroit), avec la Licra nationale et divers intervenants, juge la réalisation de 142 pièces trop onéreuse. Certains noms

seront donc vraisemblablement associés et placés à l'intérieur de dessins en forme de cœurs. Tout n'est pas encore décidé mais les travaux auront bien lieu à partir de 2019 ou début 2020.

En outre, la section a fondé le « Prix Germaine May » – une infirmière qui a sauvé des enfants de la déportation. Il vise à récompenser de jeunes Limousins pour leur action antiraciste. Il sera remis pour la première fois ce 30 mai lors d'une cérémonie à la préfecture. Dix élèves du lycée Turgot seront honorés pour avoir conçu une série de DVD sur la Shoah.

UN BESOIN DE COMMUNICATION

La Licra peut-elle se développer ici ? « Ce serait nécessaire, au moins pour multiplier les interventions en milieu scolaire », indique Philippe Merlier. En dépit de l'émiettement des causes associatives et d'un certain désengagement citoyen, la tradition progressiste déjà évoquée devrait encourager les vocations. « Le défi consiste pour nous à communiquer davantage en espérant être mieux relayés par la presse régionale. L'achèvement des pavés y contribuera », affirme notre interlocuteur. Il souligne que l'annulation d'un colloque prévu par l'université de Limoges en présence de la sulfureuse Houria Bouteldja, porte-parole des Indigènes de la République, a donné au *Populaire du Centre* l'occasion de titrer sur l'indignation de la Licra devant cette invitation avortée datant de novembre 2017. ●

Jérôme Conscience, artiste militant

Né en 1976 à Besançon, diplômé de l'école des beaux-arts, Jérôme Conscience est un artiste plasticien, qui, depuis septembre 2017, est le nouveau président de la section Licra Besançon.

Justine Mattioli

Classée Ville d'art et d'histoire, Besançon attire le badaud féru d'histoire avec son riche patrimoine architectural. C'est ici qu'à 41 ans, Jérôme vit aujourd'hui. Il assume, un peu gêné, un petit côté « bobo » c'est-à-dire « avoir mon atelier, mon appartement et l'école de mes enfants dans un rayon de cinq minutes à pied ».

SANG NEUF À LA LICRA

S'il est arrivé à la Licra au hasard des rencontres et des amitiés, ses valeurs ont toujours été celles de l'association. Son travail artistique le démontre à l'envie. Il travaille autour des mots (langues, langage, expressions) qu'il met en scène, il en tire une quintessence graphique. Jérôme Conscience emploie le mot comme figure de l'altérité, rencontre avec l'autre.

La Licra Besançon, petite section, s'essouffait ; les militants de longue date Chantal Rossa ou Jean-François Lévy avaient tissé de solides liens avec les autres associations antiracistes mais ne parvenaient pas à trouver une relève. Il y a cinq ans, J. Conscience commence à

rejoindre des connaissances à la Licra et est très vite invité à rejoindre le bureau. « Ensuite, Jean-François Lévy m'a un peu poussé en me disant que la section allait disparaître », confie le nouveau président.

C'est ainsi qu'à l'AG de juillet 2017 il devient président de la section. Cependant, il se laisse l'été pour constituer son bureau, convaincre de nouveaux sympathisants, etc. En septembre 2017, l'équipe est prête, dix-huit personnes composent le bureau. « La transition s'est faite en douceur, avec bienveillance. [...] L'arrivée de sang neuf à redonner de l'entrain, notre section a envie de faire beaucoup de choses ! », raconte J. Conscience.

LA TRANSMISSION

À côté de son métier et de son investissement à la Licra, il dispense également des cours d'histoire de l'art et d'arts appliqués, à des apprentis en horlogerie (CAP et BMA). « C'est un lycée que j'ai connu car j'y étais surveillant pendant mes études », précise-t-il. Transmettre des messages, des idées, un héritage sont au cœur de ses motivations.



▲ Jérôme Conscience, président de la section Licra Besançon.

Il trouve même encore du temps pour se dépenser à l'escrime : « J'y avais inscrit mon fils et j'ai fini par faire de même ! »

Le nouveau président de la section est à la fois humble, motivé et sympathique. « C'est un esprit qui fédère. Il a su s'entourer d'une équipe de jeunes et il passe très bien auprès des écoles où il a une expérience appréciable », estime Jean-François Lévy, adhérent de la Licra et ancien président. Il ajoute : « Jérôme est accrocheur. Il est aussi ouvert d'ailleurs plus ouvert qu'à son arrivée à la présidence, ça lui a fait du bien, c'est un bon leader ! »

Kevin Hitsch est un ami de Jérôme et grâce à ce dernier,

il a rejoint la Licra. Pour lui, Jérôme est « quelqu'un d'extrêmement investi dans sa tâche, il met beaucoup de cœur et de dynamisme dans ce qu'il fait. [...] J'ai participé à une action dans un lycée avec lui en février, je n'avais aucune expérience auprès des jeunes, ça m'a rassuré de partir avec lui et nous avons passé un très bon moment, ça m'a donné envie de continuer. Jérôme est capable de susciter des vocations ».

Utiliser ses œuvres pour les interventions scolaires ? Embarrassé, il évoque une certaine difficulté : « Je ne souhaite pas que cela vienne de moi. Je n'oserai jamais emmener mes propres élèves voir mon travail, ce n'est pas dans mon tempérament, j'aurais l'impression de les prendre en otage. » Pourtant, des collègues ont déjà franchi la porte de son atelier avec leurs élèves.

« Ses valeurs il les transmet au quotidien, c'est un très bon ambassadeur », conclut Kevin Hitsch. À n'en pas douter, l'équipe Licra, ainsi constituée, est plus que soudée. ●

Et si on s'arrêtait de mourir,
œuvre de Jérôme Conscience



Une semaine de mobilisation

Comme chaque année, la semaine de l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme est une période d'intense activité pour nos sections entre les interventions en milieux scolaires, les conférences-débats, les projections, les spectacles.

Marie-Pia Garnier

Ce coup de projecteur sur nos valeurs qui permet concrètement « d'aller à la rencontre des gens » (Jérôme Conscience, Besançon), reflète en quelque sorte l'ADN de chaque section, son histoire locale et celle de sa région : une Licra de proximité, visible et ouverte vers tous en somme. Ainsi les actions engagées ont pris comme chaque année des formes très diverses laissées à la créativité et au dynamisme de chaque section.

Ainsi à Valence et à Lyon par exemple, on a beaucoup parlé liberté de la presse et laïcité à la suite du spectacle conçu et interprété par Gérald Dumont à partir de la lettre ouverte de Charb « aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes ». À Nîmes, pour la deuxième année, les forces de police sont allées à la rencontre des collégiens dans les établissements scolaires. À Paris, un tournoi de futsal a permis à des équipes de migrants de rencontrer amicalement sur le terrain des étudiants de Sciences Po et de pouvoir ensuite débattre sur les discriminations.

UNE COLLABORATION EN BONNE INTELLIGENCE

Avec comme mot d'ordre celui de mobilisation générale, cette semaine fut également l'occasion « de se rencontrer au-delà de nos différences sur ce qui nous rassemble » (Jérôme Conscience). Ainsi, se crée naturellement une dynamique de coordination locale entre les grandes associations universalistes mais pas seulement. La Fédération des œuvres laïques notamment dans certaines régions et beaucoup d'institutions culturelles locales, sont venues prêter main forte et ont mis à disposition leurs salles de spectacle, leurs outils de communication... afin de créer un



JÉRÔME CONSCIENCE / LICRA

événement qui se doit « d'être éducatif mais aussi convivial ». Ce fut également l'occasion d'une étroite collaboration avec les pouvoirs publics, les mairies mais aussi avec les enseignants. « Les professeurs devraient en profiter plus et augmenter l'action de sensibilisation en direction des jeunes. Dans notre région par exemple, les amener au camp des Milles, c'est leur permettre concrètement de mettre en doute les propos négationnistes qu'ils rencontrent tous. Donc développer un esprit critique, notamment sur ce qui se dit sur Internet » (Pierre Pieniek, Drôme).

UNE DIMENSION MÉMORIELLE

Cette semaine a également une dimension mémorielle et permet d'organiser des expositions et des projections-débats. Cette année, on a pu voir, par exemple, *Les Hommes libres* d'Ismaël Ferroukhi à Dunkerque, *Detroit*

de Kathryn Bigelow à Châlons-en-Champagne, *Jesse Owens* et *Luz Long* à Valence où « cette action a très bien marché notamment parce que les collégiens que nous avons mélangé par âge et par établissement étaient bien préparés en amont. On a même eu des questions assez poussées sur le KKK et sur le destin de Luz Long, l'athlète chéri d'Hitler. Ça nous a permis d'élargir le débat » (P. Pieniek).

« Ça a vraiment bien bougé un peu partout dans les sections cette année », constate avec satisfaction Nathalie Rosell, la coordonnatrice des opérations de la Licra. Rien n'est certes gagné en une semaine d'actions, trop peu médiatisées (on a surtout entendu parler du Sidaction). Mais l'outil est là, tout comme les dynamiques régionales et les alliances durables qui renforcent années après années, le front laïque et antiraciste. ●

▲ Franck Defrasne, trésorier de la section Licra de Besançon, tient le stand d'information lors de la semaine d'action contre le racisme et l'antisémitisme le 21 mars.

Les copains d'abord

Au nord-est de Paris, proche du parc des Buttes-Chaumont, dans le XIX^e arrondissement, le collège Georges Brassens se distingue par son approche pédagogique. La Licra initie un premier partenariat avec l'établissement.

Justine Mattioli

Quelque six cents élèves se pressent chaque matin aux portes de ce bâtiment à l'architecture moderne et plutôt surprenante. Le collège tire une certaine fierté d'accueillir une population très diversifiée sur les plans social, culturel et religieux. Mais, « *partant du constat que de plus en plus de jeunes juifs scolarisés dans l'établissement, portaient dans des écoles privées confessionnelles du quartier comme Lucien de Hirsch, Beth Hanna, etc., l'équipe pédagogique a souhaité réagir* », explique Patrick Kahn, chargé de mission à la Licra.

Soutenus par le principal, Laurent Housset, deux professeurs, Jacqueline Courier-Brière, docteure en sciences humaines, arabophone et professeure de français et Nasser Dja Bouabdallah, professeur d'histoire-géographie, ont développé pour tous les élèves de 6^e un cours intitulé « Humanité ». Un enseignement interdisciplinaire, leur permettant d'aborder moult sujets de la laïcité à l'histoire des religions en passant par les sciences humaines. Et surtout, permettre une ouverture culturelle et un esprit critique.

DÉCONSTRUIRE LE « PRÊT-À-PENSER »

Pas question ici de saupoudrage ou de « mesurette ». L'émergence de tensions culturelles et religieuses liées, notamment, aux actes terroristes, a poussé les professeurs à mettre en place des moments d'échange pour déconstruire le « prêt-à-penser ». Par exemple, « *ils ont fait venir Samuel Sandler, père et grand-père de trois victimes assassinées par Mohamed Merah le 19 mars 2012. Les jeunes ont été très marqués par son témoignage*, relate Patrick Kahn. L'établissement a donc décidé de baptiser la salle polyvalente du nom de ses deux petits-fils "Gabriel et Arié

Sandler". Initiative qui aurait pu très bien advenir dans un établissement toulousain. » L'inauguration de la salle s'est faite en novembre 2017, en présence de Samuel Sandler et a été relayée dans de nombreux médias.

Quand Patrick Kahn et Hélène Bouniol, présidente de la commission éducation Licra d'Île-de-France, ont rencontré l'équipe pédagogique, début mars, ils ont été immédiatement impressionnés par l'organisation, la méthode et les résultats obtenus. Il faut le dire, peu de collèges et/ou de lycées prennent à bras-le-corps, ces thématiques sur les discriminations, le racisme et l'antisémitisme en les intégrant dans le programme pédagogique. Le collège a d'ailleurs rapidement fait comprendre à la Licra qu'ils ne souhaitaient pas du format classique d'intervention de deux heures dans les classes, qu'ils taxent de « démarche bonne conscience ». Ils voulaient un investissement dans la durée.

PARTENARIAT DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Les deux professeurs, Jacqueline Courier-Brière et Nasser Dja Bouabdallah, forts de leur expérience, amènent régulièrement leurs élèves au musée d'Art et d'histoire du Judaïsme et à l'Institut du monde arabe. Le collège Georges Brassens peut aussi se féliciter d'avoir su initier et poursuivre des partenariats avec les collèges privés juifs du quartier ou des arrondissements voisins, comme Beth Hanna (XIX^e) ou Beth Yacov (XX^e).

C'est dans ce cadre que la Licra intervient en 2018 sur trois projets. « *Durant la semaine de la presse et des médias dans l'école qui a eu lieu du 19 au 24 mars, nous avons préparé deux jeux, favorisant davantage l'interactivité, pour évoquer les discours de haine sur Internet*, raconte Hélène Bouniol. Le 15 mai nous nous rendons au camp des Milles et d'ici la fin de l'année, une exposition sera installée pendant un mois au collège, ce qui sera l'occasion, pour

nous, d'animer des ateliers. » Sur l'homophobie, le collège prépare également des initiatives. « *Lors de notre entrevue, nous avons partagé la même conclusion sur le rejet très vif de l'homosexualité par toutes les religions* », confie Patrick Kahn. Ce partenariat de long terme ouvre de nouvelles perspectives : suivre un établissement durant une année scolaire. Somme toute un beau challenge mais une tâche difficile pour les bénévoles de la Licra, très volontaires, mais jamais assez nombreux. ●



En juin 2016, Nasser Dja Bouabdallah, la principale du collège Georges Brassens de l'époque, Marianne Dodinet, et son principal-adjoint, Philippe Bonnet, ont reçu la médaille de la Ville de Paris pour les « activités République et Citoyenneté réalisées en partenariat avec deux collèges juifs Beth Hanna et Beth Yacov ».



Le collège Georges Brassens dans le XIX^e à Paris.

Enrayer la radicalisation

La Licra a organisé le 19 mars dernier à Paris, une réunion de concertation, au siège rue du Louvre, pour prévenir la radicalisation dans le cadre de la convention¹ avec le ministère de l'Intérieur.

Marina Lemaire

Prévenir la radicalisation et plus précisément la radicalisation islamiste est le nouveau défi que relève la Licra avec d'autres organisations engagées dans ce combat sur le territoire national. Dominique Morel le trésorier de la Licra, Ari Sebag le secrétaire général et Antoine Spire le rédacteur en chef du *Droit de Vivre* orchestraient cette première étape.

L'EXPÉRIENCE DU PÈRE DESBOIS

Ceux qui se sont réunis le 19 mars à Paris voulaient réfléchir à la mise en œuvre d'un processus de prévention de la radicalisation des jeunes en France. Étaient présents, entre autres, quatre membres de la Brigade des mères fondée par Nadia Remadna, Sofiane Bouktit, président de l'association Oiseau-Lyre, Thomas Rohmer de l'Observatoire de la parentalité et éducation numérique (Open), le psychanalyste Daniel Oppenheim, Henda Ayari, présidente des « Libératrices », Stéphane Lacombe de l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT) et plusieurs membres de la Licra.

Mais c'est le prêtre Patrick Desbois qui a introduit la séance en direct de Washington pour faire part de l'expérience de son

équipe en Irak et en Syrie, auprès des personnes qui ont vécu dans le monde de « Daesh » et notamment évoquer les camps d'enfants. « Après 11 ans, dit-il, il leur est difficile de revenir à une vie normale car ils ont vécu dans un monde criminel. »

Son équipe va s'associer à la Licra sur ce plan d'action a annoncé Antoine Spire, vice-président de la Licra, en présentant d'emblée une Charte d'action de l'association pour prévenir la radicalisation sur laquelle il a prié chacun d'apporter son point de vue. « Nous avons un accord avec les préfectures, a-t-il expliqué. Pour rencontrer les gens qui agissent sur le terrain et sont confrontés à un processus de radicalisation [Ndlr : particulièrement dans le secteur de la protection de l'enfance] et vis-à-vis des familles qui ressentent un certain nombre de problème du fait de la radicalisation d'un des leurs. »

UNE ACTION COLLECTIVE

Un membre de la Licra et un autre d'une association partenaire se déplaceront dans les départements pour mener à bien ces actions de prévention dès qu'un argumentaire collectif sera établi pour intervenir. « Nous avons connaissances des choses admirables faites par les uns et les autres, constate ainsi Ari Sebag. Mais il est temps au vu de l'ampleur du travail que nous fédérons nos forces. »

À condition pour Nadia Remadna, « d'être courageux et autonomes et que la radicalisation ne soit pas banalisée », car aux yeux de la fondatrice de la Brigade des mères, certains élus ne veulent



NICOLEON / WIKIPEDIA

« Nadia Remadna, de la Brigade des mères, association fondée en 2014 pour défendre la laïcité, l'égalité entre les hommes et les femmes, lutter contre la montée du radicalisme religieux ou encore combattre l'échec scolaire et les violences familiales. »

pas entendre ces mots. Mais, concrètement, le public « ciblé » sera déterminé par les préfectures. 101 d'entre-elles sont concernées par cette mission pour 2 500 personnes radicalisées ou en voie de l'être.

120 demi-journées de prévention sont prévues. Des chiffres qui ont fait réagir Henda Ayari, laquelle en tant « qu'ancienne radicalisée » a tenu à marteler le mot de salafisme. « C'est une doctrine sectaire, s'indigne-t-elle. Je suis très inquiète. Je ne vois pas beaucoup d'actions alors qu'il y a 15 000 salafistes radicalisés en France. L'enjeu, ce sont les femmes et les enfants radicalisés à la maison. »

Et si cet enjeu paraît à tous évidemment fondamental, la tâche restera malgré tout « modeste » tient à rappeler Antoine Spire qui a précisé que « le dialogue avec les radicalisés eux-mêmes n'est pas notre objectif. Nous resterons sur le terrain de la prévention. » ●

1. Avec le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

PATRICK DESBOIS

a longtemps travaillé, au sein de l'association Yahad-In Unum qu'il préside, sur la localisation des charniers laissés par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Il effectue aujourd'hui un travail similaire en Irak et en Syrie (Yézidis, Kurdes notamment).



Cette mission sera présidée au sein de la Licra par la sociologue et chercheuse au CNRS, Jacqueline Costa-Lascoux.

À LIRE

Mon enfant se radicalise. Des familles de djihadistes et des jeunes témoignent,

de Vincent Gaulejac et Isabelle Seret. Éd. Odile Jacob.



« APRÈS 11 ANS, IL LEUR EST DIFFICILE DE REVENIR À UNE VIE NORMALE CAR ILS ONT VÉCU DANS UN MONDE CRIMINEL. »

Ari Sebag

Leçons de la Shoah

Jeudi 29 mars, le Cercle de la Licra invitait Gérard Rabinovitch pour la sortie de son livre, *Leçons de la Shoah*. Une discussion animée par Antoine Spire.

Justine Mattioli

La Shoah, sujet moult fois abordé, si grave, si incompris, est pourtant profondément ancré dans une démarche ontologique. Comment a-t-on pu en arriver au génocide des Juifs, à ce passage à l'acte forcené, d'une violence inouïe ?

Prolégomènes à la discussion, Antoine Spire présente l'invité et pose les jalons de sa réflexion. De l'essentiel de parler de la terminologie quand on s'intéresse à l'extermination des Juifs. Elle ouvre des perspectives inédites et glaçantes. De l'importance du vocable Shoah préférable à holocauste ou à génocide (le judéocide est un génocide particulier).

LE BÉHÉMOTH

La haine des Juifs repose sur un moteur psychique important : l'envie. Elle se différencie de la jalousie car elle n'établit pas concrètement de lien entre la cause et l'effet. On pense que les Juifs ont quelque chose mais sans savoir quoi. « C'est une passion mortifère », commente Gérard Rabinovitch. Ses recherches l'ont amené à découvrir les écrits du juriste et philosophe allemand Franz Leopold Neumann. C'est grâce à lui que Rabinovitch aborde la question du nazisme sous l'angle de la

métaphore du Béhémoth c'est-à-dire que la Shoah reposerait sur une « désorganisation totale, un chaos et une jouissance criminelle ». L'absence d'organisation découlerait d'un système poussé par un surmoi annihilateur.

Le chercheur s'est toujours intéressé à la psychanalyse et l'apport de Freud est non négligeable dans ses travaux. Pour lui, la Shoah est un passage à l'acte suivant une « pulsion de mort », c'est-à-dire, « une pulsion de destruction articulée avec le narcissisme ».

UNE HAINE SÉCULAIRE

« L'explication n'est pas justification », souligne-t-il. Il s'est rendu à l'évidence que l'ignominie nazie était le résultat de toute une construction de pensée allant des penseurs gréco-latins (coexistence difficile des païens et des Juifs) comme Sénèque, Tacite ou Aristote à l'antijudaïsme chrétien en passant par le scientisme du XIX^e siècle. « Dans l'antiquité toutes les figures de l'antijudaïsme sont déjà formées. [...] Tous les crimes majeurs imputés aux Juifs sont pré-chrétiens (déicide, empoisonnement des puits, la misanthropie « amixia » etc.), explique le philosophe. Nous n'avons pas été chercher assez loin dans les origines du revivalisme chrétien présent dans la folie nazie. » Il rappelle que « Les Juifs ont toujours été un peuple paria. Au V^e siècle après Jésus-Christ, Justinien 1^{er} instaure le statut de servitude des Juifs : ils n'ont aucun droit, ils n'existent qu'en tant qu'objets d'un roi. Cela dure jusqu'à la Révolution française où pour la première fois on leur donne un statut. »

Il va même plus loin en évoquant pour expliquer le fantasme de l'extermination : « Il y a l'existence d'une philosophie de la pureté et les champs lexicaux de



PASCAL AMOYE

GÉRARD RABINOVITCH

est philosophe et sociologue. Chercheur au CNRS, il est depuis 2011 à la direction de l'institut européen Emmanuel Levinas pour l'Alliance israélite universelle (AIU). Il est notamment l'auteur de *Terrorisme/résistance. D'une confusion lexicale à l'époque des sociétés de masse* (Éd. Le Bord de l'Eau, 2014), *Somnambules et Terminators. Sur une crise civilisationnelle contemporaine* (Éd. Le Bord de l'Eau, 2016).

l'hygiénisme médical empruntés aux progrès techniques de la fin du XIX^e siècle. [...] Le nazisme s'est appuyé sur les notions d'euthanasie et d'eugénisme développés au cours de ce siècle, [...] un racisme biologique. » Les Juifs sont considérés, au même titre que les malades mentaux et les tziganes, comme des êtres impurs. Il s'agit d'une terminologie sciemment employée qui est empruntée au champ lexical du religieux.

À l'image de Bertholt Brecht qui, dans sa pièce *La Résistible Ascension d'Arturo Ui*, en 1941, fait l'analogie entre le nazisme et le gangstérisme, Rabinovitch évoque une « même mentalité criminelle » dans leurs pratiques. Une espèce d'« héroïsation de la violence », un fantasme de toute puissance dans l'expression de la plus terrible cruauté.

Avoir dressé un panorama diachronique de l'usage des mots met en évidence une certaine fatalité : un éternel recommencement. « Les mots nous sur-déterminent », conclut Gérard Rabinovitch. Évoquant l'assassinat de Mireille Knoll, il souligne qu'aujourd'hui, « l'islam a récupéré toutes les figures de l'antijudaïsme païen et chrétien des nazis ». ●

À LIRE

Leçons de la Shoah, de Gérard Rabinovitch.

Éd. Canopé, 7 mai 2018

(l'ouvrage existe en version numérique). Ce livre a reçu le

soutien de la Fondation pour la mémoire de la Shoah.



Jeanne d'Arc et « Cheddar Man »

Déchaînement identitaire contre la jeune métisse qui représentera Jeanne d'Arc à Orléans. Au nom de l'histoire française. Alors que le blanchiment de la peau des Européens date d'hier.

Georges Dupuy

Mathilde Edey Gamassou, 17 ans, née d'un père béninois et d'une mère polonaise, sera donc la Jeanne d'Arc des fêtes johanniques d'Orléans du 29 avril au 8 mai 2018.

Dès son élection, les identitaires s'étaient déchaînés. Peu importait que cette élève du lycée privé Sainte-Croix soit une catholique fervente impliquée dans la vie sociale et religieuse. Peu importait, également, qu'elle ait toutes les qualités morales de la Pucelle. Jeanne d'Arc, une métisse ? « Feu à volonté ! »

Ainsi a-t-on accusé ceux qui l'ont choisie de « piétiner l'histoire et l'identité du peuple français. » Rien que cela, quand personne ne sait comment la Lorraine était faite. Loin de l'image idéologisée d'une blonde aux yeux bleus blanche de peau et aux cheveux longs, des textes parlent d'elle comme d'une fille râblée aux cheveux courts. Brune si l'on en croit les cheveux noirs accompagnant certaines de ses lettres.

Certes, son père n'était pas béninois. Mais, pour rester dans le supposé, on peut aussi bien penser que sa vie aux champs et ses rudes campagnes militaires par tous les temps lui avaient quelque peu hâlé le teint.

Peu importe en fait ! Début février 2018, alors que le choix de Mathilde Edey Gamassou était finalisé, des analyses de l'ADN de celui qu'on surnomme en Angleterre « Cheddar Man »

ont montré que cet ancêtre vieux de 10 000 ans, présenté jusque-là comme un homme blanc, avait la peau et les cheveux noirs, et les yeux bleus. Pendant au moins 30 000 ans, les Européens ont donc eu la peau sombre de l'Afrique dont ils venaient. Avant qu'elle ne s'éclaircisse pour s'adapter à l'environnement. Au fil, aussi, des métissages avec des « envahisseurs » plus clairs, venus de l'Est. Avant-hier. ●



CHRISTOPHE ARCHAMBAULT/AFP PHOTOS



LES VOIES AMÉRICAINES

Depuis le 3 avril, à New York, l'actrice noire américaine Condola Rashad, une des stars de Broadway, incarne Jeanne d'Arc dans *Sainte Jeanne*, la pièce de théâtre de Bernard Shaw. On attend l'opinion de Steve Bannon ! Au dernier congrès national du FN, l'ancien conseiller de Donald Trump avait proclamé : « Laissez-les vous appeler racistes, xénophobes [...] Portez le comme un badge d'honneur... »

Pascal Boniface, antisémite par procuration ?

Se défendant d'être antisémite, Pascal Boniface¹ explique que critiquer Israël ne relève pas de ce mal. Pourquoi pas ? Mais comment, et avec qui ?

Isabelle Kersimon

Sur son blog Médiapart, sur son site personnel et sur celui de l'Iris, P. Boniface a promu en février un entretien conduit avec Michel Lelong. Membre de la Société des Pères Blancs, Michel Lelong se distingue par une coopération au long cours avec les Frères musulmans historiques de France.

Outre ses visites régulières au Bourget², ce prêtre intégriste a organisé les premières

rencontres de dialogue islam-chrétien en compagnie du fondateur du Centre islamique de Genève³ et de l'AEIF⁴. Rien d'étonnant, donc, au fait qu'il ait, en 1995, pris la défense de Tariq Ramadan, alors interdit d'entrée en France.

Non content de frayer avec l'islam politique sunnite, il exprime en 2004 le vœu que le CSA, qui a interdit la chaîne Al-Manar, liée au Hezbollah, pour antisémitisme, en autorise de nouveau

la diffusion. Rien d'étonnant, donc, qu'il soit proche de Yahia Gouasmi, compagnon de route en 2009 d'Alain Soral et Dieudonné, fondateurs de l'éphémère – et antisémite – « Parti antisionniste ».

Opposé à la loi Gayssot, défenseur des négationnistes Roger Garaudy et Vincent Reynouard, soutien de Maurice Papon, visiteur en prison du terroriste Carlos, Michel Lelong affiche un C.V. et des liens remarquables

avec toute la sphère antisémite de France.

Une fois de plus, il a été convié au Bourget par l'UOIF cette année. Pascal Boniface aussi. Ensemble ? ●

1. Fondateur et directeur de l'Institut de recherches internationales et stratégiques.

2. Là où l'Union des organisations islamiques de France tient chaque année son rassemblement, y compris en invitant des prédicateurs antisémites.

3. Dirigé par Hani Ramadan.

4. Association des étudiants islamiques de France, d'obédience frériste.

L'éducation est la clé de la lutte contre le racisme. (...) Notre République est largement née au sein de l'école publique républicaine. Je vois bien qu'elle va mal dans certains quartiers où elle constitue l'un des derniers signes de la présence de l'État. L'antisémitisme s'est parfois ancré dans ces écoles : la vie, au quotidien, de certains enfants juifs peut y être difficile. La volonté des parents de les scolariser dans un meilleur établissement, plus sûr, se comprend bien, même si cet établissement est privé et religieux. Certes, les établissements juifs offrent un cadre d'étude de qualité, comme l'a souligné l'article du DDV de décembre sur Chné Ohr. Mais cette scolarisation dans le privé est aussi un échec grave pour notre projet républicain. (...) Une école juive constitue peut-être un refuge, mais un refuge très fragile, cible privilégiée des attaques racistes et facteur favorisant la ségrégation et l'isolement. La bonne intégration des juifs en France a été leur meilleure protection face à l'antisémitisme. Si j'ai été intéressé par l'article du DDV sur une école privée, je voudrais rappeler que je crois toujours dans l'école laïque, publique et républicaine, et précisément pour favoriser le vivre ensemble.

Valentin Wolf (Ivry)



J'ai assisté au spectacle sur les lectures de Charb par Gérard Dumont ; j'ai bien aimé ce spectacle, très vivant et bien joué. J'ai souvent ri et aussi à plusieurs reprises, je n'ai pas adhéré aux propos tenus. Pour moi les gens qui ont la foi ne sont pas des personnes soumises, qui cherchent une solution à leur peur. J'ai une spiritualité bouddhiste, qui m'a amenée à renouer avec ma foi chrétienne (...). Il m'arrive parfois d'assister à une messe à l'église de la Monnaie, où ce sont d'anciens prêtres ouvriers qui officient et je peux témoigner de l'engagement militant de cette communauté (...). Jésus Christ, le prophète Mahomet, tous les autres prophètes, le Bouddha, ne prônent-ils pas l'amour et la compassion envers tous les êtres ? Ce sont pour moi de grands humanistes. Lors du débat qu'il a animé avec les collégiens et lycéens, suite à la diffusion du film sur Jessie Owens, Pierre Pieniek, président de la Licra Drôme a dit avec pertinence que le foot n'est pas responsable du racisme, il en est la victime. De même les religions ne sont pas responsables des intégrismes, elles en sont les victimes (...); j'ai envie de redire la définition de la laïcité que je retiens : c'est le respect de toutes les formes de croyances et de non-croyance.

La phrase de Charb illustrée : « *La laïcité c'est chiant comme la messe* », m'a certes fait sourire, mais je trouve dommage qu'on ait laissé le Front national s'approprier ce thème

(...). Je partage par ailleurs tout à fait le fait de récuser le terme d'islamophobie qui, on le sait est une arme sémantique des intégristes islamistes (...).

Il y a pour moi une cohérence entre mon engagement à la Licra et celui d'une voie spirituelle. Pour finir, je veux dire que même si je ne partage pas toujours les points de vue de Charb et des autres, je suis allée au rassemblement de Valence le 11 janvier 2015. La liberté d'expression est pour moi la première des libertés, garante de la démocratie. Je rajouterai avec un clin d'œil un propos de la journaliste d'hier soir, parlant de ce rassemblement : « *On y ressentait comme une transcendance, je ne trouve pas d'autre mot...* »

Je serai donc toujours Charlie !

Claire Estève (Drôme)



Mars 2018 marque le 50^e anniversaire de mars 1968, où 15 000 juifs ont été expulsés de Pologne. Je n'ai pas la compétence pour écrire un article historique dessus, j'ai mis un mot dessus sur le Facebook de la Licra d'Ivry. Je suis quand même un peu déçu que personne n'en n'ai parlé.

Gérard Lucien (Vitry)

Réponse : Nous évoquons ces faits dans ce numéro du DDV.

Antoine Spire



À propos de l'article sur Jérusalem et Trump (février 2018, pages 30-31). L'incompétence a encore frappé à l'intérieur du DDV. Qui est souverain à Jérusalem ? Les Israéliens peuvent mettre où bon leurs semble leur capitale. Oui, Trump n'a jamais choisi de mettre son ambassade à Jérusalem, il a fait appliquer une décision des parlementaires américains, que les précédents présidents ne mettaient pas en pratique, c'est tout. Le moment a été selon Monsieur Trump, opportun de procéder au transfert de son ambassade à Jérusalem. La seule question acceptable : le moment était-il opportun ? (...). L'illustration choisie pour cet article est une photographie de Tunisie (...). Je trouve que cette illustration est particulièrement scandaleuse, car elle met en danger, en interne de la Licra, la petite graine, très fragile qu'est la Licra Tunisie. Son président un éminent universitaire extrêmement courageux, a déjà été menacé (...).

Yves Avigdor (Paris)

Réponse : Ce qui est contesté dans la reconnaissance par Trump de Jérusalem comme capitale c'est l'effet de chiffon rouge de cette

déclaration finalement surtout symbolique. Pourquoi provoquer les Palestiniens à l'heure où le processus de paix est en panne ? Trump n'aurait-il pas dû attendre que la question de Jérusalem comme capitale soit traitée dans le cadre d'une négociation globale entre Israël et les Palestiniens ? Quant à l'illustration de l'article, elle dit parfaitement que la déclaration de Trump a été le prétexte à des manifestations antisémites dans de nombreux pays dont la Tunisie qui n'est pas par essence antisémite.

Antoine Spire



J'ai parcouru rapidement le magazine, et me suis arrêté sur le court texte d'Alain David sur mon livre. Je suis très étonné que ce dernier présente mon travail comme une comparaison de deux génocides alors que tout mon propos et le sous-titre (page intérieure) disent le contraire. Je ne compare pas des génocides mais des meurtres de voisins. En quelques lignes, il a complètement dénaturé mon propos. C'est terrible...

Sidi N'Diaye

Réponse : Je suis désolé d'avoir donc dénaturé le propos de M. N'Diaye. J'avais bêtement cru que l'extermination des Juifs comme celle des Tutsi étaient deux génocides. Quant à la bibliographie, bien sûr elle ne pouvait qu'être restreinte et ne pas comporter des ouvrages d'importance secondaire comme ceux de Hilberg ou de Friedländer (fort heureusement M. N'Diaye s'est gardé d'en faire apparaître la moindre trace dans le corps de son texte – il y a par exemple une centaine de pages dans le Hilberg sur la situation en Pologne, dont rien n'est soupçonnable dans le livre). Quant à l'idée de meurtres de voisins (ou de « génocide au village », le titre même mentionne qu'on ne saurait évoquer ces meurtres sans les associer à la notion de génocide) il suffit de lire, réellement, le livre d'Hélène Dumas. (...). J'ai essayé de valoriser le livre de M. N'diaye (...) en dépit de ses défauts (j'en ai parlé après coup avec Marcel Kabanda qui l'a trouvé consternant) et de donner quoi qu'il en soit envie de le lire (...).

Alain David



La Licra a reçu un courrier de Madame Cécile Helle, maire d'Avignon, nous confirmant qu'elle souhaite que « *notre ville se sépare de la dénomination de la rue Alexis Carrel* » ; afin de faire partager aux riverains encore réticents cette appréciation, elle va conduire « *une initiative historique susceptible de permettre aux riverains de percevoir l'ampleur de l'ignominie de ce collaborationnisme reconnu* ».

LES DIMANCHES DU PEYROU

BROCANTE ET ANTIQUITÉS

PLUS DE 100 EXPOSANTS PROFESSIONNELS
PLACE ROYALE DU PEYROU

**GUINGUETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
PARKING ARCEAUX GRATUIT**



Ville de Montpellier - Direction de la Communication - 04/2018 - C1

montpellier.fr

PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE

